

Céreq

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

Elyse Bentabol, Jean-Luc Marin

La formation professionnelle continue financée par les entreprises

*Exploitation des déclarations fiscales des employeurs
n°2483 - Année 1992*

NUMÉRO 104 / AVRIL 1995

documents
observatoire

LA FORMATION PROFESSIONNELLE
CONTINUE FINANCÉE
PAR LES ENTREPRISES



EXPLOITATION DES DÉCLARATIONS FISCALES
DES EMPLOYEURS N° 2483

Année 1992

Elyes BENTABET, Jean-Luc MARION
Collaboration : Françoise SANTONI
Traitements informatiques : Jean PELE

C é r e q

Document n° 104
Série Observatoire

Avril 1995

AVERTISSEMENT

Les résultats provisoires pour l'année T sont publiés en janvier T+2 dans "Bref", lettre mensuelle du Céreq. Les premiers résultats de 1992 ont été publiés dans le numéro 94 de janvier 1994, ceux de 1993 dans le numéro 105 de janvier 1995.

Les résultats définitifs d'une année T sont diffusés dans le rapport annuel "La formation professionnelle continue financée par les entreprises" intégré à la collection "Documents" du Céreq.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
Chapitre 1 : LES DONNEES NATIONALES SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE.....	9
Préambule.....	9
1.1. Les données générales et financières.....	9
1.1.1. Evolutions sur longue période.....	9
1.1.2. La place des entreprises dans l'effort global de formation professionnelle continue.....	12
1.1.3. La répartition des entreprises selon l'intensité de la participation.....	15
1.1.4. La structure des dépenses de formation continue.....	15
1.1.5. Le rôle des organismes paritaires	16
1.1.6. Les formations et leur public.....	21
1.2. La taille de l'entreprise et les disparités dans l'effort de formation.....	24
1.2.1. La taille de l'entreprise accentue les disparités.....	24
1.2.2. La structure des dépenses de F.P.C. selon la taille des entreprises.....	27
1.2.3. Les inégalités d'accès à la formation selon la CSP.....	28
Chapitre 2 : L'ANALYSE DE LA FORMATION CONTINUE PAR SECTEUR D'ACTIVITE.....	33
2.1. Principales évolutions sur longue période.....	34
2.2. Le tableau de bord sectoriel de la formation continue	37
2.2.1. Les hiérarchies sectorielles.....	37
2.2.2. Les modalités de la formation continue : intensité de l'effort et internalisation de la formation dans les secteurs.....	41
2.2.3. De moindres inégalités d'accès à la formation dans les secteurs les plus formateurs	45
2.3. Eléments de typologie sectorielle de la formation continue.....	49
2.3.1. Evolutions sectorielles et stabilité des hiérarchies.....	49
2.3.2. De l'effet taille à la logique sectorielle	53
2.4. Les résultats de la FPC au niveau sectoriel détaillé.....	61

Chapitre 3 : LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS LES REGIONS	69
3.1. Le panorama général de la formation professionnelle continue dans les régions.....	71
3.2. Les aspects financiers de la FPC dans les régions.....	75
3.3. Les caractéristiques physiques de la formation continue.....	75
3.3.1. Les chances d'accès des salariés à la formation continue.....	78
3.3.2. La durée moyenne de la formation.....	78
3.3.3. La formation continue selon les grandes catégories de salariés (données 24-83).....	78
3.4. Typologie régionale de la formation continue.....	80
Chapitre 4 : PRESENTATION METHODOLOGIQUE DE L'EXPLOITATION DES DECLARATIONS FISCALES DES EMPLOYEURS	91
4.1. Champ de la statistique.....	92
4.2. Formulaire.....	92
4.3. Organisation du traitement et méthode employée.....	94
4.3.1. Organisation du traitement.....	94
4.3.2. Méthodologie employée : le sondage.....	95
4.3.3. Efficacité du traitement.....	98
4.4. Couverture statistique.....	99
4.4.1. Champ couvert par l'enquête 2483 en termes d'entreprises.....	99
4.4.2. Champ couvert par l'enquête 2483 en termes d'effectifs salariés.....	103
4.4.3. Champ couvert par l'enquête 2483 en termes de stagiaires.....	107
4.5. Diffusion des résultats.....	108
4.6. Enquête complémentaire QS 91 sur la formation professionnelle continue dans les établissements employant au moins 50 salariés - Résultats DC-QS.....	109
ANNEXES	
Liste des tableaux et graphiques.....	115
ANNEXE CHAPITRE 2	121
ANNEXE CHAPITRE 3	127
ANNEXE CHAPITRE 4	
1 Fac-similé de la déclaration fiscale 24.83 de l'année 1992.....	139
2 Fac-similé du questionnaire de l'enquête complémentaire QS91.....	145
3 Listes des secteurs d'activité économique (NAP 1973).....	149

INTRODUCTION

La loi du 16 juillet 1971 a institué une participation des employeurs d'au moins dix salariés au financement de la formation professionnelle continue. A ce titre, le Céreq est chargé depuis 1972, par le Comité interministériel de la formation professionnelle, du traitement statistique des déclarations fiscales des entreprises (n°24-83).

L'essentiel des résultats est repris chaque année par la Délégation à la formation professionnelle et la Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes, et des Statistiques, dans le document annexé à la loi de finances qui présente l'ensemble des résultats de la formation professionnelle¹.

Les données relatives aux premières années d'application de la loi ont été rassemblées sous la forme de documents qui peuvent être consultés au Céreq.

D'autre part, des dossiers annuels diffusés auprès des partenaires institutionnels, des partenaires sociaux et du large public, ont fourni des résultats détaillés sur la formation professionnelle continue de 1976 jusqu'à 1991 inclus. Ce volume présente les données définitives sur la participation des entreprises à l'effort de formation continue pour l'année 1992.

Dans cette conjoncture et aux fins d'analyse de la FPC financée par l'entreprise, la question centrale pourrait se résumer de la façon suivante : quel est l'impact de la récession sur le comportement des employeurs vis-à-vis de la FPC ? Autrement dit : l'intensité de l'effort de formation a-t-elle diminué ? Les modalités ont-elles changé : plus de formations internalisées, raccourcissement des durées de formation, accentuation des disparités structurelles entre catégories d'entreprises... ?

Trois tendances lourdes traversent les différentes périodes :

- Tout d'abord, le développement de la formation professionnelle continue revêt un caractère structurel au sein des entreprises malgré un ralentissement depuis 1990 (chapitre 1 : "données nationales sur la formation professionnelle continue"). Le taux global de participation financière s'accroît chaque année (3,26% en 1992). La part des employeurs représente 43% de l'ensemble des dépenses intérieures de FPC.

- La FPC n'est pas considérée par l'ensemble des entreprises comme un investissement ou un outil stratégique du changement, mais encore, à bien des égards, comme une obligation de dépense (chapitre 2 : "l'analyse de la formation professionnelle continue par secteur d'activité"). Ainsi, pour beaucoup de PME, l'obligation de dépense est ressentie comme une contrainte fiscale

¹Délégation à la formation professionnelle, Projet de loi de finances-Documents annexes-Formation professionnelle, volume publié annuellement.

supplémentaire, les pratiques d'intégration du plan de formation dans la stratégie globale de l'entreprise étant loin d'être généralisées.

- Le poids des entreprises de l'Ile de France dans la FPC est toujours aussi prépondérant même en tenant compte de la localisation des établissements d'au-moins 50 salariés (et non plus seulement de la localisation des sièges sociaux cf. : chapitre 3 "la formation professionnelle continue dans les régions"). Toutefois, la tendance vers une diminution des disparités inter-régionales se confirme.

CHAPITRE 1

LES DONNEES NATIONALES SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

PREAMBULE

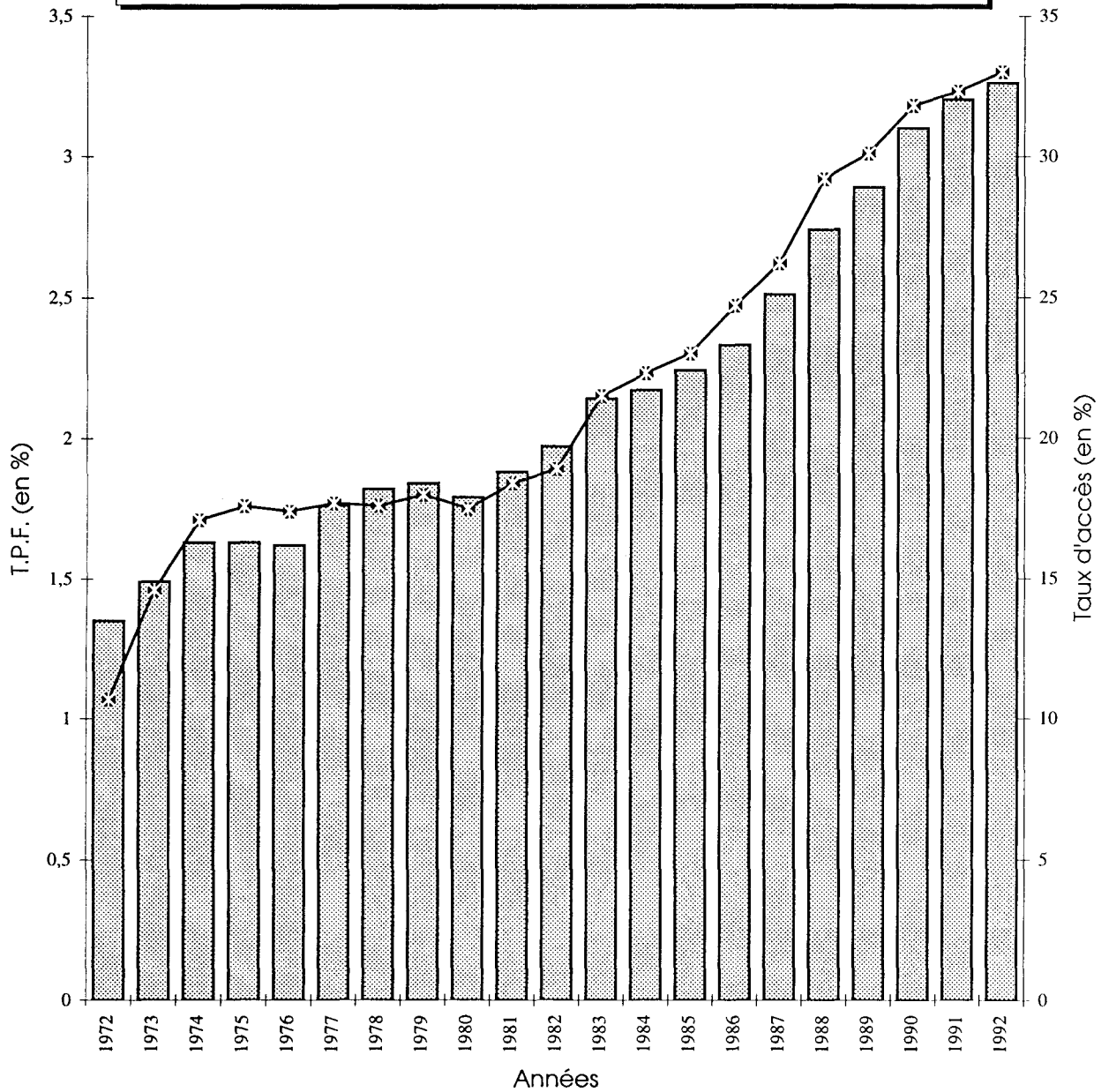
La loi du 16 juillet 1971 a créé, pour les employeurs d'au-moins dix salariés, l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle continue de leur personnel. En 1992, les dépenses réelles déclarées par les entreprises françaises sont supérieures au taux imposé (1,4%) et s'élèvent à 3,26% de la masse salariale. Si pour la troisième année consécutive l'effort de formation dépasse ainsi les 3% et témoigne de l'importance pour les entreprises de former leur personnel, sa progression s'atténue et semble subir les effets du ralentissement économique. De plus, deux tiers des entreprises se situent encore au plancher de l'obligation légale. Ces disparités renforcent les inégalités entre salariés selon leur catégorie socioprofessionnelle, leur sexe, leur âge et se conjuguent généralement avec l'effet de taille ou d'activité économique de l'entreprise qui les occupe.

1.1. LES DONNEES GENERALES ET FINANCIERES

1.1.1. Evolutions sur longue période

L'effort financier des entreprises mesuré par le taux de participation financière résultant de la déclaration fiscale 24.83 établie chaque année par les entreprises soumises à l'obligation légale, a presque triplé au cours de la période 1972-1992. Simultanément, le taux d'accès à la formation, c'est à dire le pourcentage de salariés ayant bénéficié de stages, est passé de 10,7% en 1972 à 33% en 1992 (cf. graphique 1-1).

Graphique 1-1 : Evolution du TPF et du taux d'accès à la formation de 1972 à 1992



■ Taux de participation financière —x— Taux d'accès à la formation

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation Céreq.

Cette même année, les entreprises ont affecté 40,8 milliards de francs à la formation de leur personnel. La part de la masse salariale consacrée à la formation passe de 3,2% en 1991 à 3,26% en 1992. Ainsi la progression du taux de participation financière ralentit par rapport à l'année précédente et passe de 3,2% en 1991 à 1,9% en 1992. S'agissant d'une obligation de dépenses et non de résultat, on constate que seule une fraction des entreprises a des stagiaires.

LES VARIABLES DE LA FORMATION CONTINUE

A partir des déclarations d'employeur 24.83 concernant l'effort de développement de formation professionnelle continue, trois séries d'indicateurs ont pu être constitués permettant d'appréhender :

- l'intensité de l'effort de formation continue,
- les modalités de formation,
- l'accès à la formation des grandes catégories socioprofessionnelles.

Rappelons que la formation continue telle qu'elle est collectée par la source 24.83 répond aux normes prévues par la loi et ses décrets d'application. Se trouve, de fait, exclue des formations recensées, toute une série de pratiques de formation considérées comme "non imputables" par les entreprises : formation sur le tas, en liaison directe avec le travail de production, etc..

a/ L'intensité de l'effort de formation

Elle est traditionnellement mesurée depuis la loi de juillet 1971 par le taux de participation financière (TPF) qui rapporte les dépenses de formation au total des salaires :

$$TPF = \text{Total dépenses de formation} \times 100 / \text{Total masse salariale}$$

On peut également rapporter les dépenses de formation à l'effectif salarié ce qui permet d'évaluer les dépenses par tête (TDT) :

$$TDT = \text{Total dépenses de formation} / \text{Effectif salarié}$$

Par ailleurs, l'intensité de l'effort de formation peut être évalué à partir d'indicateurs physiques mesurant l'importance des heures de formation (l'effort physique de formation encore appelé espérance de formation) ou des stagiaires par rapport à l'effectif salarié (Taux d'accès à la formation ou participation physique) :

$$EF = \text{Nombre total d'heures de stages} / \text{Effectif salarié}$$

$$PY = \text{Nombre total de stagiaires} \times 100 / \text{Effectif salarié}$$

b/ Les modalités de formation

Outre un indicateur permettant de mesurer la durée des stages (DS), on a cherché à évaluer les pratiques des entreprises et des secteurs en fonction des modalités de formation utilisées : formation interne (FI) réalisée par et dans l'entreprise ou recours à l'extérieur :

$$DS = \text{Total heures de stages} / \text{Total stagiaires}$$

$$FI = \text{Dépenses de formation interne} \times 100 / \text{Total des dépenses de formation}$$

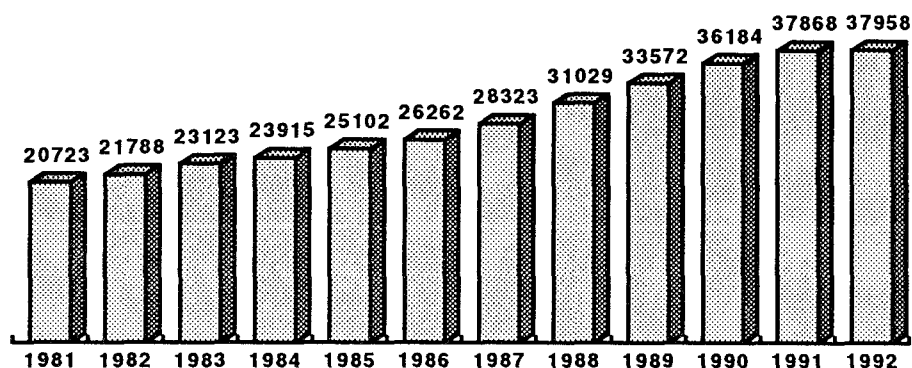
$$VF(\text{Versements aux FAF}) = \text{Versements aux FAF} \times 100 / \text{Total des dépenses de formation}$$

c/ La formation par grandes catégories socioprofessionnelles

En 1992, les déclarations 24.83 fournissent des informations sur le nombre des stagiaires pour cinq grandes catégories socioprofessionnelles : ouvriers non qualifiés, ouvriers qualifiés, employés, techniciens et agents de maîtrise, ingénieurs et cadres.

Par ailleurs, les données disponibles dans les déclarations 24.83, au-delà d'informations portant spécifiquement sur la formation continue permettent de mesurer le taux de féminisation (TF) et d'évaluer le degré de concentration des secteurs (CO).

Dépenses de formation en francs constants (millions 1990)



Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation Céreq.

On note que l'effort brut des entreprises mesuré par le volume des dépenses de formation a été multiplié par 1,8 en francs constants entre 1981 et 1992. Se dessine cependant un net fléchissement de cet indicateur à partir de 1990.

Tableau 1-1 :
Dépenses consenties, taux de participation financière (TPF)¹
et taux d'accès à la formation.

	1989	1990	1991	1992
Taux de participation financière (%)	2,89	3,10	3,20	3,26
Evolution du taux (%)		+7,3	+3,2	+1,9
Taux d'accès à la formation ²	30,1	31,8	32,3	33,0
Evolution du taux (%)		+5,6	+1,6	+2,2
% d'entreprises ayant eu au moins un stagiaire	53,0	51,2	50,2	49,5

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation Céreq.

¹ Y compris la participation au financement des actions de formation en alternance, net des subventions effectivement perçues.

² Non compris les formations en alternance.

1.1.2. La place des entreprises dans l'effort global de formation professionnelle continue (F.P.C.)

L'objectif est de caractériser l'effort des entreprises (directement ou indirectement par le biais des organismes intermédiaires) au sein de la dépense intérieure totale de F.P.C.

Les données rapportées dans ce paragraphe sont issues de plusieurs sources statistiques regroupées dans l'annexe du projet de Loi de Finances sur la formation professionnelle : 24.83, FAF, OPACIF, OMA (cf. tableau 1-6 et encadré) et pour cela divergent des résultats définitifs du seul traitement des déclarations fiscales 24.83. Cette divergence est sensible dans le cas des indicateurs physiques car, un certain nombre d'entreprises ne déclarent pas, dans la 24.83, la totalité des formations prises en charge par les Fonds d'Assurance Formation et d'une manière générale, par l'ensemble des organismes de mutualisation.

En 1992, les dépenses effectives consenties pour la formation continue par l'ensemble des agents économiques (hors fonction publique), se sont élevées au total à 79,7 milliards de francs ; soit 23,8 milliards de francs pour l'Etat (hors dotation de décentralisation), 4 milliards pour les régions, 44,3 milliards pour les entreprises et organismes intermédiaires et 7,6 milliards pour l'UNEDIC. Rappelons que ces montants s'attachent au financement final de chaque agent. Si l'on réintègre les transferts et remboursements opérés par l'Etat au profit de l'UNEDIC, des entreprises et de divers organismes paritaires, la participation financière de l'Etat s'accroît de 5,6 milliards de francs, celle de l'UNEDIC, des entreprises et des organismes intermédiaires étant diminuée d'autant.

Les actions de formation correspondantes ont concerné 5,5 millions de personnes actives, soit un actif sur quatre (hors fonction publique). Ces formations ont, au cours de l'année civile, totalisé 836 millions d'heures soit une moyenne de 152 heures par personne en formation.

Par ailleurs, la part des employeurs représente 42,3% de l'ensemble des dépenses et s'accroît légèrement par rapport à 1991. En comparaison avec les formations relevant de l'intervention publique, cette participation peut être qualifiée d'extensive plutôt que d'intensive : les actions de formation directement ou indirectement financées par les entreprises ont totalisé 301,3 millions d'heures en 1992 et la durée moyenne des formations, assez faible dans l'ensemble, reste au niveau de 1991 à savoir 84 heures. Les effectifs en formation des entreprises représentent 3 589 053 stagiaires en 1992, soit 44,8% de l'ensemble des stagiaires, contre 3 556 194 en 1991. Enfin, les dépenses par stagiaire des pouvoirs publics ont atteint 12 346 francs en 1992, contre 13 458 francs pour les entreprises. Alors que les durées sont nettement plus courtes en moyenne dans les entreprises, les coûts sont relativement proches. Ceci peut être expliqué par le fait que le coût de la rémunération des stagiaires salariés est sensiblement plus élevé que celui des publics pris en charge par les pouvoirs publics (jeunes et chômeurs principalement) et par un coût en fonctionnement des formations nettement supérieur (de l'ordre de 60 francs pour les entreprises au lieu de 25 francs pour l'Etat).

Tableau 1-2 :
Bilan global de la formation professionnelle financée par l'Etat, les régions, l'U.N.E.D.I.C. et les entreprises¹

Formation continue	1991	1992	Accroissement en %
Effectif en formation (total)²:	7 727 194	7 988 053	+3,38
. Etat (total) :	3 705 000	3 960 000	+6,88
- Interventions	1 505 000	1 523 000	+1,2
- Formation des agents de l'Etat	2 200 000	2 437 000	+10,77
. Régions	466 000	439 000	-5,79
. Entreprises ³	3 556 194	3 589 053	+0,92
Heures stagiaires (total en millions)⁴:	833	869	+4,32
. Etat (total) :	471	470	-0,21
- Interventions	412	409	-0,73
- Formation des agents de l'Etat	59	61	+3,39
. Régions	124	126	+1,61
. Entreprises ³	299,4	301,3	+0,63
Financement final (total en milliards de F)⁵:	95,9	104,5	+8,97
. Dépenses courantes (total) :	94,5	103,5	+9,52
- Etat :	44,0	47,6	+8,18
-- interventions	24,5	23,8	-2,86
-- formation des agents de l'Etat	19,5	23,8	+22,05
- Régions	3,3	4,0	+21,21
- Entreprises ³	42,2	44,3	+4,98
- U.N.E.D.I.C.	5,0	7,6	+52
. Dépenses en capital (total) :	1,4	1,0	-28,57
- Etat	0,5	0,2	-60
- Régions	0,4	0,4	0,0
- Entreprises ³	0,5	0,4	-20
Dépenses par stagiaire (en Francs)			
. Pouvoirs publics	11 862	12 346	+4,08
. Entreprises ³	12 539	13 458	+7,33

*Source : Annexe du Projet de Loi de Finances - Formation professionnelle.
Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation Céreq.*

¹ Hors financement des départements, des communes, des autres administrations publiques et des ménages ; par ailleurs, est exclue la formation post-scolaire.

² Personnes physiques ayant suivi tout ou partie d'actions de formation au cours de l'année civile. Certaines actions étant cofinancées par deux des quatre types de cofinanceurs, l'effectif d'ensemble peut être inférieur à la simple addition des effectifs afférents à chaque financeur.

³ Y compris les dépenses et actions déclarées par les FAF, les OPACIF et les OMA (cf. tableau 1-5 pour le détail des opérations).

⁴ Volume total d'heures de formation dispensées aux stagiaires au cours de l'année civile. Même remarque qu'en (2).

⁵ Le financement final exclut de la dépense d'un agent financeur le montant des transferts et remboursement qu'il a effectués au profit des autres financeurs.

1.1.3. La répartition des entreprises selon l'intensité de la participation

On relève que 69,1% des dépenses effectivement consenties sont réalisées par seulement 7,4% des entreprises dont les taux de participation financière sont nettement supérieurs au minimum légal de 1,4% (au-moins 3,0%). Elles n'emploient cependant que le tiers des salariés. En revanche, 69,8% des entreprises ne dépassent pas l'obligation légale (tableau 1-3).

Tableau 1-3 :
Entreprises, salariés et dépenses de formation continue
selon le taux de participation financière en 1992.

Taux de participation financière	Répartition en %		
	Entreprises	Salariés	Dépenses déductibles
Inférieur ou égal à 1,38 %	18,6	9,2	2,5
de 1,39 à 1,40 %	51,2	25,1	9,2
de 1,41 à 2,99 %	22,8	31,9	19,2
de 3,00 à 3,99 %	3,3	10,1	11,9
de 4,00 à 4,99 %	1,7	9,4	16,4
Egal ou supérieur à 5,00 %	2,4	14,3	40,8
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation Céreq.

Leurs dépenses représentent 11,7% de l'ensemble et ces entreprises occupent 34,3% des salariés. Bien qu'encre très prononcée, la concentration des entreprises au voisinage du plancher de l'obligation légale s'est toutefois atténuée durant les dix années écoulées. En effet, en 1981, 81% des entreprises (occupant 48% des salariés et représentant 22% des dépenses de formation) ne dépassaient pas le seuil de 1,1% de la masse salariale.

1.1.4. La structure des dépenses de formation continue

Les données résultant de l'exploitation des déclarations fiscales des employeurs (24.83) font apparaître une structure relativement stable des dépenses par rapport aux années passées (tableau 1-4).

Notons tout d'abord que le financement de la formation professionnelle en alternance imputable aux entreprises (3 760 millions de francs) se décompose comme suit :

- 3 664 millions de francs de versements aux organismes de mutualisation (O.M.A),
- 83 millions de francs d'imputations directes par les entreprises,
- 13 millions de francs de versements au Trésor public.

**Tableau 1-4 :
Répartition des dépenses déductibles.**

(en millions de francs)

	1972	1991		1992	
	%	Montant	%	Montant	%
Total dépenses de fonctionnement et d'équip. :	26,0	6393	16,17	6716	16,20
- Dépenses internes de formation	24,0	5916	14,96	6325	15,26
- Equipement	2,0	477	1,21	391	0,94
Total dépenses externes de formation :	25,0	8710	22,02	9085	21,92
- plan de formation	-	8637	21,83	9013	21,75
- congés-formation	-	73	0,19	72	0,17
Rémunérations des stagiaires et dépenses de transport et d'hébergement	42,0	15 181	38,37	15165	36,59
Versements :					
- à des F.A.F	3,0	2987	7,55	3810	9,19
- à des O.P.A.C.I.F	-	1863	4,71	1935	4,67
- à des Organismes agréés	1,0	34	0,09	40	0,10
Financement de la formation professionnelle en alternance	-	3589	9,07	3760	9,07
Autres	3,0	800	2,02	935	2,26
Total général des dépenses déclarées	100,0	39 557	100,0	41446	100,00
Subventions perçues (à déduire)	-	568	-	642	-
Total des dépenses déductibles	-	38 989	-	40 804	-

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation Céreq.

On relève d'autre part la prééminence des recours aux organismes extérieurs de formation (21,9%) au détriment de la formation par l'entreprise elle même (15,3%) et la relative stabilité, ces dernières années, du poste "Rémunération des stagiaires et dépenses de transport et d'hébergement" dans la structure des dépenses déductibles : 36,6% en 1992.

1.1.5. Le rôle des organismes paritaires

Les résultats ci-après proviennent du traitement des déclarations 24.83 des employeurs, complétés à l'aide des états statistiques et financiers des Fonds d'Assurance Formation (FAF), des Organismes agréés au titre du congé individuel de Formation (OPACIF) et des Organismes agréés au titre des formations en alternance.

Les principaux organismes paritaires intervenant dans le domaine de la formation professionnelle continue

Les institutions paritaires existantes dans le cadre de la formation professionnelle peuvent être classées en fonction de leurs objectifs :

- soit d'assurer au sein d'une instance identifiée, la **concertation** des partenaires sur un ou plusieurs sujets déterminés ;
- soit d'assurer au sein d'une instance identifiée la **gestion** par les partenaires d'une ou plusieurs activités.

*Les instances paritaires de concertation en matière de formation professionnelle sont les **commissions paritaires de l'emploi (CPE)**, créées en 1969. Elles contribuent d'une part à la prise en compte de la formation dans le cadre de la définition des politiques d'emploi, d'autre part, à la définition des politiques des organismes gérant le congé individuel de formation.*

*Les instances paritaires de gestion en matière de formation professionnelle continue sont les **Fonds d'assurance formation (FAF)**. Lorsque le législateur a créé, le 16 juillet 1971, l'obligation pour les entreprises de participer au développement de la formation professionnelle continue, il a prévu le mécanisme qui permet une gestion paritaire de ce financement. Le système est par ailleurs celui qui permet de mutualiser les ressources des entreprises. Le FAF naît d'un accord paritaire et doit être agréé par l'Etat.*

Les organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF)

Ce sont des organismes paritaires créés par la voie de la négociation collective. Ils sont responsables de la collecte de la participation des entreprises au financement du congé individuel de formation. Les OPACIF sont soit des fonds d'assurance formation, soit des FONGECIF (champ de compétence régional), soit des AGECEF (associations créées par certaines entreprises parapubliques).

Les organismes mutualisateurs agréés (OMA)

Ce sont des organismes paritaires chargés de recueillir les fonds des entreprises destinés à la formation en alternance des jeunes. Les OMA sont soit des FAF, soit des associations de formation (ASFO).

Les organismes collecteurs agréés (OCA)

Ce sont des organismes paritaires chargés de collecter la contribution des entreprises de moins de 10 salariés. Les OCA sont soit des FAF, soit des ASFO. Notons par ailleurs que la loi quinquennale pour l'emploi prévoit la restructuration du système de collecte (O.P.C.A.).

Les ASFO

Ce sont des organismes de formation, créés pour la plupart avant la loi du 16 juillet 1971, à l'initiative de groupements professionnels d'employeurs, pour résoudre les problèmes de formation adhérentes au groupement professionnel. Certaines ASFO sont agréées pour gérer les fonds issus des entreprises destinés à la prise en charge des mesures d'insertion des jeunes.

Source : Les fiches pratiques de la formation continue - Centre INFFO, Edition 94.

Tableau 1-5 :
Evolution des actions directement ou indirectement financées par les entreprises
d'au moins dix salariés.

	1991	1992
Nombre total de stagiaires :	3 556 194	3 589 053
- dans des actions de formation directement financées par les entreprises	2 637 917	2 620 184
- dans les actions de formation organisées par les FAF	694 248	777 552
- dans les actions de formation organisées par les O.P.A.C.I.F	27 832	30 052
- dans les actions de formation organisées par les O.M.A ¹ dont :	196 197	161 265
-- stagiaires des entr. de plus de dix salariés	117 705	101 560
-- stagiaires des entr. de moins de dix salariés	78 492	59 705
Durée moyenne des stages total	84	84
- actions directement financées par les entr.	47	49
- actions organisées par les F.A.F	51	50
- actions organisées par les O.P.A.C.I.F	931	928
- actions organisées par les O.M.A ¹ dont :	580	653

*Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation Céreq.
Etats statistiques et financiers des F.A.F, O.P.A.C.I.F, O.M.A..*

Les actions de formation, directement financées par les entreprises, ont concerné environ 2 620 000 stagiaires et représenté 129 millions d'heures de stage soit une durée moyenne de 49 heures.

Dans le cadre du plan de formation comprenant les actions directement financées par les entreprises ou prises en charge par les Fonds d'Assurance Formation (FAF), 155,2 millions d'heures de stage ont été dispensées auprès de 3,3 millions de stagiaires. La durée moyenne annuelle de ces stages reste à un niveau identique à celui de 1991 soit 47 heures (62 heures en 1972).

L'effectif de stagiaires bénéficiant d'un congé individuel de formation pris en charge par les organismes paritaires agréés (OPACIF) progresse un peu moins rapidement qu'en 1991 (30 052 salariés pris en charge en 1992, soit +8% au lieu de +8,6% l'année précédente) et la durée de formation diminue très légèrement (928 heures au lieu de 930 heures).

Le nombre de contrats de formation en alternance gérés par les organismes mutualisateurs agréés (OMA) se réduit mais la durée de formation augmente (653 heures en 1992 au lieu de 580 heures en 1991). Ces évolutions tiennent à l'augmentation du nombre des contrats de qualification (dont la durée de la formation est relativement élevée) et au tassement sensible des contrats d'adaptation (de durée plus courte).

¹ Contrats d'adaptation, de qualification et d'orientation. Résultats d'activité des O.M.A.

Par ailleurs, le tableau 1-6 illustre bien le mode de financement de la formation professionnelle continue par les entreprises et les organismes intermédiaires (FAF, OPACIF, OMA) entre l'entreprise elle-même et le dispensateur de la formation ou les salariés formés. A ce propos, le poids du financement indirect des entreprises via les organismes paritaires représente 30,9%(27,4% en 1991) de la totalité des dépenses consenties par les employeurs. On note ainsi le poids croissant des organismes paritaires dans le financement de la formation professionnelle.

Rappelons également que les dépenses inscrites correspondent aux coûts enregistrés par les différents organismes et non au montant des transferts que les entreprises opèrent et déclarent en leur faveur. En outre, les dépenses relatives aux conventions de conversion ne sont pas prises en compte dans ce tableau.

Tableau 1-6 :
Types d'action de formation et modes de prises en charge (Hors convention de conversion)
Année 1992

Type d'action	Entreprises			F.A.F			O.P.A.C.I.F			O.M.A			TOTAL		
	Stagiaires	H.S ¹	Coût ²	Stagiaires	H.S ¹	Coût ³	Stagiaires	H.S ¹	Coût ⁴	Stagiaires	H.S ¹	Coût ⁵	Stagiaires	H.S ¹	Coûts
Plan de formation	2 609 988	117.2	30 603	771 923	38	4 459	-	-	33 83.6	-	-	-	3 381 911	155.2	38 445.6
Congé individuel de formation	10 196	11.84		5629	1.1		30 052	27.9		-	-	-	45 877	40.8	
Contrats de formation en alternance ⁶	n.d.	n.d.	n.d.	-	-	-	-	-	-	161265	105.3	5866.6	161265	105.3	5 866.6
TOTAL	2 620 184	129	30 603	777 552	39.1	4 459	30 052	27.9	33 83.6	161265	105.3	5866.6	3 589 053	301.4	44 312.2

Source : Annexe au projet de Loi de Finances . Formation professionnelle et Céreq.

¹ Heures-stagiaires (en millions)

² Dépenses (en millions) déclarées par les entreprises nettes des versements aux F.A.F, aux O.P.A.C.I.F, aux O.M.A et à l'exclusion du versement au Trésor Public au titre du 0,3% de la formation des demandeurs d'emploi, des conventions de conversion et des frais de C.C.I.

³ Dépenses (en millions) déclarées par les F.A.F (formation, information, développement de la formation et dépenses d'exploitation).

⁴ Dépenses (en millions) déclarées par les O.P.A.C.I.F (formation, information et dépenses d'exploitation).

⁵ Dépenses (en millions) déclarées par les O.M.A. (formation, information et dépenses d'exploitation).

⁶ Contrats d'adaptation et de qualification. Résultats d'activité des OMA (y compris les contrats signés par les entreprises de moins de dix salariés. Pour le détail, voir le tableau 1-4).

1.1.6. Les formations et leur public

Les quelques indicateurs sur la nature des actions de formation des entreprises pour l'année 1992, repris dans le tableau 1.7. et les suivants, divergent des données rapportées dans les tableaux 1.5. et 1.6., notamment en ce qui concerne la formation en alternance, et ce, pour les raisons évoquées au paragraphe 1.1.1..

Les résultats de la 24.83 présentent néanmoins l'intérêt de pouvoir être croisés de multiples façons. Ainsi, la ventilation du taux d'accès selon la nature des actions de formation : plan de formation, congé individuel et formation en alternance, indique bien que l'effort des employeurs se porte principalement vers le plan de formation dont la durée est en moyenne beaucoup plus courte que celle des CIF ou de la formation en alternance.

Tableau 1-7 :
Quelques indicateurs selon la nature des actions de formation des entreprises.
Année 1992

	Nombre de stagiaires (unités)	Taux d'accès à la formation (%)	Nombre d'heures de stage (unités)	Effort physique (Heures)	Durée moyenne (Heures)
Plan de formation ¹	2 966 484	32,65	131 201 143	14,4	44
C.I.F. ²	29 557	0,33	11 753 024	1,3	398
Formation en alternance	62 155	0,68	20 882 337	2,3	336
Ensemble	3 058 196	33,66	163 836 504	18	45

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation Céreq.

Selon le tableau 1-8, les employés sont les plus représentés dans les congés individuels de formation (29 %) tandis qu'en plan de formation les techniciens et agents de maîtrise sont les plus nombreux (28 %). Dans le cadre de la formation en alternance, les bénéficiaires se recrutent surtout parmi les employés (41%). D'autre part, en moyenne 33% des salariés³ ont accédé en 1992 à une formation pour 53% de techniciens et agents de maîtrise, 48% des ingénieurs et cadres, 29% des employés, 25% des ouvriers qualifiés et seulement 15% des ouvriers non qualifiés.

¹Y compris les prises en charge F.A.F

²Y compris les prises en charge O.P.A.C.I.F

³Non compris les formations en alternance

Tableau 1-8 :
Répartition des stagiaires selon la catégorie socioprofessionnelle
et la nature de la formation.
Année 1992

	Ouvriers non qualifiés		Ouvriers qualifiés		Employés		Techniciens et agents de maîtrise		Ingénieurs et cadres		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Plan de formation ¹	162 737	5	632 265	21	752 634	25	822 188	28	596 660	20	2 966 484	100
C.I.F. ²	2 631	9	7 876	27	8 474	29	7 482	25	3 094	10	29 557	100
Formation alternance	12 837	21	14 393	23	25 186	41	8 037	13	1 702	3	62 155	100
Ensemble	178 205	6	654 534	21	786 294	26	837 707	27	601 456	20	3 058 196	100
Taux d'accès ³ (en %)	14,6		25,2		29,2		53,0		48,3		33,0	

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation Céreq.

Quant à la distinction homme/femme, il faut noter que bien qu'en accroissement plus rapide, les possibilités d'accès des femmes à la formation continue restent inférieures à celles observées pour les hommes : 34,9% des hommes accèdent à une formation en 1992 contre 31,2% pour les femmes. Cette inégalité s'explique en partie par l'occupation d'emplois peu qualifiés plus fréquents chez les femmes.

Par ailleurs, la répartition des stagiaires confirme l'intuition classique selon laquelle les salariés les plus âgés ont moins souvent accès à la formation (tableau 1-9).

Tableau 1-9 :
Stagiaires* selon l'âge et le sexe.
Année 1992

	Moins de 25 ans	De 25 à 34 ans	De 35 à 44 ans	45 ans et plus	TOTAL	Taux d'accès
Hommes	6 57,71	23 64,86	23 66,58	15 70,76	66	34,9
Femmes	4 42,29	12 35,14	11 33,42	6 29,24	34	31,2
Ensemble	10 100	35 100	34 100	21 100	100	33

* Plan de formation, congé individuel et formation en alternance

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83- Exploitation Céreq.

¹ Y compris les prises en charge F.A.F.

² Y compris les prises en charge O.P.A.C.I.F.

³ Hors formation en alternance, y compris les prises en charge F.A.F. et O.P.A.C.I.F.

En effet, les salariés d'au moins 45 ans représentent 24,4% de la population de référence mais seulement 21% des stagiaires. Inversement, la sur-représentation des salariés âgés de 25 à 44 ans parmi les stagiaires est tout à fait nette : les 25-34 ans rassemblent 35% des stagiaires mais seulement 33% des salariés et les 35-44 ans, 34% des stagiaires pour 28% de salariés. Cette inégalité d'accès à la formation continue selon l'âge des salariés est plus marquée pour les femmes : les plus âgées (45 ans ou davantage) représentent 38,4% des salariés mais seulement 29,2% des stagiaires.

1.2. LA TAILLE DE L'ENTREPRISE ET LES DISPARITES DANS L'EFFORT DE FORMATION

1.2.1. La taille de l'entreprise accentue les disparités

Depuis 1972, la disparité structurelle des taux de participation financière selon la taille des entreprises ne se dément pas.

Tableau 1-10 :
Evolution des taux de participation.

Années	Taille des entreprises					
	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1999 salariés	2000 salariés et plus	Ensemble
1972	0,47	0,62	0,92	1,91*	1,91*	1,35
1977	0,85	1,02	1,27	1,67	2,90	1,83
1982	1,00	1,10	1,35	1,81	3,06	1,97
1985	1,14	1,20	1,51	2,12	3,62	2,24
1989	1,31	1,43	2,02	2,92	4,67	2,89
1990	1,29	1,46	2,17	3,19	4,99	3,10
1991	1,26	1,53	2,28	3,33	5,12	3,20
1992	1,51	1,63	2,33	3,45	5,12	3,26

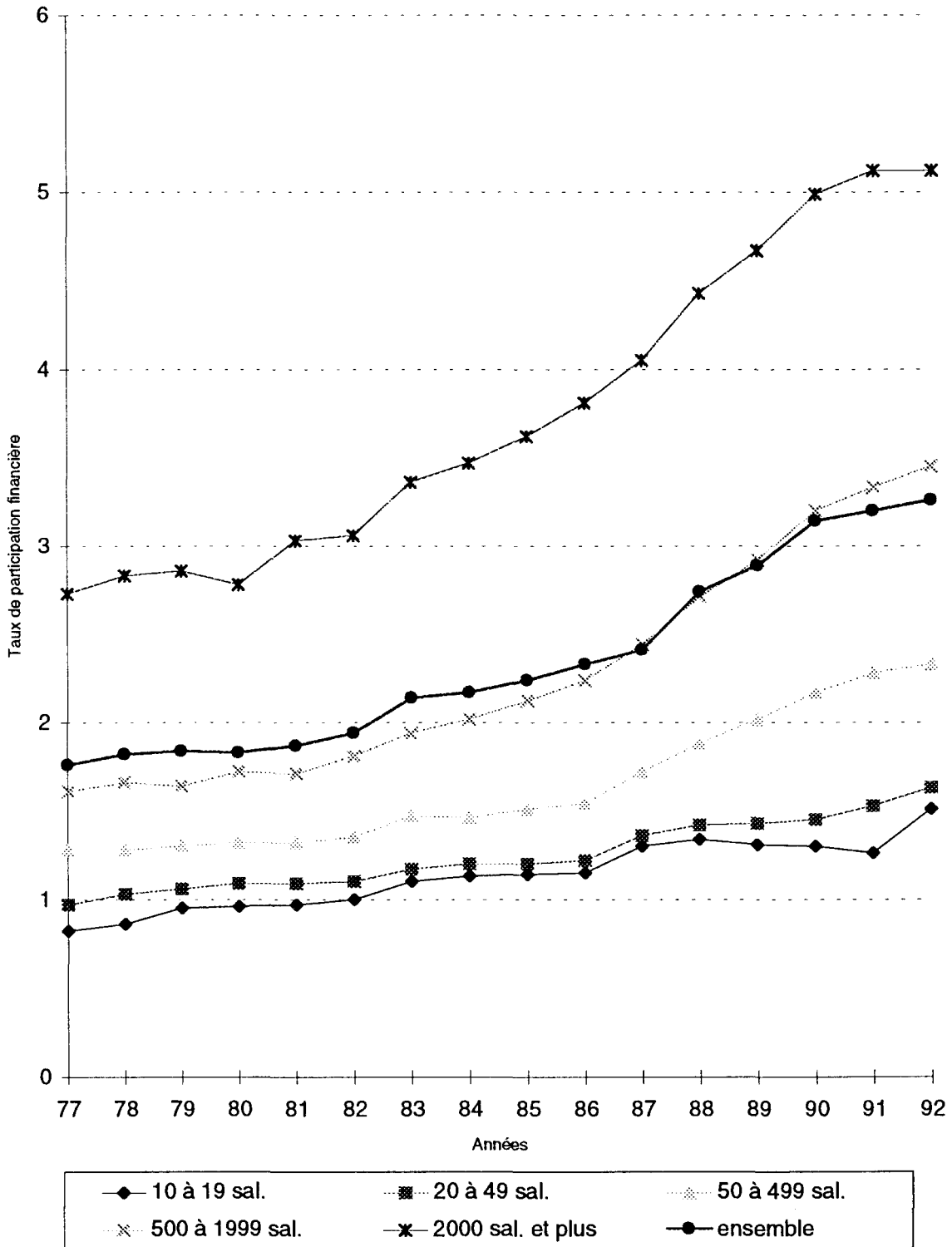
*En fait, la distribution entre les deux classes de tailles n'existait pas en 1972.

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation Céreq.

Globalement, les entreprises de 10 à 19 salariés continuent de se situer à la limite de l'obligation légale.

A l'inverse, les grandes entreprises de 2 000 salariés et plus accroissent leurs dépenses de formation déjà importantes (5,12% en 1991 et 1992). Représentant seulement 0,38% de l'ensemble des entreprises assujetties à l'obligation fiscale (tableau 1-11), elles occupent 28,1% des salariés effectuant près de la moitié des dépenses totales de formation (tableau 1-13).

Graphique 1-2 : Taux de participation financière selon la taille des entreprises de 1977 à 1992



Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation Céreq.

Tableau 1-11 :
Données générales selon la taille des entreprises.
Année 1992

	Taille de l'entreprise					Total
	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1 999 salariés	2 000 salariés et plus	
Nombre d'entreprises	35 113	44 316	22 630	1 864	393	104 316
Montant des salaires versés*	66 953	175 886	382 418	239 164	386 619	1 251 040
Dépenses déductibles* :	1 008	2 866	8 901	8 250	19 779	40 804
Taux de participation (%)	1,51	1,63	2,33	3,45	5,12	3,26
Versement au Trésor*	34	55	47	5	1	142
Part des versements aux FAF (%)	33	30	17	7	2	9
Nombre de salariés (milliers)	513	1 394	2 937	1 689	2 553	9 086
% d'entreprises ayant eu au moins un stagiaire	28,1	49,3	78,2	97,2	98,5	49,5
% de salariés ayant suivi un stage (hors formation en alternance)	7,1	11,2	25,4	41,6	53,1	33,0

* en millions de francs.

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation Céreq.

En outre, les coefficients de variation du tableau 1-12 témoignent d'une relative homogénéité des grandes entreprises en terme de FPC. A l'opposé, les petites et moyennes entreprises ont des comportements très différenciés, la plus grande hétérogénéité étant observée pour les entreprises de 50 à 499 salariés.

Tableau 1-12 :
Répartition des dépenses déductibles et T.P.F. selon la classe de taille
Année 1992

Classe de taille	Dépenses déductibles		T.P.F	Coefficient de variation ¹ des TPF
	(milliers de Fr)	%	%	
10 à 19 salariés	1 008 165	2,47	1,51	78,24
20 à 49 salariés	2 866 000	7,02	1,63	73,77
50 à 499 salariés	8 900 801	21,81	2,33	103,20
500 à 1999 salariés	8 250 338	20,22	3,45	59,93
2 000 salariés et plus	19 779 484	48,47	5,12	55,27
Ensemble	40 804 788	100,00	3,26	93,74

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation Céreq.

¹Coefficient de variation = écart type / moyenne

1.2.2. La structure des dépenses de F.P.C selon la taille des entreprises

La comparaison des structures des dépenses selon la taille des entreprises présente des différences assez sensibles (cf. tableau 1-13).

Tableau 1-13 :
Répartition des dépenses déductibles selon leur nature et la classe de taille des entreprises.
Année 1992

en millions de francs

	Taille des entreprises										TOTAL	
	10 à 19 salariés		20 à 49 salariés		50 à 499 salariés		500 à 1 999 salariés		2 000 salariés et plus			
	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
Total dépenses internes de formation	27 739	2,7	82 831	2,8	556 211	6,1	955 690	11,4	5 094 054	25,6	6 716 526	16,2
- Dépenses de fonctionnement	26 186	2,5	79 779	2,7	529 992	5,8	911 804	10,9	4 777 527	24,0	6 325 288	15,3
- Equipement	1 553	0	3 052	0,1	26 219	0,3	43 886	0,5	316 527	1,6	391 238	0,9
Total dépenses externes de formation :	187 491	18	591 102	20,2	2 442 736	26,6	2 334 189	27,8	3 529 328	17,7	9 084 846	21,9
- Plan de formation	186 299	18,1	583 430	19,9	2 416 550	26,3	2 314 180	27,6	3 512 088	17,6	9 012 548	21,7
- Congés-formation	1 192	0,1	7 672	0,3	26 186	0,3	20 009	0,2	17 240	0,1	72 298	0,2
Rémunérations des stagiaires et dépenses de transport et d'hébergement	112 633	11,0	403 114	13,8	2 541 199	27,7	3 200 717	38,1	8 906 559	44,7	15 164 223	36,6
Versements :												
- à des F.A.F.	344 242	33,5	888 485	30,4	1 558 142	17,0	623 751	7,4	395 861	2,0	3 810 482	9,2
- à des O.P.A.C.I.F.	95 317	9,3	263 941	9,0	589 233	6,4	376 885	4,5	609 437	3,1	1 934 812	4,7
- à des organismes agréés	4 524	0,4	13 988	0,5	16 717	0,2	3 354	0,0	1 588	0,0	40 171	0,1
Financement de la formation professionnelle en alternance	197 119	19,2	526 724	18,0	1 140 980	12,4	726 047	8,6	1 169 396	5,9	3 760 266	9,1
Autres	58 547	5,7	154 525	5,3	337 316	3,7	178 946	2,1	205 223	1,0	934 555	2,3
Total général des dépenses déclarées	1 027 612	100	2 924 710	100	9 182 534	100	8 399 579	100	19 911 446	100	41 445 881	100
Subventions perçues (à déduire)	19 486		58 846		282 933		149 241		131 963		642 469	
Total des dépenses déductibles	1 008 126		2 865 864		8 899 601		8 250 338		19 779 483		40 803 412	

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation Céreq.

A la lecture du tableau 1-13, on note :

- en règle générale, le montant des dépenses croît en fonction de la taille des entreprises. Toutefois, pour sept modalités de financement, les dépenses imputables aux entreprises de 50 à 499 salariés sont supérieures à celles des entreprises de 2 000 salariés et plus : congés-formation, versements à des F.A.F et à des organismes agréés, taxes parafiscales, formation de demandeurs d'emploi, engagement de développement, conseil en formation et financement des conventions de conversion. Ce phénomène n'est cependant pas clairement interprétable puisqu'il résulte à la fois du poids global élevé des entreprises de 50 à 499 salariés et de l'importance relative des FAF (et autres organismes) pour ces moyennes entreprises.

- Les petites et moyennes entreprises optent plutôt pour une externalisation de la gestion de leurs ressources : les versements aux F.A.F. représentent pratiquement le tiers des dépenses des entreprises de moins de cinquante salariés.

1.2.3. Les inégalités d'accès à la formation selon la CSP

Quel que soit l'indicateur retenu, les disparités d'accès des diverses catégories socioprofessionnelles, se confirment dans toutes les tailles d'entreprises. Elles sont en outre plus importantes dans les petites entreprises que dans les grandes.

Ainsi, en ce qui concerne les entreprises de 2 000 salariés et plus, la fréquence de la formation est 2,6 fois plus élevée pour les ingénieurs et cadres que pour les ouvriers non qualifiés. Cet écart se creuse davantage dans les entreprises de 10 à 19 salariés où le ratio s'élève à 4,8.

On peut donc avancer que les chances d'accès à la formation sont toujours plus élevées pour les catégories les mieux qualifiées (tableau 1-14), en soulignant, toutefois, le fait que les inégalités entre les catégories socioprofessionnelles tendent à diminuer lorsque la taille de l'entreprise s'accroît.

Tableau 1-14 :
Taux d'accès à la formation* selon la catégorie socioprofessionnelle
et la taille des entreprises.
Année 1992

Taille des entreprises	Catégories socioprofessionnelles					
	O.N.Q. ¹	O.Q. ²	Emp. ³	T.A.M. ⁴	I.C. ⁵	Ensemble
10 à 19 salariés	2,6	4,2	7,0	14,6	12,5	7,1
20 à 49 salariés	4,5	7,7	11,1	19,2	20,5	11,2
50 à 499 salariés	11,3	18,9	24,4	38,9	42,1	25,4
500 à 1 999 salariés	18,3	32,6	39,7	56,8	61,2	41,6
2 000 salariés et plus	26,0	45,6	47,0	70,4	67,4	53,1
Ensemble des entreprises	14,6	25,2	29,2	53,0	48,3	33,0

*Hors formation en alternance

Source : Déclarations fiscales d'employeurs 24-83 - Exploitation Céreq.

Dans le même sens, les techniciens et agents de maîtrise ont une espérance de formation (exprimée en heure) supérieure à celle des autres catégories de salariés notamment dans les très petites entreprises (10 à 49 salariés) et les grandes (2 000 salariés et plus).

Dans l'ensemble cet indicateur croît en fonction de la taille des entreprises en même temps que diminuent les inégalités entre les catégories de salariés (cf. tableau 1-15).

¹ O.N.Q. : Ouvriers non qualifiés.

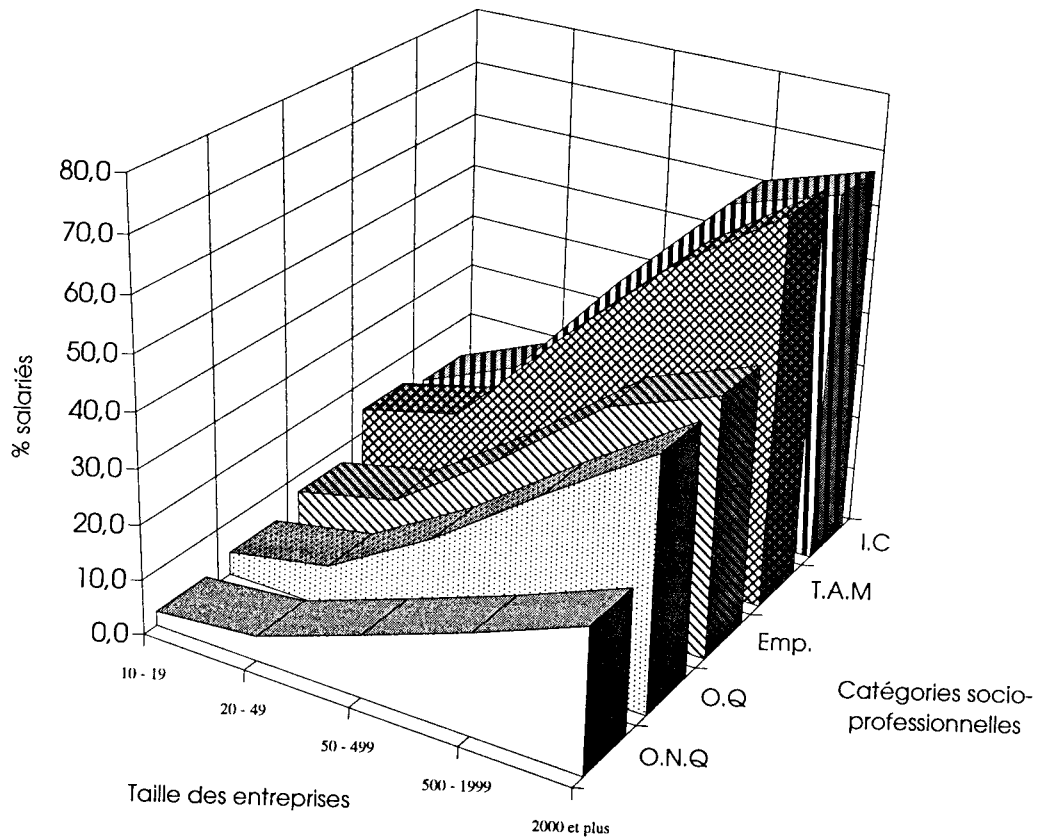
² O.Q. : Ouvriers qualifiés.

³ Emp. : Employés.

⁴ T.A.M. : Techniciens et agents de maîtrise.

⁵ I.C. : Ingénieurs et cadres.

Graphique 1-3 : Chances d'accès à la formation (Année 1992)



Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation Céreq.

Tableau 1-15 :
Effort physique de formation continue* selon la catégorie socioprofessionnelle
et la taille des entreprises.
Année 1992

Taille des entreprises	Catégories socioprofessionnelles					Ensemble
	O.N.Q.	O.Q.	Emp.	T.A.M.	I.C.	
10 à 19 salariés	1,5	2,1	2,8	5,8	4,8	3,0
20 à 49 salariés	2,3	3,1	4,3	7,8	7,4	4,4
50 à 499 salariés	4,9	7,6	9,9	16,4	16,9	10,4
500 à 1 999 salariés	7,5	14,3	16,3	27,5	27,6	18,5
2 000 salariés et plus	13,1	28,1	21,9	38,5	37,0	28,8
Ensemble des entreprises	6,7	12,9	12,5	26,6	22,7	15,7

* Hors formation en alternance

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation Céreq.

Quant à la durée moyenne de formation on enregistre le phénomène inverse (cf. tableau 1-16). La durée la plus élevée concerne dans les très petites entreprises les ouvriers non qualifiés. Du reste, dans la plupart des PME, c'est cette catégorie de salariés qui bénéficie des formations les plus longues. En revanche, parmi les entreprises d'au moins 500 salariés ce sont les techniciens et agents de maîtrise et dans la tranche des 2 000 et plus les ouvriers qualifiés.

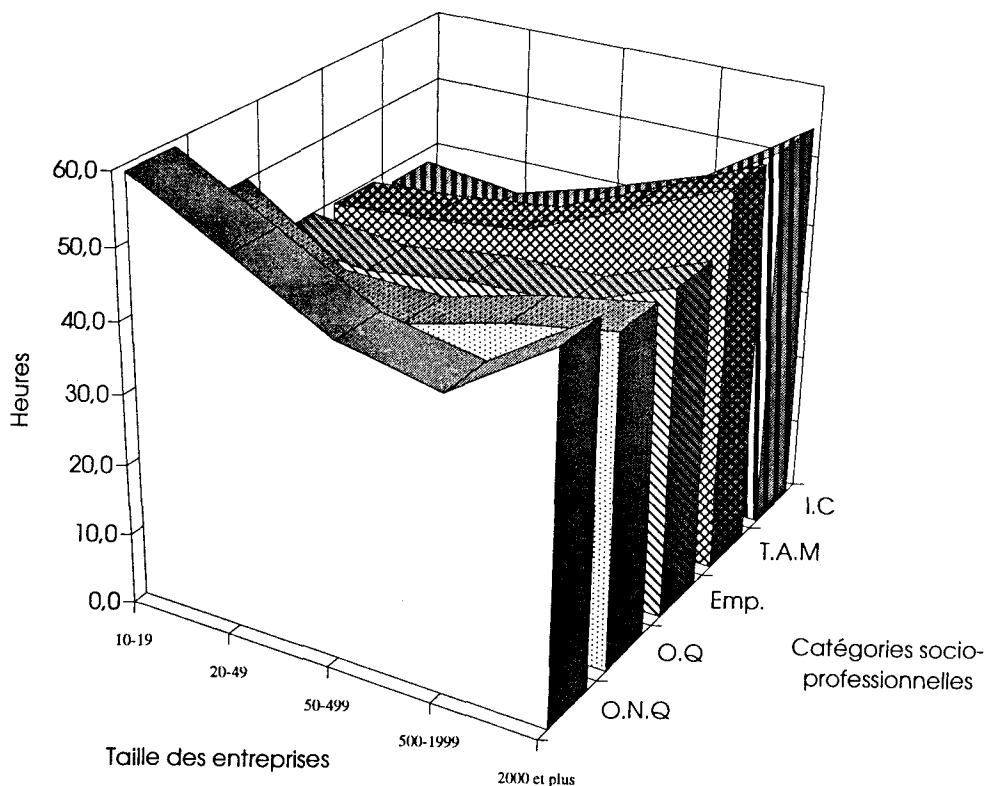
Tableau 1-16 :
Durée moyenne de formation continue* selon la catégorie socioprofessionnelle
et la taille des entreprises.
Année 1992

Taille des entreprises	Catégories socioprofessionnelles						en heures
	O.N.Q.	O.Q.	Emp.	T.A.M.	I.C.	Ensemble	
10 à 19 salariés	59,1	49,8	39,9	39,6	37,9	41,9	
20 à 49 salariés	51,6	40,5	38,6	40,6	36,1	39,4	
50 à 499 salariés	43,8	40,2	40,6	42,3	40,1	41,0	
500 à 1 999 salariés	40,9	43,8	41,0	48,3	45,1	44,4	
2 000 salariés et plus	50,5	61,7	46,5	54,7	54,9	54,2	
Ensemble des entreprises	46,3	51,2	42,9	50,2	47,0	47,7	

* Hors formation en alternance.

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83, exploitation Céreq.

Graphique 1-4 : Durée moyenne de formation continue (Année 1992)



Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation Céreq.

Ainsi, l'ensemble des constats relevés ci-dessus illustrent en partie les difficultés rencontrées par les PME face au départ en formation de leurs salariés, de même que le manque de moyens disponibles pour gérer et prévoir les formations qui leur sont nécessaires (peu de personnel spécialisé pour animer la politique de formation ; plan de formation peu structuré).



CHAPITRE 2

L'ANALYSE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

L'analyse sectorielle de la formation professionnelle continue qui suit, a été élaborée à travers la nomenclature "SECT 38" de la comptabilité nationale, soit 38 secteurs d'activité économique. Ce niveau d'agrégation est utilisé par la grande majorité des études économiques ; il est donc apparu pertinent de le retenir pour pouvoir, le cas échéant, apporter un cadrage économique d'ensemble de la formation professionnelle continue.

De plus, compte tenu de la dispersion intra-sectorielle d'une part, et de l'intérêt que représente une connaissance plus fine des secteurs d'autre part, le Céreq élabore depuis 1985 des tableaux statistiques nationaux au niveau 100¹.

Enfin, pour certains usages moins détaillés, les principaux résultats ont été regroupés en un niveau d'agrégation en quinze et en trois postes (voir en annexe).

¹ A titre exploratoire, des résultats ont été produits à ce niveau d'agrégation, mais pour la seule année 1982 et pour le secteur industriel seulement. Ils ont été utilisés et font donc l'objet d'une présentation partielle dans une étude réalisée par J.L. Dayan, J.P. Géhin et E. Verdier : "La formation continue dans l'industrie", *Formation-Emploi* n°16, Oct-Déc. 1986.

2.1. PRINCIPALES EVOLUTIONS SUR LONGUE PERIODE

Les différentes études rétrospectives entreprises par le Céreq¹ sur le système de formation professionnelle continue s'accordent pour proposer une périodisation en quatre phases correspondant à l'évolution de la situation économique générale, mais aussi à celle de la législation et du comportement des entreprises en terme de recours à la FPC. Ces dernières se différencient selon les secteurs d'activité et la taille des entreprises.

- La première phase (1972-1978) se caractérise par une croissance sensible de l'effort de formation continue. Il s'agit d'une phase d'alignement aux normes induites par la loi de juillet 1971 et à ses décrets d'application. En effet, l'évolution quantitative de la période résulte de la conjugaison de deux phénomènes : d'une part, un effet mécanique d'alignement financier sur l'obligation légale (de 0,8 à 1% en 1974, et de 1 à 1,1% en 1977), notamment par le versement au Trésor, puis aux organismes mutualisateurs. Ce sont principalement les petites entreprises et les secteurs les moins concentrés qui tirent le système dans son ensemble. D'autre part, un effet de comptabilisation et de formalisation des pratiques existantes pour les entreprises et les secteurs d'activité qui se préoccupaient déjà avant la promulgation de la loi, de la formation de leurs salariés, notamment dans deux secteurs très "formateurs" de l'énergie : l'électricité, gaz et eau et les charbonnages.

- La deuxième phase (1978-1982) qui correspond au deuxième choc pétrolier est une période de repli. Les effets du ralentissement de la croissance se font sentir sur l'expansion de la formation continue en entreprise. Celle-ci est touchée par un mouvement général de contraction des coûts et de rationalisation des dépenses. A titre d'exemple, le taux de participation n'a augmenté que de 8% entre 1978 et 1982 contre 12% au cours de la période précédente.

- A partir de 1982 s'ouvre une nouvelle période de croissance rapide de l'effort de formation continue, tirée vers le haut par les entreprises de plus de 500 salariés. On peut de façon plus générale parler d'une intégration plus étroite de la formation continue dans la stratégie générale des entreprises, étayée par la mise en oeuvre de politiques publiques visant à développer la formation en entreprise : loi du 24 février 1984 réformant en profondeur le livre IX du Code du Travail (création notamment des "engagements de développement de la formation" et des formations en alternance); loi du 5 août 1985 créant dans le cadre du Fonds national de l'emploi les congés de conversion puis, loi du 30 décembre 1986 sur les conventions de conversion.

- Depuis 1990 l'effort de formation professionnelle continue tend à se restreindre sous l'effet conjugué des pertes d'emploi et d'un resserrement des budgets alloués à la FPC par les entreprises. Néanmoins, si le phénomène est particulièrement accusé parmi les entreprises traditionnellement formatrices et notamment les plus grandes, il touche moins fortement les P.M.E. dont l'effort s'est trouvé soutenu par le développement des politiques publiques et des formations en alternance.

Le tableau 2-1 illustre les précédentes analyses en donnant la mesure de l'évolution des comportements sectoriels sur une base quinquennale, appréhendés à partir de la nomenclature de l'INSEE en 38 postes, et de trois indicateurs ; un indicateur de cadrage - les effectifs salariés - un indicateur financier - le taux de participation financière - et un indicateur physique - le taux d'accès à la formation.

¹ Notamment, "l'évolution de la formation continue dans les secteurs d'activité (1973-1985)" J.P.GEHN. In Formation-Emploi n°25.

On note toutefois, d'une part, de fortes disparités inter-sectorielles et d'autre part, la montée en puissance d'un nombre relativement important de secteurs d'activité (en terme de taux de participation financière et de taux d'accès à la formation), constats qui feront l'objet d'une analyse détaillée dans les paragraphes qui suivent.

Tableau 2-1 : Evolution des principaux paramètres selon les secteurs d'activité économique (NAP40) depuis 1975

NAP	SECTEURS	Nombre de salariés				Taux de participation financière %				Taux d'accès à la formation* %			
		1975	1980	1985	1992	1975	1980	1985	1992	1975	1980	1985	1992
1	Agric.sylvic.,pêche	105 956	92 465	81 244	61 289	1,16	1,33	1,72	2,87	23,10	23,10	20,60	30,12
2	Ind.viande et lait	142 879	165 357	164 512	149 773	1,04	1,23	1,39	2,24	19,50	15,40	15,80	29,04
3	Autres ind.alim.	257 618	237 144	219 142	200 108	1,15	1,32	1,57	2,69	15,50	16,10	18,10	30,78
4	Prod.combustibles	88 312	63 637	48 360	19 403	3,91	4,30	4,22	5,37	32,80	47,00	46,60	41,02
5	Pétrole et gaz	46 853	43 737	37 534	28 281	3,30	3,34	3,59	4,97	42,80	42,80	46,20	62,44
6	Electricité, gaz et eau	160 219	141 876	183 076	181 777	3,80	5,42	7,01	8,53	23,40	40,10	45,60	47,11
7	Minéraux et métaux ferreux	222 528	157 669	121 478	82 532	1,81	1,72	2,77	5,09	20,90	18,50	34,50	48,69
8	Minéraux,métaux non ferreux	61 161	70 039	56 748	43 656	1,80	2,08	2,91	4,12	24,90	29,70	29,50	48,56
9	Matér.contr.minéraux div.	172 271	152 953	119 591	98 918	1,23	1,44	1,62	2,29	13,30	14,10	15,70	27,01
10	Industrie du verre	71 027	61 722	51 988	49 495	1,62	1,42	1,96	2,78	21,50	19,50	23,60	31,93
11	Chimie de base	171 790	138 965	117 472	105 245	1,83	1,94	2,54	4,30	26,50	24,80	31,60	50,44
12	Parachimie-pharmacie	165 674	166 442	166 019	164 507	1,59	1,84	2,29	3,91	23,50	25,60	30,80	48,03
13	Travail des métaux	461 540	415 701	315 838	302 484	1,14	1,19	1,35	2,13	11,60	10,40	13,00	23,70
14	Constr.mécanique	469 653	430 647	348 038	300 839	1,09	1,26	1,49	2,15	13,40	13,30	16,70	28,17
15	Constr.électr.électronique	561 326	499 785	526 040	417 079	1,87	1,83	3,35	4,16	20,50	19,20	30,10	44,95
16	Auto et matériel transport	513 736	487 556	386 866	322 878	1,51	1,68	2,19	3,75	14,20	18,10	24,00	45,71
17	Constr.navale aéro.armt.	157 344	146 566	141 896	99 059	1,34	1,38	2,11	3,79	17,90	19,90	30,30	51,34
18	Textile et habillement	556 576	455 448	361 692	230 861	1,02	1,14	1,22	1,91	9,40	9,30	11,70	15,22
19	Cuir et chaussures	106 402	98 373	79 282	54 060	1,01	1,12	1,21	1,73	9,40	9,50	9,30	16,29
20	Bois et ameublement	264 552	251 670	193 412	154 228	0,91	1,10	1,14	1,71	8,90	7,90	8,60	15,53
21	Papier et carton	122 491	101 201	91 477	90 573	1,16	1,18	1,51	2,59	18,80	15,30	18,80	33,13
22	Imprimerie presse édit.	170 899	163 581	151 667	136 999	1,03	1,30	1,26	1,83	10,60	10,40	12,10	19,32
23	Caoutchouc mat.plastiques	206 748	202 057	176 912	178 024	1,46	2,10	1,97	2,87	15,70	16,40	19,30	30,76
24	Bâtim.génie civil & agric.	1 077 236	942 813	681 556	643 837	1,03	1,13	1,17	1,57	4,50	3,10	7,20	14,60
25	Comm.gros alimentaire	192 748	212 521	192 921	171 805	0,92	1,14	1,24	1,81	11,30	10,90	11,40	21,48
26	Comm.gros non aliment.	497 225	521 352	477 867	471 828	1,18	1,32	1,51	2,27	15,70	14,40	17,70	24,90
27	Comm.détail alimentaire	274 359	313 479	339 769	370 786	1,07	1,23	1,43	2,01	19,50	17,10	20,40	29,16
28	Comm.détail non alim.	278 952	291 845	257 733	277 916	0,95	1,12	1,32	2,22	15,10	14,30	18,90	27,75
29	Réparation automobile	159 521	180 234	156 439	151 663	0,97	1,28	1,45	2,21	16,20	18,50	19,50	26,49
30	Hotels,cafés,restaurants	132 839	153 348	180 224	206 382	0,88	1,07	1,30	1,92	6,30	11,00	13,60	18,60
31	Transports	679 791	685 737	688 066	672 997	3,35	3,59	3,62	5,66	40,30	40,00	42,70	48,96
32	Télécomm. et postes	2 413	2 372	3 416	7 629	-	-	-	4,43	-	-	-	44,71
33	Serv.marchands entreprises	442 643	586 286	633 870	887 675	1,29	1,53	1,84	2,80	17,30	16,50	21,30	29,60
34	Serv.marchands particuliers	397 543	475 968	525 427	590 435	1,05	1,24	1,43	2,01	7,40	7,90	10,20	17,10
35	Locat.crédit ball immobil.	19 924	25 425	26 583	30 575	1,22	1,21	1,36	2,78	13,10	10,30	13,50	33,61
36	Assurances	126 370	142 231	137 950	143 832	2,16	2,61	3,06	5,12	38,90	40,50	39,80	54,26
37	Organismes financiers	353 466	367 756	417 136	407 958	3,14	3,15	3,67	5,18	50,70	52,00	59,60	80,59
38	Services non marchands	428 260	514 518	588 516	579 114	2,37	2,37	2,37	3,27	19,70	19,50	24,00	30,70
99	Tous secteurs confondus	10 320 845	10 160 476	9 447 767	9 086 500	1,63	1,82	2,24	3,26	17,60	18,10	23,00	32,97

* non comprises les formations en alternance.

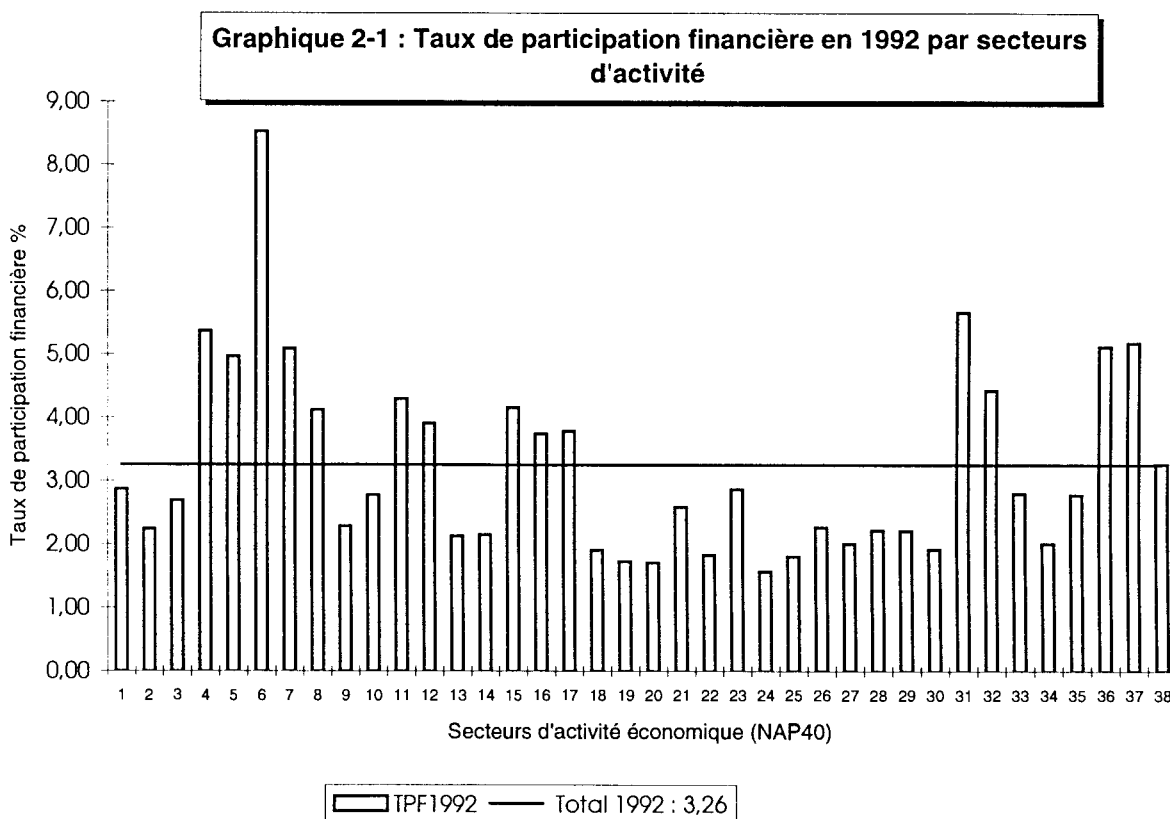
Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq.

2.2. LE TABLEAU DE BORD SECTORIEL DE LA FORMATION CONTINUE

Ce qui retient tout d'abord l'attention lorsqu'on examine les comportements de la formation continue selon les secteurs d'activité, c'est leur grande diversité aussi bien du point de vue de l'intensité de l'effort réalisé par les entreprises que de celui des modalités de formation continue et des disparités d'accès pour les catégories de salariés concernés.

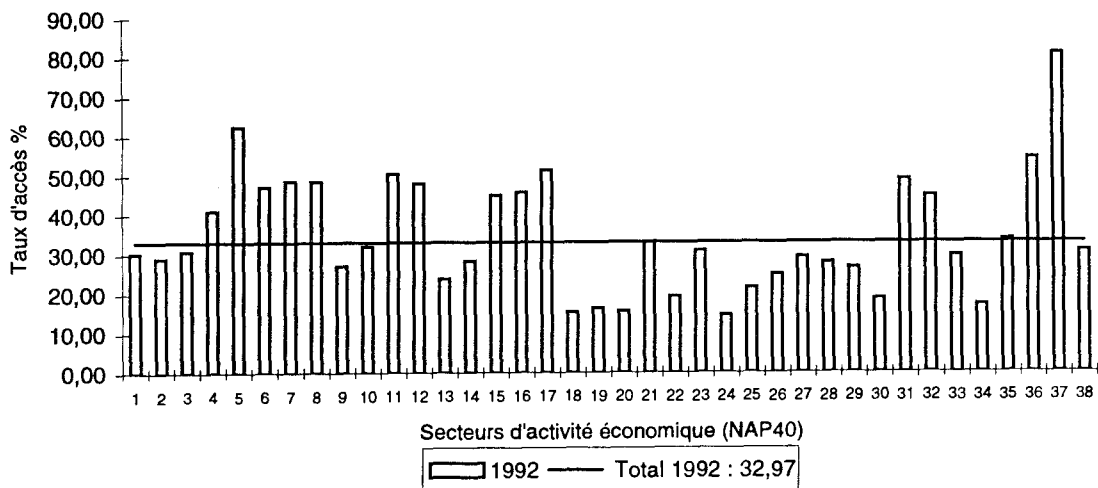
2.2.1. Les hiérarchies sectorielles

Pour l'année 1992, les entreprises françaises ont consacré 3,26% de leur masse salariale à la formation continue, taux bien au-dessus de l'obligation légale mais qui cache toutefois d'importantes disparités suivant les activités (cf. tableaux 2-2).



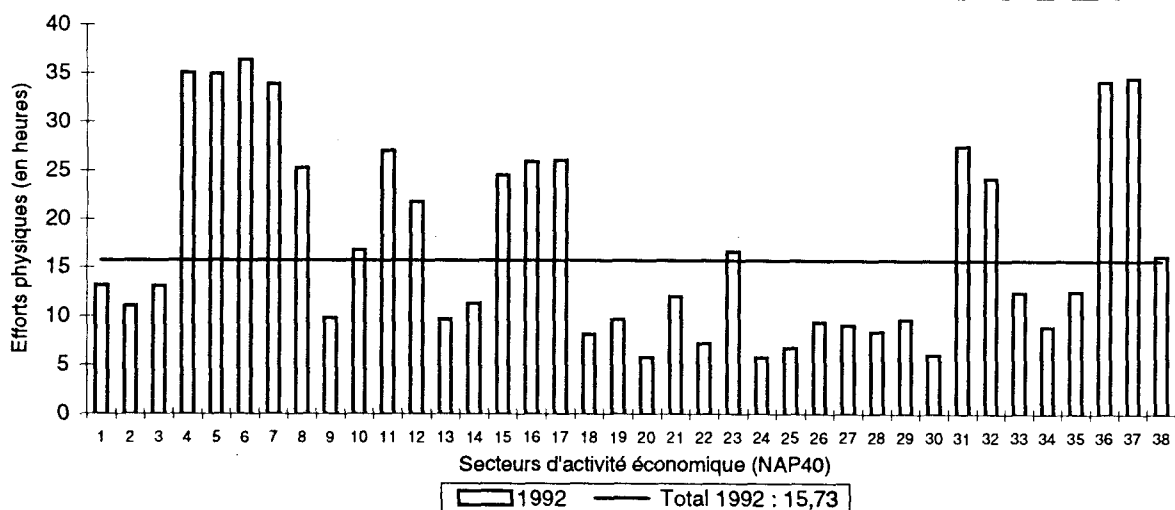
Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation Céreq.

Graphique 2-2 : Taux d'accès à la formation continue en 1992 par secteurs d'activité



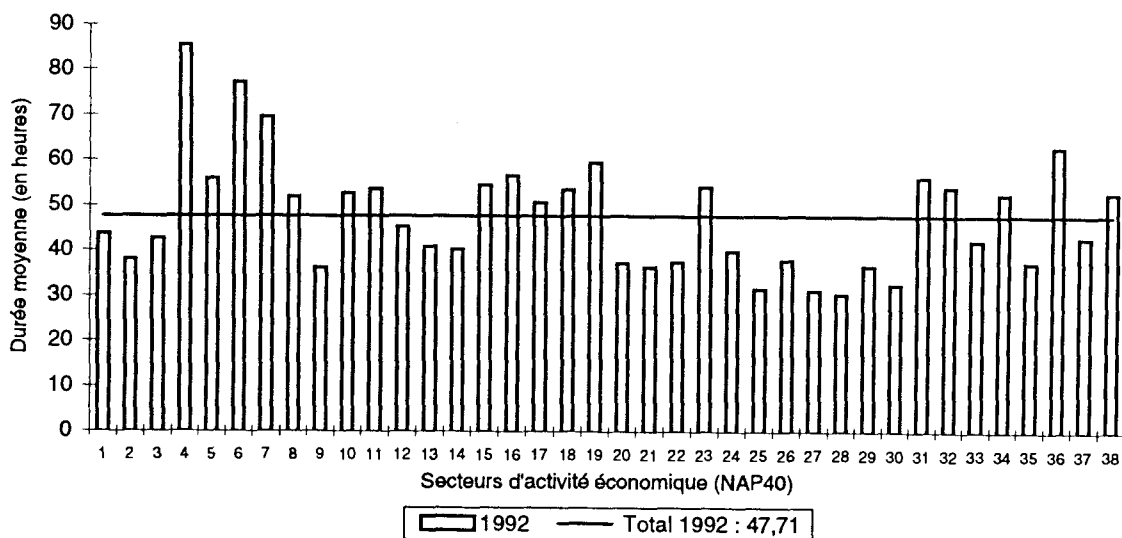
Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation Céreq.

Graphique 2-3 : Efforts physiques en 1992 par secteurs d'activité



Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation Céreq.

Graphique 2-4 : Durée moyenne des stages en 1992 par secteurs d'activité



Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation Céreq.

Tableau 2-2 : Principales données selon les secteurs d'activité économique (NAP40) - Année 1992

NAP	SECTEURS	nombre d'entrepr- ses	Nombre de salariés a	Dépenses (milliers F)	Taux de particip. financ. %	Nombre de stagiaires** b	Taux d'accès % b/a	Heures de stage** c	Heures de stage par salar. c/a	Durée moy des stages(h)**
1	Agric.sylvic.,pêche	1 376	61 289	214 619	2,87	18 460	30,12	806 860	13,16	43,71
2	Ind.viande et lait	1 299	149 773	409 662	2,24	43 492	29,04	1 653 790	11,04	38,03
3	Autres ind.alim.	2 550	200 108	765 411	2,69	61 601	30,78	2 629 512	13,14	42,69
4	Prod.combustibles	5	19 403	161 077	5,37	7 959	41,02	680 406	35,07	85,49
5	Pétrole et gaz	41	28 281	349 110	4,97	17 660	62,44	987 428	34,91	55,91
6	Électricité, gaz et eau	160	181 777	2 729 172	8,53	85 633	47,11	6 609 818	36,36	77,19
7	Minéraux et métaux ferreux	219	82 532	652 595	5,09	40 182	48,69	2 793 912	33,85	69,53
8	Minéraux,métaux non ferreux	135	43 656	300 779	4,12	21 199	48,56	1 100 463	25,21	51,91
9	Matér.contr.minéraux div.	1 508	98 918	314 386	2,29	26 717	27,01	968 507	9,79	36,25
10	Industrie du verre	265	49 495	190 449	2,78	15 806	31,93	832 155	16,81	52,65
11	Chimie de base	358	105 245	845 592	4,30	53 088	50,44	2 846 467	27,05	53,62
12	Parachimie-pharmacie	805	164 507	1 146 751	3,91	79 017	48,03	3 573 288	21,72	45,22
13	Travail des métaux	5 230	302 484	841 297	2,13	71 688	23,70	2 930 600	9,69	40,88
14	Constr.mécanique	4 255	300 839	946 189	2,15	84 739	28,17	3 412 972	11,34	40,28
15	Constr.électr.électronique	2 244	417 079	2 884 850	4,16	187 478	44,95	10 219 524	24,50	54,51
16	Auto et matériel transport	741	322 878	1 683 322	3,75	147 596	45,71	8 368 847	25,92	56,70
17	Constr.navale aéro.armt.	260	99 059	736 666	3,79	50 855	51,34	2 575 169	26,00	50,64
18	Textile et habillement	3 250	230 861	473 771	1,91	35 129	15,22	1 881 670	8,15	53,56
19	Cuir et chaussures	611	54 060	94 792	1,73	8 809	16,29	523 708	9,69	59,45
20	Bois et ameublement	3 053	154 228	304 047	1,71	23 948	15,53	892 262	5,79	37,26
21	Papier et carton	738	90 573	333 409	2,59	30 011	33,13	1 089 851	12,03	36,32
22	Imprimerie presse édit.	2 421	136 999	413 323	1,83	26 469	19,32	992 484	7,24	37,50
23	Caoutchouc mat.plastiques	1 481	178 024	669 035	2,87	54 764	30,76	2 963 146	16,64	54,11
24	Bâtim.génie civil & agrl	12 853	643 837	1 283 285	1,57	93 998	14,60	3 748 618	5,82	39,88
25	Comm.gros alimentaire	3 546	171 805	409 090	1,81	36 902	21,48	1 163 409	6,77	31,53
26	Comm.gros non aliment.	8 841	471 828	1 630 896	2,27	117 500	24,90	4 451 414	9,43	37,88
27	Comm.détail alimentaire	3 826	370 786	701 171	2,01	108 119	29,16	3 375 820	9,10	31,22
28	Comm.détail non alim.	4 337	277 916	644 510	2,22	77 118	27,75	2 345 526	8,44	30,41
29	Réparation automobile	3 950	151 663	435 499	2,21	40 172	26,49	1 470 919	9,70	36,62
30	Hotels,cafés,restaurants	3 751	206 382	403 986	1,92	38 389	18,60	1 248 337	6,05	32,52
31	Transports	5 488	672 997	5 404 441	5,66	329 517	48,96	18 506 866	27,50	56,16
32	Télécomm. et postes	79	7 629	64 837	4,43	3 411	44,71	184 434	24,18	54,07
33	Serv.marchands entreprises	11 090	887 675	3 731 379	2,80	262 765	29,60	11 061 931	12,46	42,10
34	Serv.marchands particuliers	6 962	590 435	1 194 393	2,01	100 988	17,10	5 309 415	8,99	52,57
35	Locat.crédit bail immobil.	370	30 575	102 247	2,78	10 277	33,61	384 052	12,56	37,37
36	Assurances	428	143 832	1 172 752	5,12	78 039	54,26	4 911 386	34,15	62,94
37	Organismes financiers	871	407 958	3 907 684	5,18	328 765	80,59	14 077 940	34,51	42,82
38	Services non marchands	4 919	579 114	2 258 313	3,27	177 781	30,70	9 381 261	16,20	52,77
	Tous secteurs confondus	104 316	9 086 500	40 804 787	3,26	2 996 041	32,97	142 954 167	15,73	47,71

* % des entreprises ayant eu des dépenses.

** non comprises les formations en alternance

Source: Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq.

En effet, si aucun des secteurs ne se situe au-dessous du plancher de l'obligation légale fixé à 1,4% pour les entreprises, on note toutefois que, d'une part, 13 d'entre-eux ont un taux de participation financière compris dans un intervalle allant de 1,40% à 2,22% et que, d'autre part, quelques secteurs atteignent des taux supérieurs à 5%, voire 8% (électricité, gaz et eau).

L'amplitude des variations est encore plus prononcée si l'on mesure l'effort de formation à partir d'indicateurs physiques : le taux d'accès à la formation et l'effort physique de formation, que l'on retrouve respectivement dans les colonnes 6 et 8 du tableaux 2- 2.

Ainsi, les salariés des organismes financiers ont 80% de chances d'accéder à une formation professionnelle continue. A l'opposé, les salariés du "bâtiment" ont environ cinq fois moins de possibilités de suivre une formation.

Quant à l'espérance de formation, on compte 21 activités sur 38 (soit 55% des secteurs) en-dessous de la moyenne nationale, qui est globalement d'environ 16 heures de formation par salarié.

Dans cet ordre d'idées, on note que certains secteurs traditionnels tels que les services marchands aux particuliers, l'habillement ou le bâtiment, sont d'importants utilisateurs de main-d'oeuvre généralement peu qualifiée. Nous verrons par la suite plus en détail que dans ce genre d'activités, l'effet de taille conjugué à celui du niveau de qualification joue négativement vis à vis des chances des salariés d'accéder à la formation continue.

2.2.2. Les modalités de la formation continue : intensité de l'effort et internalisation de la formation dans les secteurs

La diversité des efforts de formation continue consentis par les secteurs d'activité ne semble pas simplement d'ordre quantitatif (différence de niveau) mais reflète aussi des différences dans la nature des formations réalisées et dans leurs modalités de mise en oeuvre.

Dans nombre de secteurs d'activité, les entreprises recourent massivement à l'extérieur pour former leurs salariés ou pour gérer leurs fonds (convention de formation avec des organismes, adhésion et versements à des fonds d'assurance formation) ; dans d'autres, la grande majorité des actions de formation continue est produite par et dans l'entreprise (le plus souvent dans le cadre de centre de formation interne).

Selon le tableau A/2-1, les fortes dépenses de formation interne concernent en 1992 un nombre limité d'activités certaines très concentrées : électricité, gaz et eau, transports, agriculture, pétrole et gaz, assurances.

Rappelons enfin, que dans un grand nombre de secteurs industriels, la part des dépenses de formation interne a été divisée par deux, trois, voire plus, entre 1973 et 1985. Simultanément, le niveau global des dépenses de formation interne est passé au cours de cette période, de 25% à 17,8% du total des dépenses¹.

Entre 1990 et 1992, on constate cependant une légère reprise de ces dépenses aussi bien au niveau global que dans les secteurs sus-cités.

S'agit-il d'un effet de conjoncture dû à la récession ou d'une tendance à plus long terme qui se dessine ? Objectivement, le recul est encore insuffisant pour que l'on puisse parler de renversement de la tendance.

A un niveau plus fin de l'analyse, le rôle joué par la formation interne au sein de la FPC, donne un éclairage relativement précis des comportements d'entreprises en matière de formation continue. On pense en particulier à la relation entre les secteurs les plus formateurs et l'internalisation de la formation continue (tableau 2-3 et graphique 2-5).

¹ Idem, op.cité (2), p.28.

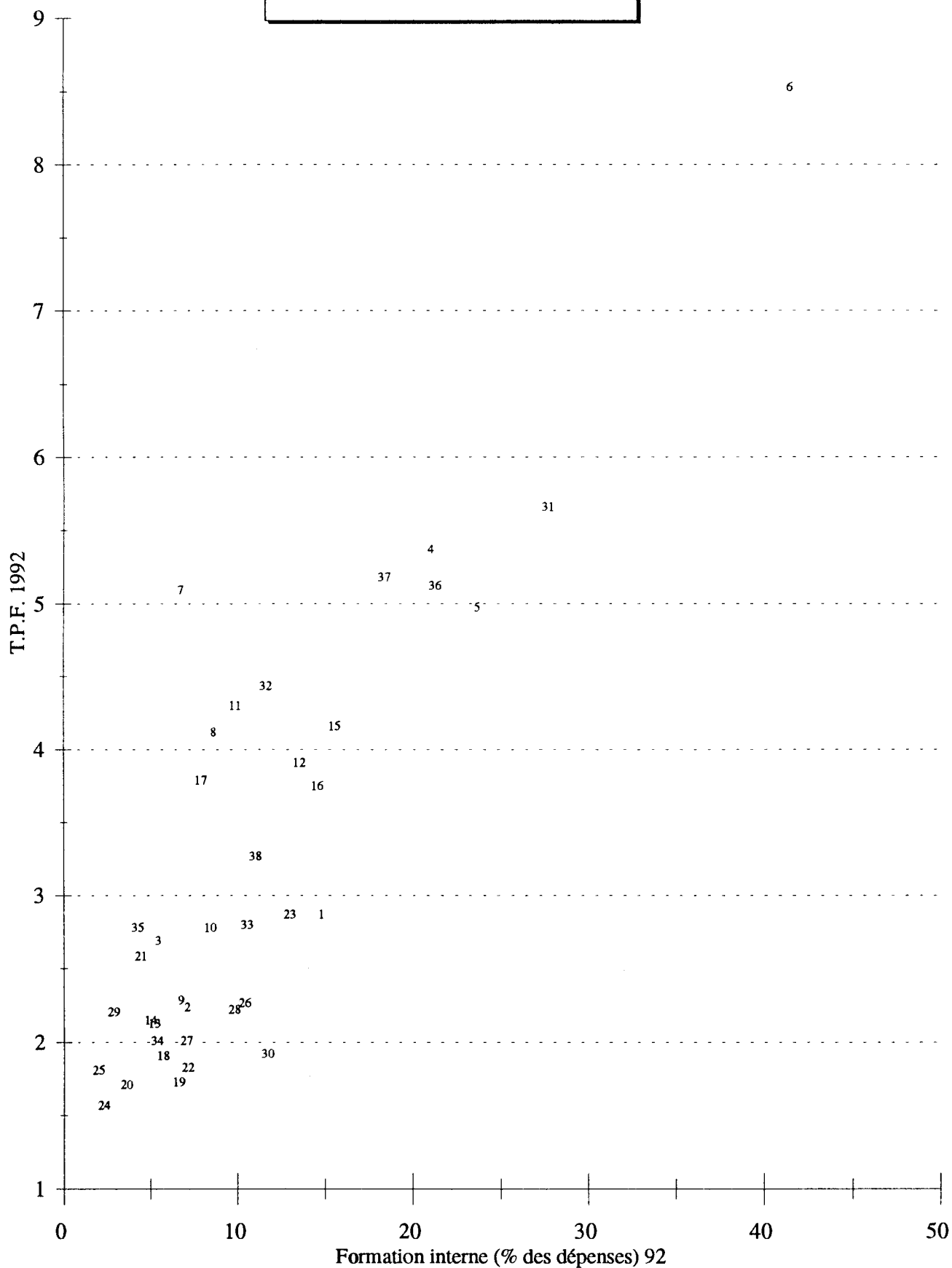
Tableau 2-3 : Données financières* sur l'intensité et la modalité de la formation selon les secteurs d'activité économique (NAP40) - Année 1992

NAP	Secteurs d'activité	TPF	Dépenses par tête (en F)	Formation interne		Conventions avec organ.		Versements aux FAF	
				%	rang	%	rang	%	rang
6	Electricité, gaz, eau	8,53	15014	41,5	1	11,8	36	0,2	37
31	Transport	5,66	8030	27,8	2	13,5	35	1,8	33
4	Produits combustibles	5,37	8302	21,2	5	24,3	20	0,0	38
37	Organismes financiers	5,18	9579	18,5	6	20,1	30	2,3	30
36	Assurances	5,12	8154	21,4	4	21,0	28	2,4	29
7	Minerais et métaux ferreux	5,09	7907	6,9	26	31,8	4	1,8	34
5	Prod. de pétrole et gaz	4,97	12344	23,8	3	23,0	25	0,2	36
32	Télécomm. et postes	4,43	8499	11,7	13	36,8	1	4,5	24
11	Chimie de base	4,30	8035	10,0	17	31,3	6	1,9	32
15	Const.électrique/électron.	4,16	6917	15,7	7	26,2	15	3,5	27
8	Minerais, métaux non-fer.	4,12	6890	8,8	19	36,1	2	2,1	31
12	Parachimie, pharmacie	3,91	6971	13,7	10	31,1	7	2,9	28
17	Const. navale et aérienne	3,79	7437	8,0	21	31,8	5	0,9	35
16	Auto.& matériel de transp.	3,75	5213	14,7	9	24,2	21	3,5	26
38	Services non-marchands	3,27	3900	11,2	14	24,6	18	14,5	18
1	Agricult., sylvicult., pêche	2,87	3502	14,9	8	10,2	38	18,4	12
23	Caoutchouc, mat. plastiques	2,87	3758	13,1	11	19,6	31	17,6	15
33	Serv. march.aux entreprises	2,80	4204	10,7	15	28,6	10	10,4	21
10	Industrie du verre	2,78	3848	8,6	20	29,9	8	3,6	25
35	Location-crédit-bail	2,78	3344	4,4	34	24,4	19	30,0	3
3	Autres Indust.alimentaires	2,69	3825	5,6	29	28,8	9	15,2	17
21	Papier et carton	2,59	3681	4,6	33	33,4	3	11,0	20
9	Matériaux de construction	2,29	3178	6,9	25	26,8	13	9,2	23
26	Com.de gros non alim.	2,27	3457	10,6	16	26,0	16	13,5	19
2	Indust. viande et lait	2,24	2735	7,2	23	19,3	32	25,6	6
28	Com. de détail non-alim.	2,22	2319	10,0	18	23,1	24	18,2	13
29	Réparation automobile	2,21	2871	3,0	36	23,4	22	10,1	22
14	Const. mécanique	2,15	3145	5,1	32	28,5	11	17,0	16
13	Travail des métaux	2,13	2781	5,4	31	27,9	12	18,0	14
34	Serv. march. aux particuliers	2,01	2023	5,5	30	20,7	29	29,1	4
27	Com. de détail alim.	2,01	1891	7,2	24	18,5	34	23,9	8
30	Hôtels, cafés, restaurants	1,92	1957	11,9	12	21,3	27	23,1	9
18	Com.de détail alim.	1,91	2052	5,9	28	26,3	14	22,2	10
22	Imprimerie, presse, édition	1,83	3017	7,3	22	25,9	17	18,9	11
25	Com. de gros alim.	1,81	2381	2,1	38	19,0	33	32,2	2
19	Cuir et chaussures	1,73	1753	6,8	27	22,2	26	24,6	7
20	Bois et meubles	1,71	1971	3,7	35	23,1	23	27,6	5
24	BTP	1,57	1993	2,4	37	10,3	37	33,7	1

(*) Le secteur des télécommunications et des postes n'est pas pris en compte dans ce tableau

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq.

**Graphique 2-5 : Intensité de l'effort
et internalisation de la formation**



Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation Céreq.

D'une part, la relation est très nette notamment pour deux secteurs : l'"électricité, gaz et eau" et les "transports", qui sont des activités où ont toujours coexisté de fortes traditions de formation et de promotion internes.

D'autre part, la relation est moins évidente, dans le cas de la sidérurgie et de la chimie de base qui se trouvent dans un processus de modernisation-acquisition de nouvelles technologies, dicté par la recherche de nouveaux gains de productivité.

A ce propos, le haut niveau atteint par la formation interne dans les secteurs "assurances" et "organismes financiers" est à rapprocher de l'importance acquise et du développement d'une "culture-maison", relayée par l'organisation d'un marché interne important.

En revanche, dans les secteurs les "moins formateurs", on admet qu'il existe un lien entre externalisation de la gestion de la formation et faiblesse des dépenses globales consacrées à la FPC. Des secteurs, tels que "le commerce de gros alimentaire" ou le "BTP" respectivement au 35^{ème} et 38^{ème} rang en matière de taux de participation financière, sont, en effet, au premier rang des utilisateurs des Fonds d'Assurance Formation (FAF).

Il ressort donc, de ce qui précède, que les secteurs qui font davantage appel à la formation externe sont pour la plupart des activités de production de biens de consommation courante (textile, cuir, chaussures...) peu concentrées et dont l'effort de formation est relativement faible, mais aussi des secteurs caractérisés par leur développement récent et présentant des efforts de formation plutôt élevés (pharmacie, bureautique et informatique, construction électrique et électronique).

On note également que le recours à des organismes extérieurs de formation après s'être accru, s'est désormais stabilisé, passant de 18,3% en 1985 à 21,5% en 1990 et 22% en 1991 et 1992, avec, il est vrai, selon les activités, des comportements assez diversifiés. En 1985, la part des dépenses de FPC revenant aux organismes dans le cadre de conventions de formation, variait de 4% pour les charbonnages à 29% pour la construction mécanique et la parachimie-pharmacie. En 1992, l'intervalle est compris entre 10,2% pour le secteur « agriculture, sylviculture et pêche » et 36,14% pour les minerais et métaux non ferreux.

2.2.3. De moindres inégalités d'accès à la formation dans les secteurs les plus formateurs

Selon le tableau A/2-2, 68,6% des stagiaires en 1992 (y compris les bénéficiaires de formation en alternance) ont entre 25 et 44 ans, 10% moins de 25 ans, et 21,4% plus de 45 ans. Ces proportions se retrouvent dans la quasi-totalité des secteurs d'activité, sauf dans le commerce où la proportion des stagiaires de moins de 25 ans est supérieure à celle des 45 ans et plus¹.

En 1992, 66% des stagiaires sont des hommes, contre seulement 34% de femmes. Cette proportion est inversée dans les secteurs où le taux de féminisation (selon l'enquête emploi de 1992) est supérieur à 50%, c'est à dire : "l'industrie textile et l'habillement", "l'industrie du cuir et de la chaussure", "le commerce de détail", "les services marchands aux particuliers", et "les services non marchands", à l'exception toutefois d'un secteur : "les assurances".

En 1992, pour l'ensemble des secteurs, les chances d'accès à la formation selon la CSP, sont respectivement de 14,6% pour les ouvriers non qualifiés, 25,2% pour les ouvriers qualifiés, 29,2% pour les employés, 53% pour les techniciens et agents de maîtrise et enfin de 48,3% pour les ingénieurs et cadres. Il ne s'agit ici que de taux moyens qui recouvrent en fait des variations beaucoup plus fortes suivant les secteurs d'activités.

En effet, les "non-qualifiés" sont non seulement la catégorie bénéficiant le moins d'actions de FPC mais aussi celle pour laquelle l'écart entre les taux d'accès à la formation ventilés par secteur sont les plus sensibles (de 5,7% à 35,8%). De plus, parmi les activités où les ouvriers non qualifiés sont relativement peu nombreux l'accès de cette catégorie de salariés à la formation continue est particulièrement limité.

En ce qui concerne les ouvriers qualifiés et les employés, l'observation statistique indique qu'ils ont moins de chances de bénéficier d'une formation dans les secteurs les moins concentrés (lesquels secteurs feront l'objet d'une analyse détaillée dans le paragraphe 2-3-2), tels que : le travail des métaux, certains secteurs de biens de consommation, de même que la branche bâtiment. En revanche, dans d'autres secteurs plus concentrés et en même temps parmi les plus "formateurs" : "pétrole et gaz", "électricité, gaz et eau", "organismes financiers", ils continuent à bénéficier d'actions soutenues de formation. Précisons quand même que ces trois secteurs (ainsi que les minerais et métaux non ferreux) privilégient avant tout la formation des techniciens et agents de maîtrise, catégories de plus très représentées parmi la population globale de leurs salariés.

Enfin, pour les ingénieurs et cadres, les chances d'accéder à une formation continue sont plus étendues. On remarque cependant que ce sont les secteurs les moins "formateurs" et les moins concentrés qui privilégient le plus cette catégorie de salariés : le commerce, l'industrie de la viande et du lait, certains services, l'immobilier, le textile et à l'opposé, certains secteurs de process ou à forte intensité capitaliste : la parachimie-pharmacie, l'industrie électronique, la construction navale, l'aéronautique et l'armement.

¹ Voir à ce sujet l'article de F. Aventure : "La formation continue des salariés d'au moins 45 ans". Cahier, Travail et Emploi. Doc. française-Avril 94

Tableau 2-4 : Taux d'accès à la formation continue*
selon la catégorie socioprofessionnelle et les secteurs d'activité économique (NAP40)
Année 1992

NAP	SECTEURS	ONQ	OQ	Emp	TAM	IC	Total	en %		
								Rapport CSP		
								1	2	3
1	Agric.sylvic.,pêche	15,95	20,81	31,58	66,02	39,14	30,12	4,14	TAM	ONQ
2	Ind.viande et lait	18,92	23,03	33,20	48,24	58,69	29,04	3,10	IC	ONQ
3	Autres ind.alim.	18,26	26,51	26,61	50,52	50,26	30,78	2,77	TAM	ONQ
4	Prod.combustibles	27,69	42,96	44,37	56,15	51,50	41,02	2,03	TAM	ONQ
5	Pétrole et gaz	25,52	56,21	58,11	66,31	65,72	62,44	2,60	TAM	ONQ
6	Électricité, gaz et eau	20,86	45,10	44,53	49,56	47,74	47,11	2,38	TAM	ONQ
7	Minerais et métaux ferreux	25,82	41,06	48,23	60,21	67,34	48,69	2,61	IC	ONQ
8	Minerais,métaux non ferreux	23,84	41,65	45,14	61,92	59,86	48,56	2,60	TAM	ONQ
9	Matér.contr.minéraux div.	12,53	21,73	31,49	46,94	44,31	27,01	3,75	TAM	ONQ
10	Industrie du verre	14,96	32,52	25,30	53,83	54,06	31,93	3,61	IC	ONQ
11	Chimie de base	14,67	40,30	44,40	61,79	61,19	50,44	4,21	TAM	ONQ
12	Parachimie-pharmacie	19,21	36,49	38,54	58,63	62,58	48,03	3,26	IC	ONQ
13	Travail des métaux	13,72	20,78	28,51	41,46	34,11	23,70	3,02	TAM	ONQ
14	Constr.mécanique	14,74	22,51	28,41	42,14	39,36	28,17	2,86	TAM	ONQ
15	Constr.électr.électronique	24,67	32,79	47,27	54,08	61,01	44,95	2,47	IC	ONQ
16	Auto et matériel transport	35,75	41,27	42,46	66,24	54,98	45,71	1,85	TAM	ONQ
17	Constr.navale aéro.armt.	16,87	34,51	48,13	59,70	63,12	51,34	3,74	IC	ONQ
18	Textile et habillement	8,58	11,01	18,86	30,25	33,81	15,22	3,94	IC	ONQ
19	Cuir et chaussures	10,32	13,99	24,50	31,57	26,89	16,29	3,06	TAM	ONQ
20	Bois et ameublement	8,83	12,11	21,93	29,26	28,91	15,53	3,31	TAM	ONQ
21	Papier et carton	12,98	30,74	36,53	53,86	57,34	33,13	4,42	IC	ONQ
22	Imprimerie presse édit.	5,66	12,20	20,03	30,10	30,99	19,32	5,48	IC	ONQ
23	Caoutchouc mat.plastiques	15,64	28,27	35,92	51,16	45,37	30,76	3,27	TAM	ONQ
24	Bâtim.génie civil & agri	6,54	9,94	15,09	30,57	30,66	14,60	4,69	IC	ONQ
25	Comm.gros alimentaire	6,64	15,28	18,37	39,70	39,57	21,48	5,98	TAM	ONQ
26	Comm.gros non aliment.	10,61	19,94	18,16	38,16	37,65	24,90	3,60	TAM	ONQ
27	Comm.détail alimentaire	7,42	10,16	27,48	45,19	65,51	29,16	8,83	IC	ONQ
28	Comm.détail non alim.	6,81	8,05	26,75	51,43	41,12	27,75	7,55	TAM	ONQ
29	Réparation automobile	9,65	26,47	20,89	37,34	39,04	26,49	4,05	IC	ONQ
30	Hotels,cafés,restaurants	12,62	10,63	13,67	48,04	47,03	18,60	4,52	TAM	OQ
31	Transports	33,57	48,53	41,53	64,66	52,98	48,96	1,93	TAM	ONQ
32	Télécomm. et postes	20,39	8,53	43,52	58,45	53,99	44,71	6,85	TAM	OQ
33	Serv.marchands entreprises	9,33	19,88	27,25	44,25	43,99	29,60	4,74	TAM	ONQ
34	Serv.marchands particuliers	8,52	14,96	16,95	30,92	33,60	17,10	3,94	IC	ONQ
35	Locat.crédit bail immobil.	10,94	26,53	34,37	51,18	59,36	33,61	5,43	IC	ONQ
36	Assurances	9,40	11,48	57,01	50,61	56,77	54,26	6,06	EMP	ONQ
37	Organismes financiers	19,81	58,16	65,83	90,37	81,07	80,59	4,56	TAM	ONQ
38	Services non marchands	7,86	15,83	30,09	37,78	40,01	30,70	5,09	IC	ONQ
	Tous secteurs confondus	14,55	25,23	29,19	52,97	48,28	32,96	3,64	TAM	ONQ

* Les formations en alternance ne sont pas comprises dans ce taux.

(1)= Catégorie la plus favorisée (2)/catégorie la moins favorisée (3)

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq.

L'effort physique ou espérance de formation exprimée en heure, est également un indicateur qui permet de mesurer les disparités physiques entre salariés en matière de FPC (tableaux A/2-3).

Ainsi, les écarts entre salariés sont beaucoup plus prononcés dans des secteurs comme l'agriculture, la chimie de base et les industries du papier-carton, le commerce de gros non alimentaire et les assurances. Mais, c'est surtout dans le commerce de détail alimentaire que les écarts sont les plus grands soit 18,7 en termes de ratio. En effet, dans d'autres secteurs tels que les industries des mines, du textile et de l'habillement, les disparités entre catégories de salariés sont moins évidentes.

Par ailleurs, dans la sidérurgie, la production de métaux non ferreux, la chimie de base, la construction automobile, le caoutchouc et les matières plastiques, les techniciens et agents de maîtrise font l'objet d'une attention toute particulière au détriment parfois d'autres catégories de salariés. Ces secteurs sont sujets à des restructurations et à des actions de modernisation et ont connu (ou connaissent encore pour certains), des transformations importantes de leur technologie de production.

Enfin, en ce qui concerne la durée moyenne des stages selon la CSP et les secteurs d'activité (tableaux 2-5), l'écart global entre la catégorie la plus favorisée (les techniciens et agents de maîtrise) et la catégorie la plus défavorisée (les employés) s'est stabilisé en 1992 (ratio de 1,19).

A cet égard, les écarts entre CSP sont différents selon les secteurs. Ils sont très élevés dans les assurances, les hydrocarbures, la chimie de base, l'agriculture, la sylviculture et la pêche, de même que dans le textile et la confection.

En revanche, les écarts sont peu significatifs dans le bois et l'ameublement, la viande et le lait, la production de matériaux de construction et minéraux divers, le travail des métaux et la construction mécanique ou au sein d'activités tertiaires comme les services non marchands ou le commerce de gros.

**Tableau 2-5 : Durée moyenne* (en heures) des stages selon la qualification
et les secteurs d'activité économique (NAP40)
Année 1992**

NAP	SECTEURS	ONQ	OQ	Emp	TAM	IC	Total	Rapport CSP		
								1	2	3
1	Agric.sylvic.,pêche	25,62	28,53	60,75	47,15	62,39	43,71	2,44	IC	ONQ
2	Ind.viande et lait	38,04	41,92	31,74	38,07	34,98	38,03	1,32	OQ	EMP
3	Autres ind.alim.	36,05	44,51	35,56	44,31	48,05	42,69	1,35	IC	EMP
4	Prod.combustibles	69,01	105,47	82,80	57,38	56,24	85,49	1,88	OQ	IC
5	Pétrole et gaz	17,52	56,44	53,31	58,10	54,48	55,91	3,32	TAM	ONQ
6	Électricité, gaz et eau	42,90	70,81	69,38	83,90	74,36	77,19	1,96	TAM	ONQ
7	Minerais et métaux ferreux	65,21	67,47	53,53	78,63	56,93	69,53	1,47	TAM	EMP
8	Minerais,métaux non ferreux	18,52	50,19	48,44	57,34	51,67	51,91	3,10	TAM	ONQ
9	Matér.contr.minéraux div.	32,50	36,79	41,11	32,94	37,14	36,25	1,26	EMP	ONQ
10	Industrie du verre	76,18	51,37	35,23	51,16	45,81	52,65	2,16	ONQ	EMP
11	Chimie de base	25,90	51,86	68,04	52,65	46,35	53,62	2,63	EMP	ONQ
12	Prarachimie-pharmacie	42,08	45,83	31,94	47,03	49,58	45,22	1,55	IC	EMP
13	Travail des métaux	38,37	41,11	37,24	43,38	42,24	40,88	1,16	TAM	EMP
14	Constr.mécanique	38,61	42,78	34,99	43,03	36,74	40,28	1,23	TAM	EMP
15	Constr.électr.électronique	46,77	53,16	46,11	62,06	54,95	54,51	1,35	TAM	EMP
16	Auto et matériel transport	37,52	65,73	45,21	63,88	53,23	56,70	1,75	OQ	ONQ
17	Constr.navale aéro.armt.	44,83	51,79	40,29	53,00	51,03	50,64	1,32	TAM	EMP
18	Textile et habillement	87,44	59,19	44,50	45,45	37,85	53,56	2,31	ONQ	IC
19	Cuir et chaussures	49,67	63,23	57,97	51,22	74,23	59,45	1,49	IC	ONQ
20	Bois et ameublement	41,55	33,17	35,14	37,68	43,09	37,26	1,30	IC	OQ
21	Papier et carton	27,73	34,73	34,73	40,50	41,26	36,32	1,49	IC	ONQ
22	Imprimerie presse édit.	55,36	43,06	33,67	35,22	36,47	37,50	1,64	ONQ	EMP
23	Caoutchouc mat.plastiques	55,13	58,24	42,16	56,47	48,86	54,11	1,38	OQ	EMP
24	Bâtim.génie civil & agri	58,44	46,99	35,25	35,10	29,87	39,88	1,96	ONQ	IC
25	Comm.gros alimentaire	33,31	29,38	32,31	29,60	33,75	31,53	1,15	IC	OQ
26	Comm.gros non aliment.	36,45	37,41	33,74	41,10	40,11	37,88	1,22	TAM	EMP
27	Comm.détail alimentaire	17,85	35,88	26,87	47,93	37,70	31,22	2,69	TAM	ONQ
28	Comm.détail non alim.	40,14	35,05	28,74	36,18	30,35	30,41	1,40	ONQ	EMP
29	Réparation automobile	60,82	43,33	27,50	33,13	34,50	36,62	2,21	ONQ	EMP
30	Hotels,cafés,restaurants	22,99	36,82	32,92	31,93	33,39	32,52	1,60	OQ	ONQ
31	Transports	68,43	55,50	48,85	54,88	68,48	56,16	1,40	IC	EMP
32	Télécomm. et postes	13,24	27,98	58,82	62,62	47,91	54,07	4,73	TAM	ONQ
33	Serv.marchands entreprises	38,88	44,20	36,09	52,43	40,76	42,10	1,45	TAM	EMP
34	Serv.marchands particuliers	48,24	39,25	62,38	56,03	39,92	52,57	1,59	EMP	OQ
35	Locat.crédit bail immobil.	37,86	34,47	32,91	42,90	40,33	37,37	1,30	TAM	EMP
36	Assurances	44,16	58,99	69,32	60,12	53,55	62,94	1,57	EMP	ONQ
37	Organismes financiers	62,38	58,64	46,90	38,75	47,54	42,82	1,61	ONQ	IC
38	Services non marchands	56,06	58,79	51,65	53,70	53,33	52,77	1,14	OQ	EMP
	Tous secteurs confondus	46,26	51,20	42,91	50,24	46,98	47,71	1,19	OQ	EMP

(*) : Durée moyenne des stages= nombre d'heures de stage/nombre de stagiaires (n.c. les formations en alternance)

(1)= Catégorie la plus favorisée (2)/ catégorie la moins favorisée (3)

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq.

2.3. ELEMENTS DE TYPOLOGIE SECTORIELLE DE LA FORMATION CONTINUE

A partir de ces différents constats, il est possible de déterminer une première caractérisation des comportements sectoriels en matière de formation continue.

On relève tout d'abord le maintien des disparités sectorielles et la relative stabilité des hiérarchies.

On note, ensuite, que parmi les facteurs structurant les disparités de formation professionnelle continue, ceux liés aux caractéristiques sectorielles des entreprises paraissent déterminants, et ce, alors que l'approche sectorielle véhicule de manière intrinsèque un effet taille (cf. § 2-3-2).

2.3.1. Evolutions sectorielles et stabilité des hiérarchies

Dans l'ensemble la hiérarchie des secteurs en fonction de l'intensité de leur effort de formation continue (TPF) reste relativement stable au fil du temps.

Toutefois, depuis une dizaine d'années des mouvements différenciés apparaissent et modifient quelque peu la position relative des secteurs les uns par rapport aux autres¹.

En croisant l'intensité de l'effort de formation (taux de participation financière en 1985) avec l'évolution de cet effort durant la période 1985-1992 (cf. tableau 2.6 et graphique 2-6), on recense plusieurs profils sectoriels.

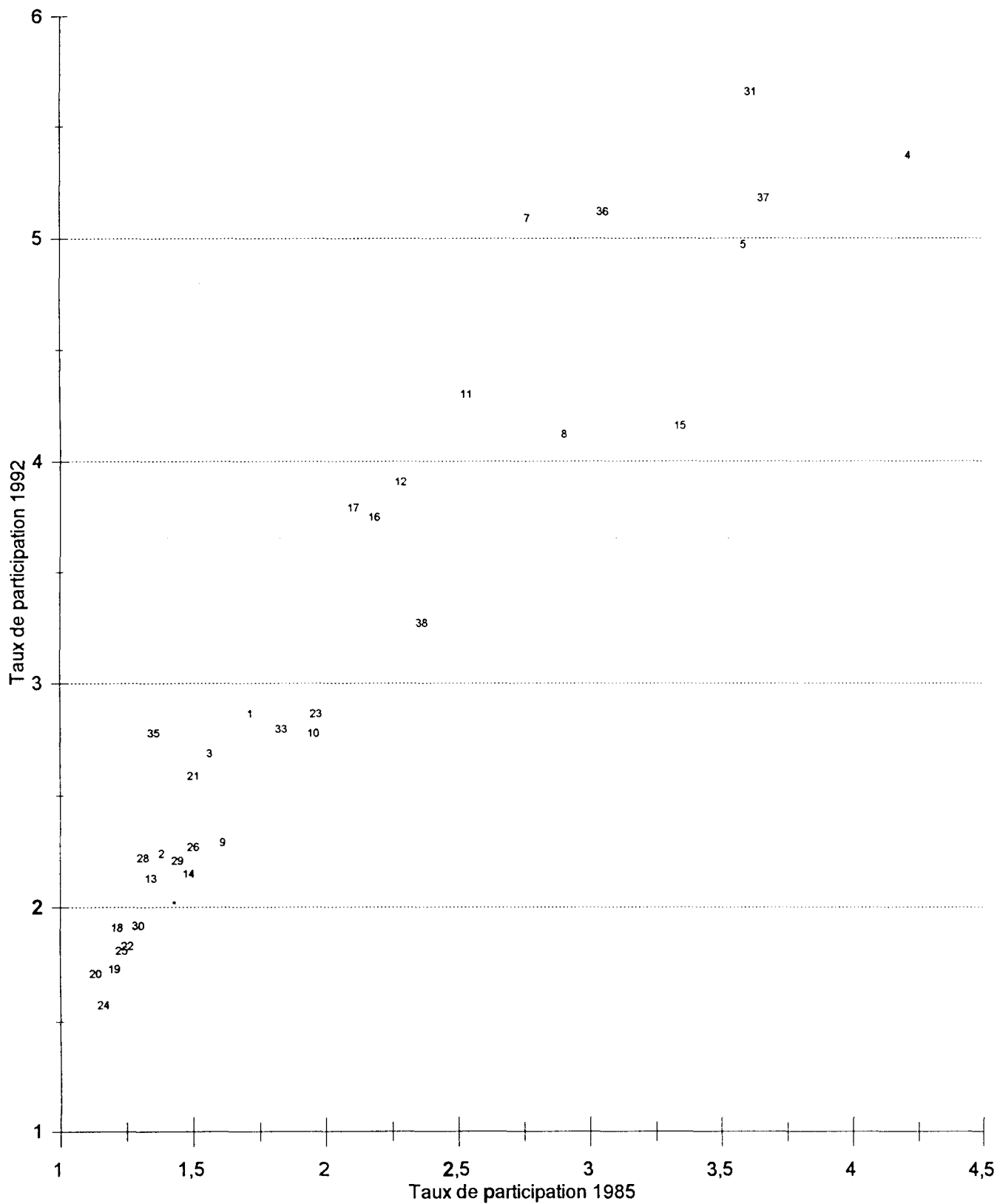
D'une part un premier groupe de secteurs très formateurs (TPF > 3%) : Assurances, Transports, Pétrole et gaz, Organismes financiers, Charbonnage, Electricité gaz et eau, qui ont connu à l'exception des deux premiers de faibles augmentations de leur taux de participation financière sur la période 85/92, résultats dus à la contraction des politiques de formation professionnelle continue.

Parmi les secteurs moyennement formateurs, deux cas de figures opposés se présentent : d'un côté, cinq secteurs sont en phase d'accélération (Sidérurgie, Chimie de base, Parachimie et pharmacie, Automobile et matériel de transport, Construction navale et aérienne). D'un autre côté, on note pour les secteurs des services non-marchands, de l'industrie du verre et des minerais et métaux non ferreux une faible croissance due à un resserrement des politiques de formation.

Le dernier groupe de secteurs, peu formateur a connu dans son ensemble une évolution supérieure à la moyenne. Quelques secteurs cependant conjuguent un faible TPF et une faible croissance de ce dernier se limitant à s'ajuster sur le minimum légal. Il s'agit pour l'essentiel, d'activités en moyenne peu concentrées de production de biens de consommation courante, d'activité commerciale et de BTP. Ces secteurs recourent massivement à l'appareil de formation extérieur et aux Fonds d'Assurance Formation (FAF).

¹ "Vingt ans de formation professionnelle continue : de la promotion sociale à la gestion de l'emploi" F.BERTON et G.PODEVIN, in Formation-Emploi n°34, p.14.

Graphique 2-6 : Evolution des taux de participation sectoriels (1985-1992)



(*) = secteurs 27 et 34

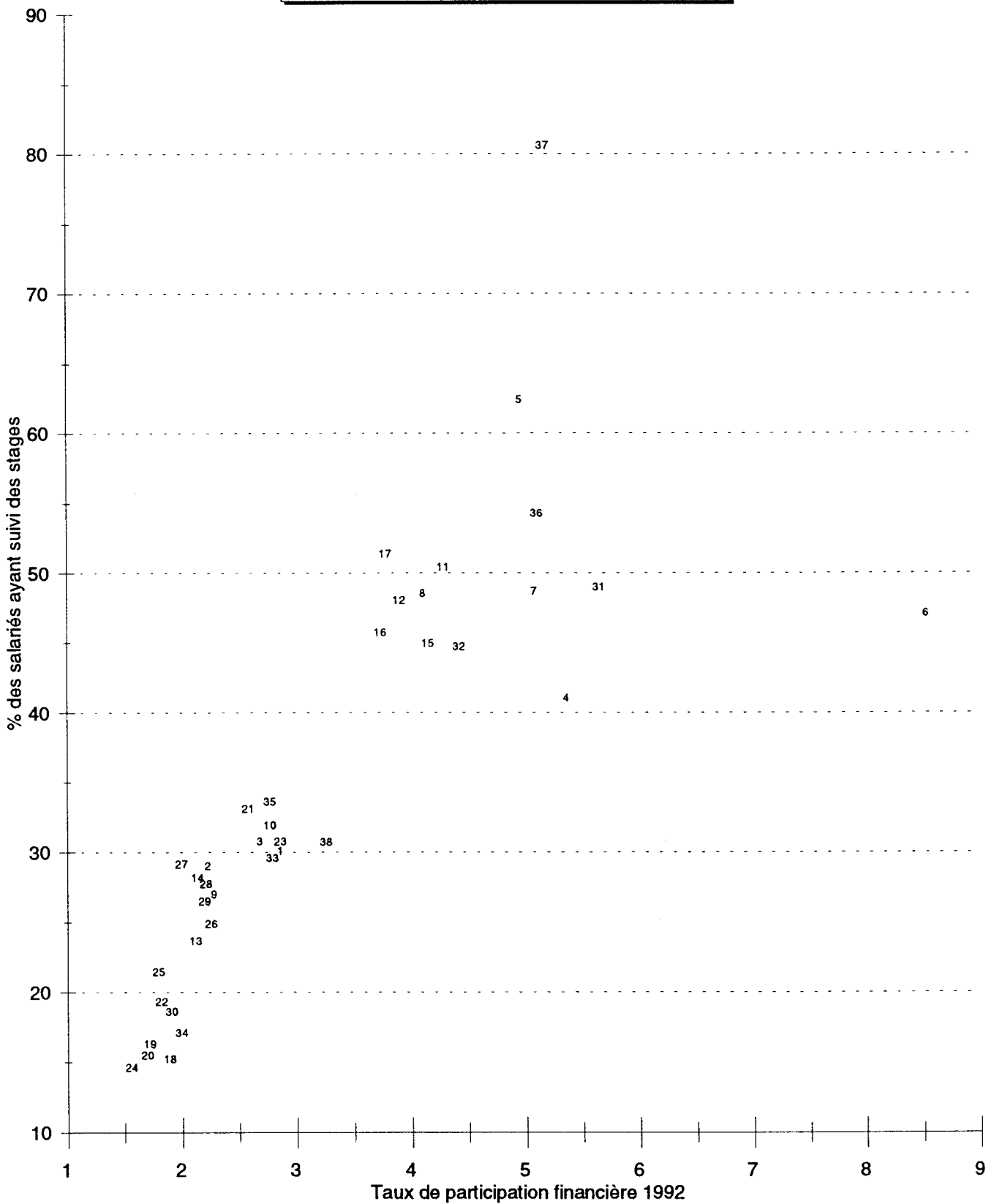
Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation Céreq.

Tableau 2-6 :
Position des secteurs d'activité selon le niveau et la croissance du taux de participation financière
entre 1985 et 1992.

		Evolution du TPF 85/92		
		Forte	Moyenne	Faible
Niveau du TPF en 1985	Elevé (TPF>3%)	36 Assurances	31 Transports	05 Pétrole et gaz 37 Organismes financiers 04 Charbonnage 06 Electricité, gaz et eau 15 Construction électronique
	Moyen (2%≤TPF≤3%)	07 Sidérurgie 11 Chimie de base 12 Parachimie, pharmacie 16 Automobile et matériel de transport 17 Constr.navale et aérienne	23 Caoutchouc et plastique	38 Services non-marchands 10 Industrie du verre 08 Minerais, Métaux non-ferreux
	Faible (TPF<2%)	28 Comm. de détail non-alimentaire 35 Location-crédit-bail 18 Textile, habillement 01 Agriculture 02 Viandes-lait 03 Autres IAA	21 Papier-Carton 13 Travail des métaux 25 Comm. de gros alimentaire 26 Commerce de gros non-alimentaire 20 Bois-meubles 30 Hôtels, cafés, restaurants 22 Imprimerie, Presse, Edition 29 Réparation auto 33 Services marchands aux entreprises	09 Matériaux de construction 27 Comm. de détail alimentaire 14 Construction mécanique 19 Cuir, chaussures 24 BTP 34 Services marchands aux particuliers

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation Céreq.

Graphique 2-7: Répartition des secteurs selon leur TPF et leur % de stagiaires



Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation Céreq.

2.3.2. De l'effet taille à la logique sectorielle

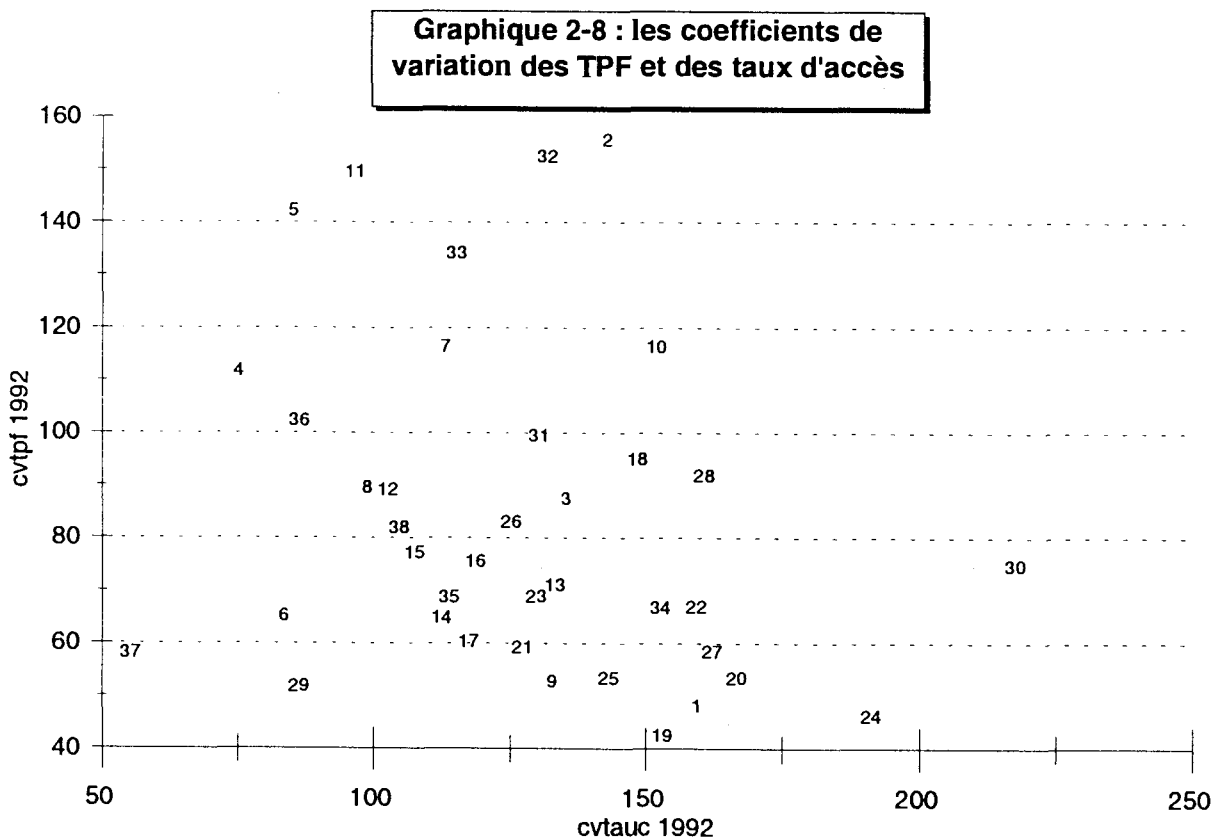
L'approche sectorielle véhicule de manière intrinsèque un effet taille : ainsi le taux de concentration varie sensiblement suivant les activités et l'on constate que les secteurs les plus "concentrés" sont, en règle générale, les secteurs les plus "formateurs" ; à l'inverse, les secteurs composés principalement de P.M.E. réalisent des efforts de formation continue souvent faibles. Qu'en est-il précisément en 1992 ?

a/- Le degré de concentration des secteurs et la formation continue

La comparaison entre les taux de participation financière (classés par ordre décroissant) et le degré de concentration des secteurs, montre que si corrélation il y a elle mérite donc d'être nuancée (cf. tableau 2-7). Soulignons tout de même la caractéristique spécifique du secteur des transports (31) composé à la fois d'activités très concentrées et très formatrices comme les transports aériens et ferroviaires pour lesquelles le TPF s'élève respectivement à 12 et 7,97% et d'activités beaucoup moins formatrices et peu concentrées tels les transports routiers et auxiliaires de transport qui ont des TPF respectifs de 2,95 et 1,88%.

A priori, la tendance sur la période récente va bien dans le sens d'un renforcement des logiques sectorielles, au détriment des différenciations tenant à la taille des entreprises.

L'analyse des coefficients de variations¹ des TPF et des taux d'accès à la formation confirme cette tendance (cf. graphiques 2-8).



Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation Céreq.

¹ Coefficient de variation = écart type / moyenne

Tableau 2-7 :
Taux de participation financière et degré de concentration
des secteurs d'activité économique (NAP40) * - Année 1992

NAP	SECTEURS D'ACTIVITE	TPF		Degré de concentration	
		%	Rang	Effectif salarié moyen des entreprises	Rang
6	Electricité, gaz, eau	8,53	1	1136	2
31	Transport	5,66	2	123	14
4	Produits combustibles	5,37	3	3881	1
37	Organismes financiers	5,18	4	468	4
36	Assurances	5,12	5	336	8
7	Minerais et métaux ferreux	5,09	6	377	7
5	Prod. de pétrole et gaz	4,97	7	690	3
11	Chimie de base	4,30	8	294	10
15	Const. électrique/électron.	4,16	9	186	13
8	Minerais, métaux non-fer.	4,12	10	323	9
12	Parachimie, pharmacie	3,91	11	204	11
17	Const. navale et aérienne	3,79	12	381	6
16	Auto. & matériel de transp.	3,75	13	436	5
38	Services non-marchands	3,27	14	118	17
1	Agricult., sylvicult., pêche	2,87	15	45	36
23	Caoutchouc, mat. plastiques	2,87	17	120	16
33	Serv. march. aux entreprises	2,80	17	80	23
10	Industrie du verre	2,78	18	187	12
35	Location-crédit-bail	2,78	20	83	22
3	Autres Indust. alimentaires	2,69	20	78	24
21	Papier et carton	2,59	21	123	14
9	Matériaux de construction	2,29	22	66	27
26	Com. de gros non-alim.	2,27	23	53	32
2	Indust. viande et lait	2,24	24	115	18
28	Com. de détail non-alim.	2,22	25	64	28
29	Réparation automobile	2,21	26	38	37
14	Const. mécanique	2,15	27	71	25
13	Travail des métaux	2,13	28	58	29
27	Com. de détail alim.	2,01	29	97	19
34	Serv. march. aux particuliers	2,01	31	85	21
30	Hôtels, cafés, restaurants	1,92	31	55	31
18	Textile & habillement	1,91	32	71	25
22	Imprimerie, presse, édition	1,83	33	57	30
25	Com. de gros alim.	1,81	34	48	35
19	Cuir et chaussures	1,73	35	88	20
20	Bois et meubles	1,71	36	51	33
24	BTP	1,57	37	50	34

(*) : le secteur des télécommunications et postes n'est pas pris en compte dans ce tableau.

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq.

On constate qu'à l'exception de six secteurs d'activité : minerais et métaux ferreux, construction navale et aérienne, télécommunications, textile et habillement, cuir et chaussures, commerce de détail non alimentaire, les deux premiers appartenant au groupe des secteurs les plus "formateurs", la majorité des secteurs ont eu des comportements intra-sectoriels assez homogènes.

Toutefois, ce constat ne doit pas masquer l'hétérogénéité du tissu des petites et moyennes entreprises. En 1992, seules 26,84% des entreprises de 10 à 19 salariés comptaient des stagiaires (28% en 1991) contre 98,5% des entreprises de plus de 2 000 salariés (tableaux 2-8).

D'où la nécessité d'étudier de façon croisée les coefficients de variation des taux de participation financière et des taux d'accès à la formation ventilés préalablement par classe de taille d'entreprises. Le résultat des investigations montre qu'au sein des six secteurs cités ci-dessus, un nombre appréciable d'entreprises de moins de 500 salariés ont des comportements très hétérogènes.

Parmi les entreprises de 10 à 19 salariés, celles qui ont consacré en 1992, les efforts les plus intenses (financiers ou physiques) de FPC, sont pratiquement toutes celles dont les activités figurent dans le premier groupe cité ci-dessus : les banques et assurances, l'électricité, gaz et eau, les hydrocarbures, la sidérurgie, de même qu'un certain nombre d'entreprises du deuxième groupe dit "intermédiaire" : parachimie et pharmacie, caoutchouc et matières plastiques, papier et carton.

En d'autres termes, le fait d'appartenir, toutes tailles confondues, à un secteur d'activité pilote en matière de FPC est une condition nécessaire et souvent suffisante pour les salariés d'avoir les chances les plus grandes d'accéder à la formation continue.

b/- Les principaux indicateurs de la FPC selon la taille des entreprises et le secteur d'activité

En règle générale, les taux de participation sectoriels croissent en fonction de la taille des entreprises. Le tableau 2-9 confirme cette tendance.

Dans cinq cas seulement, les entreprises de 500 à 1999 salariés présentent des TPF supérieurs ou égaux aux entreprises de 2 000 salariés et plus appartenant au même secteur. Il s'agit des industries du verre, du BTP, mais aussi des activités de commerce de gros alimentaire, de services marchands aux entreprises et enfin, des organismes financiers.

Par ailleurs, dans la classe de taille de 50 à 499 salariés, on dénombre quelques entreprises pétrolières dont le taux de participation est plus élevé que le TPF enregistré par les entreprises de 500 à 1 999 salariés du même secteur.

On constate également de fortes hétérogénéités internes dans quelques secteurs présentant un clivage net entre petites et grandes entreprises : c'est le cas de la construction électronique, du caoutchouc et matières plastiques et des transports.

Les taux d'accès à la formation croissent également en fonction de la taille et les écarts entre les classes de taille sont même plus prononcés que ceux constatés pour les TPF (cf. tableaux 2-10).

Tableau 2-8 : Entreprises ayant eu des stagiaires**
selon le secteur d'activité économique (NAP40) et la taille des entreprises.
Année 1992

en %

NAP	SECTEURS	Taille des entreprises					TOTAL
		de 10 à 19 salariés	de 20 à 49 salariés	de 50 à 499 salariés	de 500 à 1999 salariés	plus de 2000 salariés	
1	Agric.sylvic.,pêche	27,60	44,00	82,90	*	*	42,20
2	Ind.viande et lait	26,10	46,00	87,50	100,00	100,00	59,00
3	Autres ind.alim.	24,20	48,00	79,90	98,40	100,00	48,70
4	Prod.combustibles	*	-	*	*	*	80,00
5	Pétrole et gaz	83,30	68,40	85,70	100,00	100,00	80,50
6	Électricité, gaz et eau	60,00	79,60	86,70	91,70	100,00	76,30
7	Minerais et métaux ferreux	15,80	50,70	90,70	100,00	100,00	65,80
8	Minerais,métaux non ferreux	15,40	56,50	91,50	100,00	100,00	73,30
9	Matér.contr.minéraux div.	36,90	53,40	86,10	100,00	*	55,40
10	Industrie du verre	32,30	39,40	74,70	100,00	100,00	52,80
11	Chimie de base	58,00	62,30	83,40	100,00	100,00	74,60
12	Prarachimie-pharmacie	36,80	56,40	85,70	100,00	100,00	69,70
13	Travail des métaux	29,30	57,30	82,00	98,40	100,00	53,60
14	Constr.mécanique	38,70	57,20	85,10	100,00	100,00	60,00
15	Constr.électr.électronique	37,80	57,30	84,10	98,90	100,00	63,00
16	Auto et matériel transport	26,30	59,10	86,80	100,00	100,00	67,30
17	Constr.navale aéro.armt.	26,30	45,70	84,80	100,00	100,00	59,60
18	Textile et habillement	29,10	47,60	77,90	100,00	100,00	53,50
19	Cuir et chaussures	19,70	42,10	86,60	93,30	*	51,90
20	Bois et ameublement	23,70	42,40	78,30	100,00	-	43,90
21	Papier et carton	32,60	53,80	85,10	100,00	*	64,80
22	Imprimerie presse édit.	21,10	45,70	76,40	96,30	*	43,90
23	Caoutchouc mat.plastiques	34,30	52,90	85,00	100,00	100,00	61,00
24	Bâtim.génie civil & agri	9,70	27,10	63,20	95,80	86,40	25,90
25	Comm.gros alimentaire	26,70	53,60	79,10	96,30	100,00	47,90
26	Comm.gros non aliment.	29,90	52,50	79,10	95,40	92,90	48,50
27	Comm.détail alimentaire	20,10	28,90	65,20	96,40	100,00	34,30
28	Comm.détail non alim.	24,50	43,70	69,00	96,40	100,00	37,70
29	Réparation automobile	40,70	74,00	88,30	100,00	100,00	63,10
30	Hotels,cafés,restaurants	9,30	30,20	55,00	100,00	100,00	23,30
31	Transports	29,10	51,10	83,00	98,60	100,00	52,50
32	Télécomm. et postes	20,00	54,30	70,00	100,00	-	51,90
33	Serv.marchands entreprises	37,00	56,90	77,20	93,10	94,10	54,40
34	Serv.marchands particuliers	27,00	43,30	65,80	91,90	100,00	46,80
35	Locat.crédit bail immobil.	27,90	66,10	91,20	87,50	-	65,10
36	Assurances	45,90	71,60	91,20	100,00	100,00	80,40
37	Organismes financiers	78,70	81,50	91,60	99,30	100,00	87,50
38	Services non marchands	45,10	57,30	78,90	94,00	100,00	64,10
	Tous secteurs confondus	26,84	47,95	77,46	97,06	98,49	48,32

* : Données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3 (prises en compte dans le total)

** : Non comprise la formation en alternance.

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq.

**Tableau 2-9 : Taux de participation financière
selon le secteur d'activité économique et la taille des entreprises.
Année 1992**

en %

NAP	SECTEURS	Taille des entreprises					TOTAL
		de 10 à 19 salariés	de 20 à 49 salariés	de 50 à 499 salariés	de 500 à 1999 salariés	plus de 2000 salariés	
1	Agric.sylvic.,pêche	1,46	1,47	2,15	*	*	1,78
2	Ind.viande et lait	1,43	1,51	2,09	2,37	2,96	2,24
3	Autres ind.alim.	1,38	1,48	2,21	3,57	3,62	2,69
4	Prod.combustibles	*	-	*	*	*	5,37
5	Pétrole et gaz	1,66	3,08	4,59	4,28	5,16	4,97
6	Électricité, gaz et eau	2,19	2,35	3,07	3,92	9,10	8,53
7	Minerais et métaux ferreux	1,57	1,77	3,63	5,24	5,62	5,09
8	Minerais,métaux non ferreux	1,33	1,61	2,98	3,71	4,86	4,12
9	Matér.contr.minéraux div.	1,47	1,58	2,04	2,86	*	2,16
10	Industrie du verre	1,33	1,50	2,42	3,43	2,74	2,78
11	Chimie de base	1,85	2,16	3,38	4,30	4,90	4,30
12	Prarachimie-pharmacie	1,46	1,77	3,26	4,24	4,95	3,91
13	Travail des métaux	1,36	1,58	2,15	2,87	3,28	2,13
14	Constr.mécanique	1,44	1,53	2,11	2,66	2,79	2,15
15	Constr.électr.électronique	1,32	1,72	2,55	3,70	5,25	4,16
16	Auto et matériel transport	1,14	1,83	2,26	3,74	4,11	3,75
17	Constr.navale aéro.armt.	1,50	1,50	2,60	3,12	4,26	3,79
18	Textile et habillement	1,41	1,62	1,84	2,32	2,92	1,91
19	Cuir et chaussures	1,31	1,43	1,76	1,81	*	1,70
20	Bois et ameublement	1,35	1,54	1,65	2,39	-	1,71
21	Papier et carton	1,21	1,57	2,37	3,19	*	2,54
22	Imprimerie presse édit.	1,41	1,53	1,86	2,33	*	1,84
23	Caoutchouc mat.plastiques	1,48	1,51	2,21	2,96	4,01	2,87
24	Bâtim.génie civil & agri	1,35	1,44	1,60	1,73	1,73	1,57
25	Comm.gros alimentaire	1,37	1,49	1,89	2,55	1,93	1,81
26	Comm.gros non aliment.	1,47	1,61	2,21	3,25	3,49	2,27
27	Comm.détail alimentaire	1,43	1,40	1,75	1,66	2,41	2,01
28	Comm.détail non alim.	1,35	1,44	1,93	2,54	3,27	2,22
29	Réparation automobile	1,64	1,89	2,29	2,74	3,63	2,21
30	Hotels,cafés,restaurants	1,38	1,57	1,86	2,21	2,42	1,92
31	Transports	1,40	1,48	2,06	3,32	8,30	5,66
32	Télécomm. et postes	1,65	2,85	4,12	5,16	-	4,43
33	Serv.marchands entreprises	1,80	1,83	2,83	3,53	3,29	2,80
34	Serv.marchands particuliers	1,59	1,59	1,76	2,33	2,96	2,01
35	Locat.crédit bail immobil.	1,81	1,75	2,78	3,69	-	2,78
36	Assurances	1,79	2,11	3,37	5,02	6,03	5,12
37	Organismes financiers	3,11	3,71	3,91	5,65	5,29	5,18
38	Services non marchands	1,93	1,96	3,01	3,49	4,27	3,27
	Tous secteurs confondus	1,51	1,63	2,33	3,45	5,11	3,25

* Données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3 (prises en compte dans le total)

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq.

Toutefois, dans neuf cas (au lieu de cinq pour les TPF), les entreprises de 500 à 1999 salariés, font des efforts de formation supérieurs à ceux enregistrés par les entreprises de 2 000 salariés et plus appartenant au même secteur. Il s'agit notamment des hydrocarbures, des industries du verre et de la chimie de base ; des industries agro-alimentaires autres que celles de la viande et du lait ; d'activités commerciales (le commerce de gros alimentaire, de gros non alimentaire et des hôtels-café-restaurants) ; enfin, des services : les services marchands aux entreprises et les services non marchands.

Pour finir, on note également de fortes hétérogénéités internes en matière d'accès à la formation continue dans les quelques secteurs qui présentent un clivage net entre petites et grandes entreprises. C'est le cas notamment des transports, des organismes financiers, de la construction électrique et électronique, de la construction navale, aérienne et de l'armement. Ce sont, pour la plupart, des secteurs au sein desquels se sont développées d'importantes relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants.

On précisera, toutefois, que dans la quasi totalité des secteurs, les petites entreprises (moins de 50 salariés) se situent à la marge en terme de FPC, sauf dans deux secteurs : les assurances et les organismes financiers.

En plus des indicateurs cités ci-dessus qui permettent de mesurer l'intensité de l'effort financier ou physique de formation continue, on a cherché à évaluer les pratiques des entreprises en fonction de la durée moyenne des stages (tableau 2-11).

A priori, l'effet taille sur la durée moyenne des formations est limité, au même titre que le niveau de qualification (cf. tableau 2-11). En effet, dans certaines activités de production de biens de consommation courante et de biens d'équipement ou même de services, on recense des cas où les entreprises de 10 à 19 salariés présentent des durées moyennes supérieures à celles enregistrées par des entreprises de taille plus importantes.

En résumé, l'analyse des différentes caractéristiques sectorielles en matière de formation continue indique qu'il existe bien une relation entre effort de FPC et degré de concentration. Toutefois, elle ne saurait être mécanique et mérite selon les secteurs d'activité d'être nuancée.

Autrement dit, à l'exception de secteurs qui présentent des traditions établies de formation (électricité, gaz et eau, banques et assurances, sidérurgie et minerais divers, la chimie de base et, à un degré moindre, la parachimie et pharmacie) et d'autres "moins formateurs", tels que la réparation automobile et les services marchands aux entreprises, on constate que nombre de P.M.E., quel que soit leur domaine d'activité, sont en matière de formation continue, proches du plancher légal.

Aussi, pour la plupart des secteurs, la logique sectorielle - synthèses des caractéristiques économiques, d'emploi et de gestion de la main-d'oeuvre - est donc prééminente vis à vis de l'effet taille.

**Tableau 2-10 : Taux d'accès ** à la formation continue
selon le secteur d'activité économique (NAP40) et la taille des entreprises.
Année 1992**

NAP	SECTEURS	Taille des entreprises					TOTAL
		de 10 à 19 salariés	de 20 à 49 salariés	de 50 à 499 salariés	de 500 à 1999 salariés	plus de 2000 salariés	
1	Agric.sylvic.,pêche	5,14	10,03	29,98	*	*	17,88
2	Ind.viande et lait	5,57	11,87	28,76	34,99	35,85	29,04
3	Autres ind.alim.	3,91	8,74	26,94	50,58	43,29	30,78
4	Prod.combustibles	*	-	*	*	*	41,00
5	Pétrole et gaz	7,69	23,62	54,54	66,02	63,64	62,44
6	Électricité, gaz et eau	16,83	20,65	37,86	47,18	47,91	47,11
7	Minerais et métaux ferreux	6,96	13,55	42,15	50,83	52,31	48,69
8	Minerais,métaux non ferreux	1,85	14,21	48,17	44,57	53,82	48,56
9	Matér.contr.minéraux div.	8,46	10,06	23,92	42,73	*	24,85
10	Industrie du verre	5,50	7,94	26,76	41,63	33,47	31,93
11	Chimie de base	16,60	20,41	43,58	57,35	54,21	50,44
12	Prarachimie-pharmacie	13,96	14,78	40,13	54,59	58,40	48,03
13	Travail des métaux	6,19	11,20	25,81	39,73	42,08	23,70
14	Constr.mécanique	8,28	11,65	25,97	44,35	53,04	28,17
15	Constr.électr.électronique	9,51	13,10	32,51	44,08	57,49	44,95
16	Auto et matériel transport	5,49	12,33	26,51	41,50	52,49	45,71
17	Constr.navale aéro.armt.	6,89	9,86	28,29	44,64	61,06	51,34
18	Textile et habillement	5,42	7,03	15,35	25,30	28,83	15,22
19	Cuir et chaussures	5,12	6,15	18,31	21,33	*	16,37
20	Bois et ameublement	3,67	7,83	16,36	34,29	-	15,53
21	Papier et carton	4,44	9,76	26,67	50,41	*	31,05
22	Imprimerie presse édit.	5,32	7,06	21,08	39,50	*	19,42
23	Caoutchouc mat.plastiques	7,97	8,76	25,12	35,77	44,73	30,76
24	Bâtim.génie civil & agri	1,90	4,59	14,54	27,03	31,62	14,60
25	Comm.gros alimentaire	6,57	11,22	23,08	45,03	29,84	21,48
26	Comm.gros non aliment.	8,44	13,46	26,17	41,40	39,64	24,90
27	Comm.détail alimentaire	4,16	6,66	19,14	26,41	43,71	29,16
28	Comm.détail non alim.	6,33	8,57	25,33	39,20	41,89	27,75
29	Réparation automobile	10,26	20,90	29,41	49,81	53,81	26,49
30	Hotels,cafés,restaurants	2,01	5,85	16,04	34,35	30,07	18,60
31	Transports	6,99	10,52	23,49	42,04	74,14	48,96
32	Télécomm. et postes	10,04	22,64	31,49	68,91	-	44,71
33	Serv.marchands entreprises	13,57	18,66	32,08	39,13	30,53	29,60
34	Serv.marchands particuliers	6,14	9,17	14,16	23,06	30,52	17,10
35	Locat.crédit bail immobil.	7,32	18,28	37,15	39,50	-	33,61
36	Assurances	11,42	26,18	40,36	51,10	62,79	54,26
37	Organismes financiers	32,59	35,74	53,17	67,14	98,84	80,59
38	Services non marchands	16,59	17,05	30,79	36,19	33,15	30,70
	Tous secteurs confondus	7,08	11,16	25,37	41,65	53,09	32,87

** : Taux d'accès à la formation= nombre de stagiaires*100/nombre de salariés (n.c. la formation en alternance)

* : Données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3 (prises en compte dans le total)

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq.

Tableau 2-11 : Durée moyenne des stages **
selon le secteur d'activité économique (NAP40) et la taille des entreprises.
Année 1992

NAP	SECTEURS	Taille des entreprises					TOTAL
		de 10 à 19 salariés	de 20 à 49 salariés	de 50 à 499 salariés	de 500 à 1999 salariés	plus de 2000 salariés	
1	Agric.sylvic.,pêche	38,80	36,26	39,96	*	*	39,11
2	Ind.viande et lait	26,45	29,88	32,95	40,78	47,68	38,03
3	Autres ind.alim.	28,12	32,18	38,01	41,93	58,31	42,69
4	Prod.combustibles	*	-	*	*	*	85,50
5	Pétrole et gaz	59,83	39,80	56,60	45,28	58,19	55,91
6	Électricité, gaz et eau	40,93	44,87	36,91	39,14	81,29	77,19
7	Minerais et métaux ferreux	33,61	29,02	47,00	68,66	76,20	69,53
8	Minerais,métaux non ferreux	33,50	24,51	27,97	48,14	63,27	51,91
9	Matér.contr.minéraux div.	32,17	35,61	35,13	36,72	*	35,86
10	Industrie du verre	24,61	26,57	40,78	58,32	54,76	52,65
11	Chimie de base	40,29	35,97	41,76	50,37	60,89	53,62
12	Prarachimie-pharmacie	24,36	36,18	41,85	44,30	55,25	45,22
13	Travail des métaux	45,10	44,90	39,78	41,33	38,60	40,88
14	Constr.mécanique	42,70	38,82	40,77	39,52	41,61	40,28
15	Constr.électr.électronique	34,54	39,44	41,07	52,00	59,70	54,51
16	Auto et matériel transport	54,13	47,46	40,77	53,96	59,03	56,70
17	Constr.navale aéro.armt.	31,36	43,63	44,66	42,51	53,28	50,64
18	Textile et habillement	47,99	64,32	52,61	50,15	56,49	53,56
19	Cuir et chaussures	37,09	61,97	67,62	42,39	*	59,11
20	Bois et ameublement	54,09	50,97	33,27	36,50	-	37,26
21	Papier et carton	63,38	35,06	41,23	34,67	*	38,10
22	Imprimerie presse édit.	77,88	40,98	37,21	34,29	*	37,51
23	Caoutchouc mat.plastiques	35,00	47,34	40,32	49,05	66,89	54,11
24	Bâtim.génie civil & agri	45,07	42,48	41,82	41,33	36,09	39,88
25	Comm.gros alimentaire	32,80	32,94	33,21	29,71	24,11	31,53
26	Comm.gros non aliment.	49,12	34,92	33,93	42,56	40,24	37,88
27	Comm.détail alimentaire	48,07	30,68	26,84	19,70	32,99	31,22
28	Comm.détail non alim.	26,47	31,15	30,52	28,69	31,54	30,41
29	Réparation automobile	33,78	32,63	33,13	32,88	53,27	36,62
30	Hotels,cafés,restaurants	65,95	53,68	36,73	27,53	29,42	32,52
31	Transports	27,02	29,07	31,75	36,80	63,07	56,16
32	Télécomm. et postes	15,70	36,90	53,48	56,82	-	54,07
33	Serv.marchands entreprises	38,28	38,18	41,60	40,35	46,17	42,10
34	Serv.marchands particuliers	58,81	48,94	58,02	56,76	40,43	52,57
35	Locat.crédit bail immobil.	32,04	29,07	36,55	42,30	-	37,37
36	Assurances	36,15	40,06	45,23	55,98	70,17	62,94
37	Organismes financiers	46,96	41,89	44,56	48,41	39,99	42,82
38	Services non marchands	51,90	48,76	48,53	51,26	65,03	52,77
	Tous secteurs confondus	41,88	39,44	40,97	44,42	54,21	47,65

* : Données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3

** : Non comprises les formations en alternance.

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq.

2.4. LES RESULTATS DE LA FPC AU NIVEAU SECTORIEL DETAILLE

L'exploitation des déclarations 24.83 permet d'établir des résultats nationaux représentatifs dans la nomenclature d'activités économiques au niveau 100 (tableau 2-12).

L'objectif retenu est d'analyser le comportement des secteurs à un niveau assez fin d'agrégation à travers l'analyse comparée des principales données et ratios de la formation professionnelle continue.

L'agriculture, la sylviculture et la pêche

Les secteurs de l'agriculture et de la pêche sont en termes financiers proches de l'obligation légale, alors que le secteur de la sylviculture, beaucoup plus concentré, consacre 5,63% de sa masse salariale à la formation professionnelle continue.

On retrouve également cette disparité de comportement en matière de taux d'accès à la formation (colonne 8).

En outre, l'effort physique de formation (colonne 11) est le plus élevé dans le secteur de la sylviculture ; quant au secteur de la pêche, il compense son faible taux de stagiaires par une très forte durée moyenne de la formation.

L'industrie de la viande et du lait

De par leurs indicateurs, les deux activités se situent en-dessous de la moyenne de l'ensemble des secteurs à l'exception du taux d'accès à la formation uniquement pour l'industrie laitière. Cette dernière (APE 36) a un taux de participation financière, un taux d'accès à la formation et une espérance de formation bien plus élevé que l'industrie de la viande (APE 35). Seule, la durée des stages est pratiquement identique.

Autres industries agricoles et alimentaires (APE 37 à 42)

Pour l'ensemble des activités de ce groupe, les principaux indicateurs (sauf pour le taux de stagiaires) se situent en-dessous de la moyenne nationale.

Les branches d'activités recouvrant la "fabrication de conserves" (APE 37) et notamment la "boulangerie-pâtisserie" (APE 38) sont à classer parmi les activités les moins formatrices du secteur.

Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau

Ce groupe, du point de vue de sa composition, est relativement hétérogène et cumule un secteur moyennement concentré (la "distribution d'eau et chauffage urbain" - APE 08) réalisant un effort de formation proche de la moyenne nationale, et deux autres activités (la "production et distribution d'électricité", et la "distribution de gaz" - APE 06 et 07), très concentrées et composées de grandes entreprises publiques conduisant des politiques de formation très développées et fortement internalisées.

Production de minéraux et métaux ferreux, première transformation de l'acier

En ce qui concerne l'intensité de l'effort de formation et les indicateurs afférents, ce groupe se situe assez loin au-dessus de la moyenne de l'ensemble des secteurs d'activité (notamment la sidérurgie - APE 10).

Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux

L'activité "métallurgie et première transformation des métaux non ferreux" (APE 13) a un taux de participation financière plus élevé que "l'extraction et la préparation de minerais non ferreux" (APE 12). Pour ces deux activités, l'effort physique de formation est élevé avec, toutefois, une prééminence pour la métallurgie. En revanche, le taux d'accès à la formation est plus fort pour l'activité "extraction".

Production de matériaux de construction et minéraux divers

Les activités de production de minéraux divers (APE 14) et de production de matériaux de construction (APE 15) ont tous deux un taux de participation financière en-dessous de la moyenne.

En matière d'indicateurs physiques, l'industrie des matériaux de construction ne forme que 24% de salariés à raison de 38 heures en moyenne, alors que l'activité "production de minéraux divers" (APE 14) offre la possibilité à 52% de ses salariés d'accéder à une formation bien que sur une durée plus courte.

Chimie de base et production de fils et fibres artificiels et synthétiques

L'industrie chimique de base (APE 17) et l'industrie des fils et fibres artificiels et synthétiques (APE 43) sont des activités qui consentent d'importants efforts pour la formation continue.

En 1992, ces deux secteurs sont à classer parmi les activités ayant eu en matière de formation des résultats très homogènes.

Fonderie et travail des métaux

La formation continue est une ressource peu mobilisée par les entreprises de ce secteur. Il faut, néanmoins, distinguer dans ce groupe la branche "fonderie" (APE 20) dont les indicateurs de formation sont supérieurs (sauf pour la durée moyenne des stages) à ceux de la branche "travail des métaux".

Construction mécanique

Elle est composée de deux sous-groupes : d'une part, la fabrication de machines agricoles (APE 22), de machines-outils (APE 23) et d'équipements industriels (APE 24) qui participe assez faiblement à l'effort de formation (effort physique de formation variant de neuf à onze heures, taux d'accès à la formation et taux de participation financière nettement au-dessous de la moyenne nationale) d'autre part, "la fabrication de matériel de manutention pour le génie civil et la sidérurgie" (APE 25) et "la fabrication de matériel de précision" (APE 34) qui réalisent un effort plus soutenu bien qu'inférieur à la moyenne.

Construction électrique et électronique

"La construction de machines de bureau et de traitement de l'information" (APE 27) apparaît comme l'archétype des activités ayant fortement intégré la formation dans leur mode de fonctionnement. Le niveau de la formation initiale des salariés, déjà particulièrement élevé, s'accompagne d'un effort intense en matière de formation continue. Le taux de participation financière, bien qu'en baisse depuis 1989, représente encore 7,78% de la masse salariale (en hausse par rapport à 1991) ; enfin, la durée moyenne des formations est longue et sont accessibles à une majorité de salariés. En effet, l'espérance de formation atteint après les transports aériens, ferroviaires et l'extraction minière, un niveau record (48 heures par salarié).

Autres activités de ce groupe, "la fabrication de matériel électrique" (APE 28) et "la fabrication de matériel électronique" (APE 29) réalisent également une bonne performance.

En revanche, les résultats de l'activité "équipement ménager" (APE 30) sont relativement faibles et se situent en-dessous de la moyenne nationale pour le T.P.F..

Construction navale et aéronautique, armement

En 1992, le secteur de la construction aéronautique (APE 33) atteint un taux de participation particulièrement élevé (3,94%), compte tenu du haut niveau de la formation initiale des salariés et en relation avec l'importance qu'occupent les changements techniques au sein de cette activité. Quant au secteur de l'armement (APE 26), l'effort réalisé en matière de FPC est plus ou moins soutenu selon les années. Pour la construction navale (APE 32) secouée par une crise économique profonde et par des réductions d'emplois drastiques, la situation de la formation continue s'est détériorée depuis 1985. Le taux de participation financière qui était de 2,56 en 1985 a atteint seulement 1,90 en 1992. L'espérance de formation est passée de 32,3 heures en 1987 à 9,9 heures en 1992.

Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques

Elles recouvrent, d'une part, "les industries du caoutchouc" (APE 52) dont l'activité est concentrée et d'autre part, "les industries de transformation des matières plastiques" (APE 53). Parmi ces dernières, les PME occupent une place prépondérante, ce qui induit des comportements très hétérogènes en matière de formation continue.

Transports

Ce secteur présente un net clivage entre PME et grosses entreprises et se caractérise par une dispersion intra-sectorielle particulièrement forte.

D'un côté, "les transports aériens" (APE 72) et ferroviaires (APE 68) qui réalisent des efforts intenses de formation, parmi les plus soutenus de l'économie. Ce sont des activités très concentrées et composées de grandes entreprises publiques. Le taux de participation financière est de 12,35% pour "les transports aériens" et de 7,97% pour "les transports ferroviaires". Le pourcentage de salariés ayant une chance d'accéder à un stage est de 66,6% pour les transports aériens et de 78,3% pour les transports ferroviaires et l'espérance de formation atteint respectivement 53 heures et 52 heures.

De l'autre, "les transports maritimes" (APE 71) qui se trouvent dans une situation intermédiaire, avec un effort financier un peu plus faible que la moyenne nationale mais aussi une espérance de formation élevée (21 heures) et une durée moyenne de formation assez longue (55 heures). "Les transports routiers" (APE 69) et leurs activités connexes (APE 73) réalisent, également, aussi bien en termes physiques qu'en termes financiers, un effort proche de la moyenne nationale.

Enfin, "la navigation intérieure" (APE 70) et "les auxiliaires de transport et agences de voyage" (APE 74) ont quant à eux, une politique de formation convergente mais très peu développée.

Services marchands rendus principalement aux entreprises

Les différentes composantes de ce secteur sont fortement hétérogènes. Elles présentent, globalement, trois types de comportement :

- des entreprises où l'effort de formation est relativement poussé : "location, crédit bail immobilier" (APE 80) et "recherche" (APE 83) ;
- d'autres, où l'effort de formation est situé légèrement en-dessous de la moyenne : "holdings" (APE 76), "études, conseil et assistance" (APE 77), "auxiliaires financiers et assurances" (APE 78) ;
- enfin, des entreprises où la participation à l'effort de formation est très peu développée : "enseignement" (APE 82), "promoteurs et sociétés immobilières" (APE 79) et surtout "récupération (APE 56)" proche du minimum légal (1,40%).

Précisons, néanmoins, que cette ventilation en cent niveaux, bien que plus complète, ne permet pas d'avoir un éclairage exhaustif de l'activité "études, conseil et assistance" qui regroupe 80% des salariés du secteur et comprend des sous-activités aussi diverses que le gardiennage, le convoyage de fonds, les sociétés de service et de conseil en informatique.

Services marchands rendus principalement aux particuliers

Les services marchands recouvrent également des branches très diverses :

- "Les réparations diverses" (APE 66) et "les services récréatifs, culturels et sportifs" (APE 86) dont l'effort de formation gravite légèrement en dessous de la moyenne.
- "La santé" (APE 85) et "les services divers" (APE 87) proches du plancher légal.

Services non marchands

En règle générale, on retrouve les mêmes disparités qu'au sein des services marchands, à savoir :

- d'une part, un secteur, "la prévoyance et la sécurité sociale" (APE 91) qui est largement au-dessus de la moyenne et les activités non marchandes de "l'enseignement" (APE 92), de "la recherche" (APE 93), des "services récréatifs, culturels et sportifs" (APE 96), ainsi que de "l'administration générale" (APE 90) qui se situent non loin en-dessous de la moyenne nationale ;

- d'autre part, "les activités non marchandes de la santé" (APE 95), "les services divers fournis à la collectivité" (APE 97) et "les services domestiques" (APE 98) qui ont une politique de formation très peu développée.

Rappelons que ce secteur n'est que très partiellement couvert par la loi de juillet 1971. En effet, des pans entiers, notamment toute l'administration publique centrale et locale, sont exclus du champ d'enquête fixé par la loi.



En conclusion, l'appartenance sectorielle est déterminante de l'intensité mais aussi des modalités des politiques de formation continue des entreprises. Ces dernières tendent en effet, à aligner leurs comportements sur l'effort moyen réalisé dans leur secteur.

Ainsi, on constate que dans les secteurs les moins "formateurs", l'ensemble des entreprises ont tendance à aligner leurs comportements vers le bas. En revanche, dans les secteurs les plus "formateurs", il existe des tendances d'alignement vers le haut, les entreprises de petite taille réalisant des efforts de formation relativement importants. Des observations rapportées dans ce chapitre, il ressort également que nombre de petites entreprises de 10 à 19 salariés, quelle que soit leur activité, sont proches du minimum légal. En effet, la formation continue, telle qu'elle est définie par la loi, est surtout mobilisable par les entreprises ayant une certaine dimension.

Tableau 2-12 : Principales données selon les secteurs d'activité économique (NAP 100)

1/3

Année 1992

NAP	SECTEURS	Nombre d'entreprises	Nombre de salariés a	Dépenses consenties (milliers F)	T.P.F (en %)	Nombre de stagiaires** b	Ratio (en%) b/a	Heures de stages c	Durée moyenne des stages** (en H)	Ratio (en H) c/a
1	Agriculture	1 131	40 227	91 776	1,84	7 999	19,9	278 326	34,80	6,92
2	Sylviculture et exploitation forestière	182	17 881	118 377	5,63	10 248	57,3	507 189	49,49	28,36
3	Pêche	54	2 636	4 541	1,37	184	7,0	29 083	158,06	11,03
4	Production de combustibles solides minéraux et cokéfaction	5	19 403	161 077	5,37	7 959	41,0	680 406	85,49	35,07
5	Production de pétrole et de gaz naturel	42	28 303	349 232	4,97	17 659	62,4	987 673	55,93	34,90
6	Production et distribution d'électricité	48	125 207	2 164 152	9,62	58 256	46,5	5 147 273	88,36	41,11
7	Distribution de gaz	12	29 436	404 615	8,16	13 867	47,1	1 019 725	73,54	34,64
8	Distribution d'eau et chauffage urbain	99	27 081	160 482	3,54	13 513	49,9	445 268	32,95	16,44
9	Extraction et préparation de minerai de fer	3	795	7 358	5,15	267	33,6	43 044	161,21	54,14
10	Sidérurgie	35	54 670	513 812	5,69	29 011	53,1	2 171 482	74,85	39,72
11	Première transformation de l'acier	183	27 043	130 968	3,59	10 864	40,2	573 440	52,78	21,20
12	Extraction et préparation de minerais non ferreux									
13	Métallurgie et 1ère transformation des métaux non ferreux	138	43 603	300 473	4,12	21 180	48,6	1 100 771	51,97	25,25
14	Production de minéraux divers	62	8 642	37 412	2,73	4 514	52,2	125 272	27,75	14,50
15	Production des matériaux de construction et céramique	1 445	90 027	272 772	2,23	21 903	24,3	838 354	38,28	9,31
16	Industrie du verre	273	49 517	190 247	2,78	15 806	31,9	832 031	52,64	16,80
17	Industrie chimique de base	352	100 995	807 183	4,28	50 765	50,3	2 712 281	53,43	26,86
18	Parachimie	544	95 347	589 566	3,57	42 787	44,9	1 889 292	44,16	19,81
19	Industrie pharmaceutique	261	67 364	531 148	4,37	34 975	51,9	1 625 075	46,46	24,12
20	Fonderie	295	40 113	123 052	2,44	12 023	30,0	481 596	40,06	12,01
21	Travail des métaux	4 934	263 956	720 166	2,10	60 677	23,0	2 493 955	41,10	9,45
22	Fabrication des machines agricoles	293	16 755	41 328	1,92	3 759	22,4	143 433	38,16	8,56
23	Fabrication des machines-outils	495	30 155	93 083	2,15	7 483	24,8	336 041	44,91	11,14
24	Production d'équipement industriel	2 431	162 465	500 923	2,11	44 878	27,6	1 816 288	40,47	11,18
25	Fab. mat. manutention pour mines, sidérurgie, génie civil	399	40 005	148 469	2,46	13 801	34,5	596 456	43,22	14,91
26	Industrie de l'armement	7	2 547	12 421	3,18	956	37,5	48 038	50,25	18,86
27	Fab. mach. bur. et matériel de traitement de l'information	132	54 364	1 006 367	7,78	39 674	73,0	2 621 813	66,08	48,23
28	Fabrication de matériel électrique	922	157 219	782 285	3,39	63 107	40,1	3 299 265	52,28	20,99
29	Fab. de matériel électronique ménager et professionnel	1 090	170 264	964 723	3,39	71 867	42,2	3 698 749	51,47	21,72
30	Fabrication d'équipement ménager	100	33 938	118 939	2,91	12 727	37,5	643 296	50,55	18,96
31	Constr. de véhicules auto. et autres matériels de transp. terr.	751	323 696	1 685 599	3,76	148 034	45,7	8 388 480	56,67	25,91
32	Constr. navale	137	8 679	23 939	1,90	2 155	24,8	86 020	39,92	9,91
33	Constr. aéronautique	119	87 937	698 927	3,94	47 799	54,4	2 444 306	51,14	27,80

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq.

Année 1992

NAP	SECTEURS	Nombre d'entreprises	Nombre de salariés a	Dépenses consenties (milliers F)	T.P.F (en %)	Nombre de stagiaires** b	Ratio (en %) b/a	Heures de stages c	Durée moyenne des stages** (en H)	Ratio (en H) c/a
34	Fabrication d'instruments et matériels de précision	637	50 584	148 830	2,13	14 430	28,5	536 597	37,19	10,61
35	Industrie de la viande	894	76 251	156 945	1,89	15 858	20,8	638 112	40,24	8,37
36	Industrie laitière	406	73 551	255 299	2,56	27 237	37,0	1 031 070	37,86	14,02
37	Fabrication de conserves	320	30 140	85 215	2,27	8 401	27,9	307 722	36,63	10,21
38	Boulangerie, pâtisserie	891	31 971	59 940	1,85	3 837	12,0	122 195	31,85	3,82
39	Travail du grain	609	44 509	165 605	2,58	15 879	35,7	630 257	39,69	14,16
40	Fabrication de produits alimentaires divers	400	49 042	224 562	2,93	17 877	36,5	764 466	42,76	15,59
41	Fabrication de boissons et alcools	324	39 202	187 510	2,91	14 019	35,8	642 475	45,83	16,39
42	Transformation du tabac	3	5 775	41 214	4,30	2 475	42,9	158 527	64,05	27,45
43	Industrie des fils et fibres artificiels et synthétiques	11	3 357	26 352	4,79	1 752	52,2	125 425	71,59	37,36
44	Industrie textile	1 764	140 715	319 311	2,04	26 467	18,8	1 358 229	51,32	9,65
45	Industrie du cuir	332	18 925	35 064	1,68	2 390	12,6	208 359	87,18	11,01
46	Industrie de la chaussure	286	35 272	60 112	1,75	6 141	17,4	295 329	48,09	8,37
47	Industrie de l'habillement	1 486	92 366	155 730	1,75	9 294	10,1	608 993	65,53	6,59
48	Travail mécanique du bois	1 369	56 388	102 696	1,64	7 804	13,8	255 007	32,68	4,52
49	Industrie de l'ameublement	840	47 056	89 679	1,78	7 535	16,0	293 809	38,99	6,24
50	Industrie du papier et du carton	741	89 813	329 813	2,59	30 306	33,7	1 099 662	36,29	12,24
51	Imprimerie, presse, édition	2 421	135 389	385 174	1,82	25 589	18,9	947 219	37,02	7,00
52	Industrie du caoutchouc	197	70 703	345 650	3,53	28 339	40,1	1 698 033	59,92	24,02
53	Transformation des matières plastiques	1 296	107 569	321 302	2,39	26 127	24,3	1 270 144	48,61	11,81
54	Industries diverses	841	51 003	107 732	1,73	8 451	16,6	339 501	40,17	6,66
55	Ind. de mise en oeuvre du bât. et du génie civil et agricole	12 850	636 597	1 244 281	1,57	92 759	14,6	3 734 923	40,26	5,87
56	Récupération	309	10 462	17 102	1,36	769	7,4	26 420	34,36	2,53
57	Commerce de gros alimentaire	3 539	172 663	408 142	1,82	37 736	21,9	1 199 216	31,78	6,95
58	Commerce de gros non alimentaire	3 364	191 526	561 501	2,05	40 862	21,3	1 515 292	37,08	7,91
59	Commerce de gros interindustriel	4 922	242 013	814 664	2,22	64 653	26,7	2 397 065	37,08	9,90
60	Intermédiaires de commerce	544	36 757	197 419	3,37	11 331	30,8	474 916	41,91	12,92
61	Commerce de détail d'alimentation générale de grande surface	2 086	274 508	544 478	2,12	93 130	33,9	2 941 128	31,58	10,71
62	Commerce de détail alimentaire de proximité ou spécialisé	1 741	97 202	158 995	1,71	15 265	15,7	447 855	29,34	4,61
63	Commerce de détail non alimentaire et non spécialisé	217	61 875	154 390	2,28	22 684	36,7	683 783	30,14	11,05
64	Commerce de détail non alimentaire spécialisé	4 096	211 986	476 865	2,22	52 965	25,0	1 628 171	30,74	7,68
65	Réparation et commerce de l'automobile	3 950	149 923	429 104	2,22	40 106	26,8	1 469 283	36,63	9,80
66	Réparations diverses	186	9 442	23 955	2,23	2 923	31,0	106 740	36,52	11,30
67	Hotels, cafés, restaurants	3 737	203 506	390 057	1,92	37 990	18,7	1 220 965	32,14	6,00

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq.

Tableau 2-12 : Principales données selon les secteurs d'activité économique (NAP 100)

3/3

Année 1992

NAP	SECTEURS	Nombre d'entre- prises	Nombre de salariés a	Dépenses consenties (milliers F)	T.P.F (en %)	Nombre de stagiaires** b	Ratio	Heures de stages c	Durée moyenne des stages** (en H)	Ratio (en H)
							(en %) b/a		(en H)	c/a
68	Transports ferroviaires	5	192 567	2 285 251	7,97	150 768	78,3	10 008 110	66,38	51,97
69	Transports routiers, urbains par conduite	4 143	263 467	928 536	2,95	92 764	35,2	3 271 049	35,26	12,42
70	Navigation intérieure	22	2 298	5 760	1,55	418	18,2	16 369	39,16	7,12
71	Transports maritimes et navigation côtière	46	10 594	59 767	2,85	4 076	38,5	223 795	54,91	21,12
72	Transports aériens	74	65 398	1 664 472	12,35	43 546	66,6	3 499 235	80,36	53,51
73	Activités annexes des transports et entrepôts	248	40 295	204 073	3,74	17 147	42,6	812 547	47,39	20,16
74	Auxiliaires de transports et agences de voyages	938	98 147	244 042	1,88	21 013	21,4	701 413	33,38	7,15
75	Télécommunications et postes	87	7 848	65 311	4,39	3 443	43,9	184 539	53,60	23,51
76	Holdings	259	15 036	89 784	3,27	4 524	30,1	158 876	35,12	10,57
77	Activités d'études, de conseil et d'assistance	8 311	719 469	2 924 008	2,81	212 141	29,5	8 932 494	42,11	12,42
78	Auxiliaires financiers et d'assurances	402	29 383	170 015	3,09	9 757	33,2	466 463	47,81	15,88
79	Promoteurs et sociétés immobilières	919	42 948	145 898	2,40	12 673	29,5	398 550	31,45	9,28
80	Location et crédit bail mobilier	401	34 035	168 021	3,24	12 105	35,6	591 738	48,88	17,39
81	Location et crédit bail immobilier	372	30 566	101 119	2,81	10 332	33,8	395 594	38,29	12,94
82	Enseignement (services marchands)	364	16 606	32 530	2,01	2 211	13,3	117 085	52,96	7,05
83	Recherche (services marchand)	108	15 004	107 811	3,68	8 488	56,6	380 103	44,78	25,33
84	Santé (services marchands)	2 756	212 936	478 942	1,88	37 892	17,8	2 788 978	73,60	13,10
85	Action sociale (services marchands)	1 495	98 419	152 551	1,79	14 488	14,7	768 619	53,05	7,81
86	Services récréatifs, culturels et sportifs (serv. marchands)	644	61 228	287 889	3,11	21 554	35,2	815 493	37,83	13,32
87	Services divers (marchands)	1 861	202 994	247 776	1,72	24 473	12,1	944 754	38,60	4,65
88	Assurances	428	144 730	1 168 938	5,12	78 229	54,1	4 921 947	62,92	34,01
89	Organismes financiers	872	409 428	3 915 511	5,22	331 258	80,9	14 214 563	42,91	34,72
90	Administration générale	83	6 285	21 610	2,76	2 243	35,7	102 656	45,77	16,33
91	Prévoyance et sécurité sociale	764	220 008	1 290 513	4,40	102 517	46,6	5 723 690	55,83	26,02
92	Enseignement (services non marchands)	1 156	71 670	236 971	3,10	13 289	18,5	673 096	50,65	9,39
93	Recherche (services non marchands)	63	16 958	124 713	3,55	7 659	45,2	412 196	53,82	24,31
94	Santé (services non marchands)	21	2 071	7 323	2,14	755	36,5	25 705	34,05	12,41
95	Action sociale (services non marchands)	1 121	113 995	192 074	2,02	19 127	16,8	1 038 738	54,31	9,11
96	Services récréatifs, culturels et sportifs (non marchands)	308	23 790	63 646	2,17	4 917	20,7	235 758	47,95	9,91
97	Services divers fournis à la collectivité (non marchands)	1 387	122 978	322 118	2,25	28 213	22,9	1 315 166	46,62	10,69
98	Services domestiques	8	139	172	1,49	11	7,9	279	25,36	2,01
	TOTAL***	99 641	8 298 788	34 183 202	3,39	2 669 327	33,1	124 039 297	47,87	15,83

* Données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3 (prises en compte dans le total du secteur)

** Non comprises les formations en alternance.

*** La somme des APE niveau 100 n'est pas tout à fait égale au secteur 38, car les deux traitements ont été effectués séparément.

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq.

CHAPITRE 3

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS LES REGIONS

Les résultats fournis à l'échelon national et par secteur d'activité, ont été également établis pour chacune des vingt-deux régions métropolitaines et, avec un moindre détail, pour chacun des quatre-vingt quinze départements (cf. annexe chapitre 3).

Rappelons que chaque entreprise regroupe dans une unique déclaration 24-83, les données relatives à l'ensemble de ses établissements, quelle qu'en soit la localisation et que le formulaire fiscal est déposé à la recette des impôts du département de son siège social. Il en résulte que les statistiques régionales et départementales de la FPC tirées de l'exploitation des 24-83 ne traduisent pas la mesure exacte des efforts de formation produits par chaque établissement dans sa région ou son département d'origine.

Ainsi, en Ile-de-France notamment, les résultats sont surévalués de façon significative au détriment d'autres régions du fait de la concentration des sièges sociaux.

Il est donc important de bien avoir à l'esprit cette déformation de la géographie de la formation continue qui découle de l'exploitation de la seule source 24-83. Aussi, toute étude rigoureuse sur un bassin d'emploi doit d'une part, réintégrer les données des établissements situés sur le bassin même s'ils dépendent d'entreprises localisées à l'extérieur de ce dernier et d'autre part, exclure les données des établissements situés hors du bassin d'emploi même si leur siège social est localisé à l'intérieur de celui-ci.

Pour corriger ce biais statistique et par là même se rapprocher davantage des réalités locales, le Céreq a mené tous les deux ans, et ce, depuis 1975, une enquête complémentaire sur les données de la formation professionnelle continue pour **les années impaires** (cf. encadré ci-dessous) auprès des entreprises comportant plusieurs établissements (usine, atelier, entrepôt, chantier...), et employant au moins cinquante salariés. Or, 1992 étant une année paire, les données qui sont fournies dans ce rapport ont fait l'objet d'une estimation sur la base des résultats de la dernière enquête bisannuelle disponible, celle de 1991 (cf. tableaux 3.1, 3.3, 3.7, 3.8, 3.9).

**Enquête complémentaire sur la formation continue
dans les établissements employant au moins 50 salariés,
l'enquête QS**

Chaque entreprise regroupe dans une unique déclaration 2483 les données relatives à l'ensemble de ses établissements. Elle dépose sa déclaration à la recette des impôts du département de son siège social. Les statistiques régionales et départementales ne mesurent pas les efforts de formation des établissements selon leurs diverses régions et départements d'implantation, mais de ceux menés par les entreprises selon les régions et départements d'implantation de leur siège social. Les résultats de la région d'Ile de France sont sensiblement surévalués du fait de la concentration des sièges sociaux.

Pour corriger cette déformation, le Céreq mène une enquête complémentaire sur la formation professionnelle continue dans les établissements employant au moins 50 salariés depuis 1975. L'enquête est obligatoire, effectuée tous les deux ans, sur les données des années impaires.

Le questionnaire est une version simplifiée de la déclaration 2483 adaptée à l'établissement, d'où l'appellation de l'enquête, QS (questionnaire simplifié).

Le champ de l'enquête est l'ensemble des entreprises comportant plusieurs établissements employant au moins 50 salariés. Le fichier de lancement est celui de l'exploitation 2483. L'enquête se fait par voie postale auprès des entreprises (environ 1800 en 1991) ; chacune recevant autant de questionnaires QS qu'elle a d'établissements concernés (environ 8000 établissements pour l'ensemble de la France). L'enquête obligatoire donne lieu à toute une procédure de pré-contentieux et de contentieux pour les non-répondants.

Remarques :

- En toute rigueur, l'enquête devrait tenir compte de tous les établissements quelle qu'en soit la taille ; seuls ceux de 50 salariés et plus sont retenus plus pour des raisons évidentes de coût dont l'accroissement serait sans commune mesure avec le gain en précision des résultats obtenus sur la base de l'exhaustivité.

- Il est important, quand on traite des résultats régionaux, de préciser sur quelles données ils s'appuient, l'exploitation des déclarations 2483 ou celle de l'enquête complémentaire QS. Généralement, toute étude sur un bassin d'emploi utilise les résultats QS, réintégrant les données des établissements situés sur le bassin mais dépendants d'entreprises extérieures au bassin, retirant celles des établissements situés hors du bassin mais dépendant d'entreprises déclarant dans le bassin d'emploi.

3.1. LE PANORAMA GENERAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS LES REGIONS

Selon l'INSEE¹, le classement des régions françaises varie peu que l'on retienne la population ou le produit brut comme critère. Quatre régions émergent qui regroupent à elles seules plus de 40% de la population française et la moitié du produit intérieur brut; par ordre croissant, le Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Ile-de-France (près d'un cinquième de la population française).

Dans cet ordre d'idées, les régions qui se classent en tête pour le produit intérieur brut par habitant sont celles dont le poids de l'industrie dans l'emploi est élevé : Alsace, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Franche-Comté, Haute-Normandie et Rhône-Alpes, auxquelles s'ajoutent l'Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur, régions également riches de leur tertiaire et de leur agriculture. D'autre part, les disparités dans la localisation de l'industrie française sont d'autant plus nettes (en termes d'effectifs salariés) que les industries les plus anciennes sont celles qui possèdent les établissements les plus grands. Elles appartiennent cependant à des secteurs moins dynamiques (sidérurgie, textile) que ceux qui se sont développés dans le sud (aéronautique, agro-alimentaire).

Dans ce contexte, le tour de France de la formation continue révèle tout d'abord le poids évident de la région Ile de France qui influe de façon significative sur les évolutions constatées à l'échelon national.

Toutefois, l'analyse comparée des tableaux 3-1 et 3-2, le premier tenant compte de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés, le second issu du seul traitement de la 24-83, montre à l'évidence que si dans le premier cas le poids de la région Ile de France est toujours aussi déterminant, dans le second cas, il est comparativement moins prononcé et ce, pour l'ensemble des indicateurs.

Autrement dit, la dispersion des indicateurs de FPC ventilés par région est plus réduite, lorsque l'on tient compte de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés. Ceci a comme conséquence directe d'augmenter, en terme de performance de FPC, le nombre de régions au-dessus de la moyenne nationale.

¹ In « La France et ses régions », INSEE, édition 1993, p.9 à 11.

Tableau 3-1 : Principales données régionales compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus
Année 1992

(données estimées)

REGIONS	nombre de salariés a	Dépenses (en milliers de francs)	Dépense par salarié (francs)	Taux de particip. financ.	nombre de stagiaires* b	Taux d'accès* (en %) b/a	heures de stage* c	Effort Physique (en H) c/a	durée moy des stages(h)*
11 Ile de France	2 993 136	17 800 082	5 946,97	3,75	1136540	37,97	59297896	19,8	52,2
21 Champagne-Ardenne	201 154	685 921	3 409,92	2,73	55102	27,39	2472761	12,3	44,9
22 Picardie	239 683	854 071	3 563,34	2,77	69377	28,95	3280002	13,7	47,3
23 Haute-Normandie	282 960	1 175 544	4 154,44	3,14	98216	34,71	4386861	15,5	44,7
24 Centre	332 350	1 297 889	3 905,18	3,08	107152	32,24	4301496	12,9	40,1
25 Basse-Normandie	179 511	567 829	3 163,20	2,74	51447	28,66	2106140	11,7	40,9
26 Bourgogne	222 674	819 687	3 681,11	2,93	67915	30,50	3181245	14,3	46,8
31 Nord	580 385	2 193 724	3 779,78	3,06	187390	32,29	8746916	15,1	46,7
41 Lorraine	367 127	1 653 868	4 504,90	3,50	122976	33,50	6620485	18,0	53,8
42 Alsace	315 662	1 126 261	3 567,94	2,71	101327	32,10	4464146	14,1	44,1
43 Franche-Comté	168 601	524 000	3 107,93	2,51	47561	28,21	2104183	12,5	44,2
52 Pays de la Loire	375 579	1 352 245	3 600,42	2,94	107062	28,51	4535591	12,1	42,4
53 Bretagne	334 348	1 142 169	3 416,10	2,87	103699	31,02	4358589	13,0	42,0
54 Poitou-Charentes	188 682	672 690	3 565,21	2,93	55752	29,55	2407202	12,8	43,2
72 Aquitaine	308 003	1 241 829	4 031,88	3,11	98386	31,94	4109344	13,3	41,8
73 Midi-Pyrénées	265 911	1 011 822	3 805,11	2,97	75361	28,34	3470120	13,0	46,0
74 Limousin	85 913	321 678	3 744,22	3,19	27076	31,52	1292482	15,0	47,7
82 Rhône-Alpes	938 233	3 671 295	3 912,99	2,92	304953	32,50	13530910	14,4	44,4
83 Auvergne	153 483	610 348	3 976,64	3,19	46560	30,34	2352171	15,3	50,5
91 Languedoc	143 363	666 397	4 648,32	3,54	43847	30,58	2094974	14,6	47,8
93 Provence-Côte-d'Azur	422 430	1 856 599	4 395,05	3,27	123492	29,23	5540921	13,1	44,9
94 Corse	9 727	39 216	4 031,73	3,26	1106	11,37	57606	5,9	52,1
FRANCE	9 108 915	41 285 164	4 532,39	3,26	3032297	33,29	144712041	15,9	47,7

* Non comprises les formations en alternance.

Source : Enquête complémentaire à la déclaration fiscale 2483 - Exploitation Céreq.

**Tableau 3-2 : Principales données sur la formation continue par région.
Année 1992**

REGIONS	nombre d'entre- prises	nombre de salariés a	Dépenses (milliers Frs)	Taux de particip. finan. (en %)	nombre de stagiaires** b	ratio (en %) b/a	heures de stage** c	ratio (en H) c/a	durée moy des stages** (en H)
11 Ile de France	23 682	3 930 602	25 097 257	4,03	1 659 444	42,22	83 659 132	21,3	50,4
21 Champagne-Ardennes	2 938	170 547	475 134	2,29	39 170	22,97	1 670 849	9,8	42,7
22 Picardie	3 095	188 389	528 640	2,27	43 346	23,01	1 900 695	10,1	43,8
23 Haute-Normandie	3 152	199 480	541 997	2,22	49 760	24,94	1 927 524	9,7	38,7
24 Centre	4 468	265 309	819 533	2,55	64 587	24,34	2 698 454	10,2	41,8
25 Basse-Normandie	2 301	145 229	371 099	2,25	30 694	21,13	1 277 436	8,8	41,6
26 Bourgogne	3 040	172 737	468 989	2,30	38 683	22,39	1 767 154	10,2	45,7
31 Nord-Pas de Calais	6 841	536 300	1 636 005	2,63	172 809	32,22	6 970 018	13,0	40,3
41 Lorraine	3 969	309 808	1 183 238	3,08	85 587	27,63	5 031 070	16,2	58,8
42 Alsace	3 785	277 302	909 909	2,49	78 374	28,26	3 473 255	12,5	44,3
43 Franche-Comté	2 198	122 964	313 327	2,17	31 139	25,32	1 231 742	10,0	39,6
52 Pays de la Loire	4 993	315 778	876 955	2,38	72 097	22,83	2 975 560	9,4	41,3
53 Bretagne	4 620	292 844	807 784	2,39	77 583	26,49	3 136 276	10,7	40,4
54 Poitou-Charrentes	2 875	166 951	547 881	2,75	43 926	26,31	1 993 952	11,9	45,4
72 Aquitaine	4 703	249 827	794 235	2,54	60 676	24,29	2 618 505	10,5	43,2
73 Midi-Pyrénées	3 997	210 854	570 799	2,24	47 156	22,36	2 098 036	10,0	44,5
74 Limousin	1 226	70 512	205 878	2,62	17 291	24,52	854 436	12,1	49,4
82 Rhones-Alpes	12 816	886 848	2 860 602	2,52	252 281	28,45	11 369 937	12,8	45,1
83 Auvergne	2 052	137 261	499 444	2,98	38 605	28,13	2 193 790	16,0	56,8
91 Languedoc-Roussillon	2 054	108 910	345 835	2,60	24 171	22,19	1 118 342	10,3	46,3
93 Provence-Côte-d'Azur	5 541	332 201	969 037	2,32	70 882	21,34	3 078 610	9,3	43,4
94 Corse	168	7 423	18 622	2,20	537	7,23	29 891	4,0	55,7
FRANCE	104 514	9 098 076	40 842 200	3,26	2 998 798	32,96	143 074 664	15,7	47,7

* % des entreprises ayant eu des dépenses.

** Non comprises les formations en alternance.

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq.

Nous terminerons ce panorama de la FPC par le tableau 3-3 relatif à la répartition des dépenses de formation continue entre les régions appréciée selon les deux approches possibles et pour les deux années 1991 et 1992.

Ainsi, le pourcentage des dépenses consacrées à la FPC dans l'Ile de France varie selon les sources de 61% (exploitation de la 24-83) à 43% (traitement de l'enquête complémentaire), et ce, pour la seule année 1992. A l'inverse, la participation de la région Rhône-Alpes à la formation continue bénéficie des effets de la redistribution des établissements de 50 salariés et plus pour atteindre finalement 8,9% des dépenses globales consacrées à la FPC ; d'autres régions également en bénéficient bien que dans une moindre mesure.

En définitive, on peut retenir que l'ensemble des régions sont bénéficiaires de la redistribution des établissements de la région Ile de France au détriment de cette dernière.

Tableau 3-3 :
La répartition des dépenses de FPC ventilées par région

REGIONS	DC-QS (1992)	DC-QS (1991)	24-83 (1992)	24-83 (1991)
Ile de France	43,1	44,4	61,4	62,8
Champagne-Ardenne	1,7	1,6	1,2	1,1
Picardie	2,1	2,0	1,3	1,2
Haute-Normandie	2,8	2,6	1,3	1,1
Centre	3,1	3,1	2,0	2,0
Basse-Normandie	1,4	1,3	0,9	0,9
Bourgogne	2,0	1,9	1,1	1,1
Nord-Pas-de-Calais	5,3	5,2	4,0	3,8
Lorraine	4,0	4,0	2,9	2,8
Alsace	2,7	2,8	2,2	2,2
Franche-Comté	1,3	1,2	0,8	0,7
Pays de la Loire	3,3	3,5	2,1	2,3
Bretagne	2,8	2,6	2,0	1,7
Poitou-Charentes	1,6	1,6	1,3	1,3
Aquitaine	3,0	2,8	1,9	1,8
Midi-Pyrénées	2,5	2,4	1,4	1,4
Limousin	0,8	0,7	0,5	0,5
Rhône-Alpes	8,9	9,2	7,0	7,1
Auvergne	1,5	1,5	1,2	1,3
Languedoc-Roussillon	1,6	1,5	0,8	0,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,5	4,1	2,4	2,1
Corse	0,1	0,1	0,0	0,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 et enquête complémentaire, QS - Exploitation Céreq.

3.2. LES ASPECTS FINANCIERS DE LA FPC DANS LES REGIONS

En 1992, à partir des seules déclarations 24-83, la Franche-Comté (2,17%) et la Corse (2,20%) ont le taux de participation financière le plus bas tandis que l'Ile de France celui le plus élevé (4,03%). La relocalisation des établissements réduit sensiblement cette dispersion, les taux variant de 2,51% pour la Franche-Comté à 3,75% pour l'Ile de France (cf. tableau 3.1). A titre indicatif, les régions qui profitent le plus de cette redistribution sont : Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Haute-Normandie et Midi-Pyrénées.

En revanche, des régions comme Poitou-Charentes, Auvergne et Alsace en bénéficient très peu. A noter, que l'Ile de France est la seule région qui voit son taux de participation financière diminuer.

Dans cet ordre d'idées, on distingue quatre groupes de régions (cf. carte 3-1) selon l'importance du TPF :

- Ile de France, Lorraine, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse qui se situent au-dessus de 3,20%.

- Les régions situées entre [3,20 et 3,00%[: Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Centre, Aquitaine, Limousin, Auvergne.

- Les régions dont les TPF sont compris entre [3,00 et 2,80%[: Rhône-Alpes, Bretagne, Bourgogne, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire.

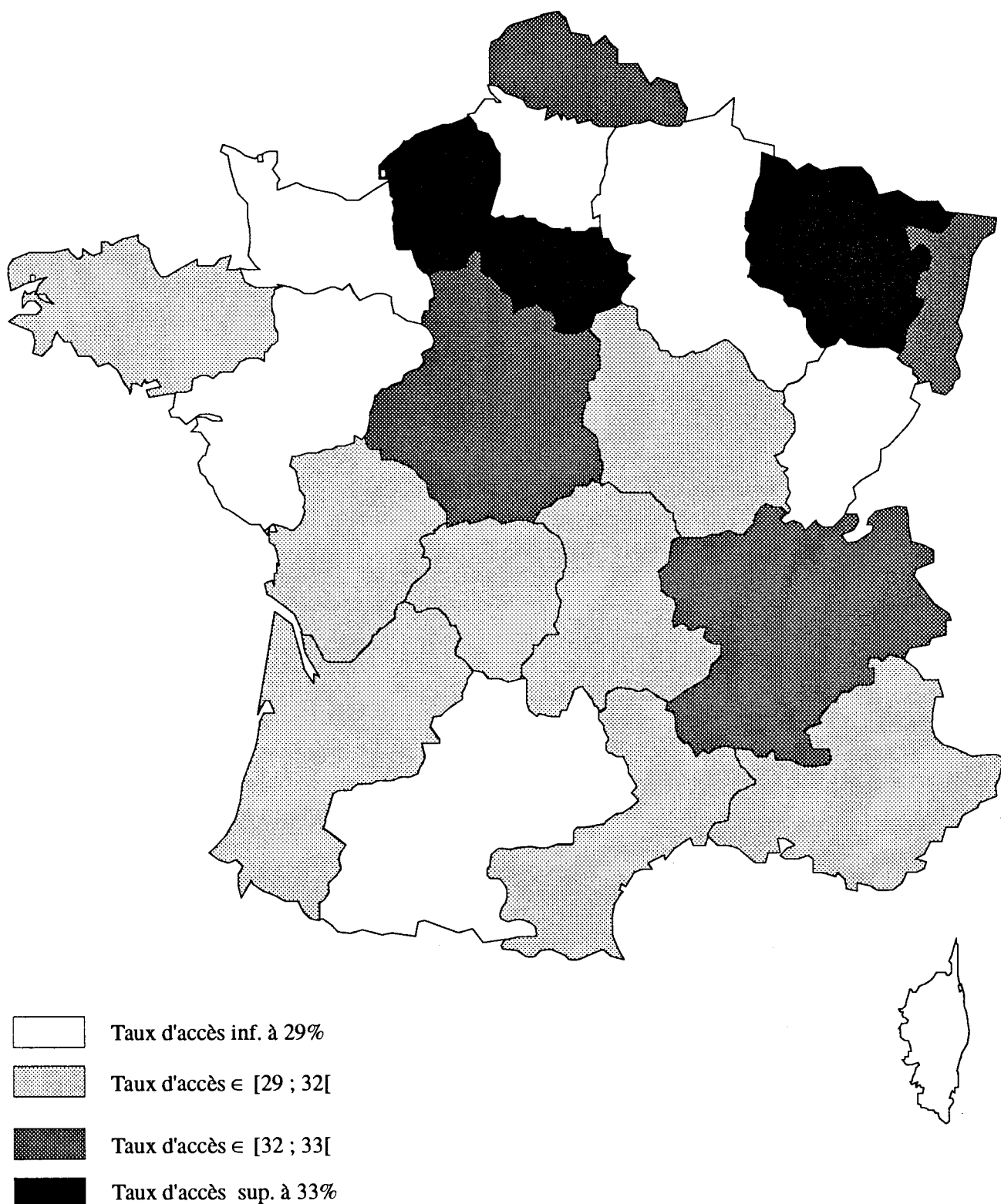
- Enfin, les régions dont les TPF sont nettement inférieurs à la moyenne nationale : Alsace, Picardie, Basse-Normandie, Franche-Comté, Champagne-Ardenne.

Par ailleurs, toujours selon le tableau 3.1, les établissements localisés en Ile de France et en Languedoc-Roussillon enregistrent une dépense par salarié (respectivement 5 947 francs et 4 648 francs) supérieure à celle des autres régions. A l'opposé, on note la Franche-Comté (3 108 francs), la Basse-Normandie (3 163 francs) et Champagne-Ardenne (3 410 francs).

3.3. LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DE LA FORMATION CONTINUE

Les indicateurs physiques issus de l'enquête complémentaire et de la déclaration fiscale des employeurs 24-83 (cf. tableaux 3.1 et 3.2) confirment la redistribution constatée précédemment (dans nombre de régions l'effectif des stagiaires a plus que doublé) bien que la hiérarchie des régions diffère quelque peu. Ainsi, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur se situent parmi les régions qui bénéficient le plus de la relocalisation des établissements d'au moins 50 salariés. En revanche, les régions qui en bénéficient le moins sont le Nord-Pas-de-Calais, l'Auvergne et la Franche-Comté.

Carte 3-2 : Comparaisons inter-régionales des taux d'accès 1992, compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés.



Source : Exploitation de l'enquête complémentaire à la déclaration fiscale 24-83. Céreq.

3.3.1. Les chances d'accès des salariés à la formation continue

La carte 3-2, dont les données sont issues du tableau 3.1, indique que seules trois régions sur vingt-deux ont un taux d'accès à la formation au dessus de la moyenne nationale. Il s'agit de l'Ile de France, de la Haute-Normandie et de la Lorraine.

Par ailleurs, quatre régions se situent entre [33,0 et 32,0%] : Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Centre, Alsace.

Huit régions ont un taux d'accès compris entre [32,0 et 29,0%] : Aquitaine, Limousin, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Bourgogne, Auvergne, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Enfin, sept régions se situent nettement au-dessous de la moyenne nationale : Picardie, Basse-Normandie, Pays de la Loire, Midi-Pyrénées, Franche-Comté, Champagne-Ardenne et surtout la Corse.

3.3.2. La durée moyenne de la formation

Suite à la relocalisation des établissements d'au moins 50 salariés, un certain nombre de régions voient leur durée moyenne de formation se réduire. Il s'agit de la Lorraine, du Centre, de la Basse-Normandie, de l'Alsace, de l'Aquitaine, du Limousin, de l'Auvergne, de la Corse et de la région Rhône-Alpes. A l'opposé, les salariés de l'Ile de France gagnent en moyenne deux heures de plus de temps de formation.

Par ailleurs, six régions ont des performances supérieures ou égales à la moyenne nationale : Lorraine, Ile de France, Corse, Auvergne, Languedoc-Roussillon et Limousin. Quatre régions sont proches de la moyenne : Picardie, Bourgogne, Nord-Pas-de-Calais et Midi-Pyrénées tandis que Basse-Normandie et Centre se situent nettement en-dessous.

3.3.3. La formation continue selon les grandes catégories de salariés (données 24-83)

Pour l'ensemble des régions et pour la quasi totalité des indicateurs, la formation continue bénéficie avant tout aux catégories intermédiaires (techniciens et agents de maîtrise) et supérieures (ingénieurs et cadres) excepté pour *la durée moyenne de formation* où les premiers bénéficiaires sont les ouvriers qualifiés.

En outre, les meilleures performances de FPC par catégorie socioprofessionnelle ne sont pas forcément l'apanage de la seule région Ile de France.

Tableau 3-4 :
Heures de stage* et nombre de stagiaires* selon la catégorie socioprofessionnelle par région.
Année 1992

REGIONS	O.N.Q		O.Q		Employés		T.A.M		Ingé. & cadres		TOTAL	
	Heures (milliers)	Stagiaires (unités)	Heures (milliers)	Stagiaires (unités)	Heures (milliers)	Stagiaires (unités)	Heures (milliers)	Stagiaires (unités)	Heures (milliers)	Stagiaires (unités)	Heures (milliers)	Stagiaires (unités)
11 Ile de France	3 507	75 634	18 463	327 144	16 740	362 607	26 662	519 513	18 288	374 546	83 660	1 659 444
21 Champagne-Ardennes	159	3 323	358	9 476	455	11 023	400	8 978	298	6 370	1 670	39 170
22 Picardie	167	3 188	496	10 805	458	11 878	433	9 406	347	8 069	1 901	43 346
23 Haute-Normandie	153	4 141	487	13 487	583	14 237	417	10 163	287	7 732	1 927	49 760
24 Centre	193	4 296	546	14 386	759	19 711	612	13 499	588	12 695	2 698	64 587
25 Basse-Normandie	94	1 770	299	7 071	379	9 771	319	7 212	187	4 870	1 278	30 694
26 Bourgogne	182	3 564	396	9 679	513	10 739	406	8 583	270	6 118	1 767	38 683
31 Nord-Pas de Calais	553	8 290	1 424	29 548	2 351	75 694	1 658	35 433	984	23 844	6 970	172 809
41 Lorraine	352	7 587	1 576	24 980	837	16 302	1 763	25 911	503	10 807	5 031	85 587
42 Alsace	191	3 769	840	19 899	897	20 768	878	18 783	667	15 155	3 473	78 374
43 Franche-Comté	138	3 393	311	8 461	290	7 871	279	6 669	213	4 745	1 231	31 139
52 Pays de la Loire	239	6 731	768	18 284	708	19 178	750	16 161	511	11 743	2 976	72 097
53 Bretagne	260	5 937	645	16 465	933	24 115	733	17 466	565	13 600	3 136	77 583
54 Poitou-Charentes	108	2 384	293	7 729	946	19 254	333	7 864	314	6 695	1 994	43 926
72 Aquitaine	123	2 816	542	13 772	863	19 873	596	12 733	495	11 482	2 619	60 676
73 Midi-Pyrénées	124	1 983	384	8 451	656	15 192	528	12 066	407	9 464	2 099	47 156
74 Limousin	93	1 862	204	3 887	218	4 676	207	4 157	134	2 709	856	17 291
82 Rhône-Alpes	504	13 772	3 200	68 652	2 588	61 759	3 067	62 429	2 011	45 669	11 370	252 281
83 Auvergne	228	3 395	759	11 984	378	9 222	559	9 467	269	4 537	2 193	38 605
91 Languedoc-Roussillon	99	1 535	199	3 850	322	8 441	260	5 629	239	4 716	1 119	24 171
93 Provence-Côte-d'Azur	184	5 997	601	12 561	817	19 494	848	17 974	630	14 856	3 080	70 882
94 Corse	1	9	8	74	9	224	7	145	5	85	30	537
FRANCE	7 650	165 376	32 798	640 645	32 700	762 029	41 715	830 241	28 212	600 507	143 075	2 998 798

* Hors formation en alternance

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq

L'analyse des résultats issus du seul traitement de la 24-83 (les données détaillées de l'enquête complémentaire ne sont pas disponibles les années paires) indique que dans la plupart des régions *le volume global d'heures de stage et le nombre total de salariés* varient selon les grandes catégories socioprofessionnelle (cf. tableau 3.4).

Concernant *l'effort physique de formation*, c'est à dire le nombre d'heures de formation annuelle qu'un salarié peut espérer obtenir au cours d'une année civile, la dispersion est très inégale selon les catégories socioprofessionnelles (cf. tableau 3-5). Elle est relativement faible (de 1 à 2,9) pour les techniciens et agents de maîtrise. Elle est beaucoup plus marquée pour les autres catégories socioprofessionnelles et notamment les ouvriers non qualifiés le rapport étant de 1 à 21.

A l'exception de huit régions, *la durée moyenne de formation* est en revanche plus élevée pour les ouvriers que pour les catégories intermédiaires et supérieures. Quatre régions se distinguent particulièrement : Lorraine, Auvergne, Corse et Ile de France. Dans ce domaine, la "palme" revient indiscutablement aux entreprises lorraines.

En ce qui concerne *le taux d'accès à la formation* (cf. tableau 3-6), les plus grands bénéficiaires en sont les techniciens et agents de maîtrise (TAM), et ce, dans quatorze régions dont : Ile de France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes Côte d'Azur

Deux régions sont toutefois "leader" : l'Ile de France, pour les ouvriers non qualifiés (19,9%), les ouvriers qualifiés (36,1%), les techniciens et agents de maîtrise (60,4%) et les ingénieurs et cadres (52,5%) enfin, le Nord-Pas-de-Calais, pour les employés (42,5%).

Pour finir, on notera que le différentiel des taux d'accès à la formation diverge selon les catégories socioprofessionnelles. Ainsi, pour l'ensemble des régions, l'écart est beaucoup plus prononcé pour les ouvriers non qualifiés (1 à 22) que pour les techniciens et agents de maîtrise (1 à 2,7).

3.4. TYPOLOGIE REGIONALE DE LA FORMATION CONTINUE

Le tour de France de la formation continue effectué ci-dessus à travers l'analyse des différents indicateurs de la FPC, permet de déterminer une première caractérisation des régions de France métropolitaine au regard du comportement de leurs établissements d'au moins 50 salariés.

Un bref retour en arrière s'impose, toutefois, l'objectif étant d'apporter un éclairage précis sur les évolutions actuelles.

Tableau 3-5 :
Effort physique^{(1)*} et durée moyenne de formation* selon la catégorie socioprofessionnelle par région.
Année 1992

REGIONS	O.N.Q		O.Q		Employés		T.A.M		Ingé. & cadres		TOTAL	
	Eff. phys.	Durée. moy.	Eff. phys.	Durée. moy.	Eff. phys.	Durée. moy.	Eff. phys.	Durée. moy.	Eff. phys.	Durée. moy.	Eff. phys.	Durée. moy.
11 Ile de France	9,2	46,4	20,4	56,4	15,6	46,2	31,0	51,3	25,6	48,8	21,3	50,4
21 Champagne-Ardennes	5,5	48,0	5,7	37,8	11,1	41,3	18,3	44,5	19,3	46,9	9,8	42,7
22 Picardie	5,1	52,4	8,2	45,9	8,7	38,5	18,4	46,0	18,5	43,0	10,1	43,8
23 Haute-Normandie	5,0	36,9	7,5	36,1	9,7	41,0	17,1	41,0	15,0	37,1	9,7	38,7
24 Centre	4,9	44,9	6,5	37,9	9,6	38,5	18,4	45,3	20,2	46,3	10,2	41,8
25 Basse-Normandie	5,4	53,1	5,7	42,2	8,1	38,8	19,0	44,2	15,7	38,4	8,8	41,6
26 Bourgogne	6,4	51,1	7,3	41,0	10,1	47,8	17,2	47,2	16,9	44,1	10,2	45,7
31 Nord-Pas de Calais	7,5	66,7	8,7	48,2	13,2	31,1	23,1	46,8	20,0	41,3	13,0	40,3
41 Lorraine	6,9	46,4	14,8	63,1	11,5	51,3	33,5	68,0	18,8	46,5	16,2	58,8
42 Alsace	4,5	50,7	10,2	42,2	11,0	43,2	23,0	46,7	20,1	44,0	12,5	44,3
43 Franche-Comté	5,6	40,8	7,7	36,8	9,4	36,9	17,3	41,8	19,3	44,9	10,0	39,6
52 Pays de la Loire	4,6	35,5	7,2	42,0	8,3	36,9	18,2	46,4	16,7	43,5	9,4	41,3
53 Bretagne	6,2	43,8	6,9	39,2	10,1	38,7	20,2	41,9	19,4	41,6	10,7	40,4
54 Poitou-Charentes	4,5	45,2	5,9	37,9	16,3	49,1	17,3	42,3	19,4	46,8	11,9	45,4
72 Aquitaine	4,1	43,6	7,0	39,3	10,3	43,4	19,0	46,8	17,9	43,1	10,5	43,2
73 Midi-Pyrénées	4,7	62,3	7,0	45,4	8,9	43,2	17,0	43,8	16,2	43,0	10,0	44,5
74 Limousin	8,2	49,8	8,4	52,4	11,0	46,5	23,8	49,8	20,5	49,3	12,1	49,4
82 Rhône-Alpes	4,5	36,6	10,5	46,6	10,9	41,9	23,0	49,1	20,2	44,0	12,8	45,1
83 Auvergne	10,5	67,1	16,0	63,3	10,7	41,0	26,1	59,1	23,5	59,4	16,0	56,8
91 Languedoc-Roussillon	7,8	64,5	7,2	51,6	8,0	38,1	16,4	46,1	19,3	50,8	10,3	46,3
93 Provence-Côte-d'Azur	3,6	30,7	7,9	47,8	6,9	41,9	18,4	47,2	15,7	42,4	9,3	43,4
94 Corse	0,5	58,4	5,8	108,3	2,5	41,2	10,8	47,8	7,5	61,1	4,0	55,7
FRANCE	6,7	46,3	12,9	51,2	12,5	42,9	26,6	50,2	22,7	47,0	15,7	47,7

* Hors formation en alternance.

(1) Effort physique = Nombre total d'heures de stages/Effectif salarié

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq

Tableau 3-6 :
Taux d'accès à la formation* selon la catégorie socioprofessionnelle par région.
Année 1992

REGIONS	En %					
	O.N.Q	O.Q	Emp.	T.A.M	Ingé. & cadres	TOTAL
11 Ile de France	19,9	36,1	33,9	60,4	52,5	42,2
21 Champagne-Ardennes	11,4	15,1	26,8	41,1	41,2	23,0
22 Picardie	9,6	17,8	22,6	40,0	42,9	23,0
23 Haute-Normandie	13,6	20,7	23,6	41,6	40,3	24,9
24 Centre	10,9	17,0	25,0	40,7	43,5	24,3
25 Basse-Normandie	10,2	13,4	21,0	43,0	40,8	21,1
26 Bourgogne	12,5	17,9	21,2	36,4	38,2	22,4
31 Nord-Pas de Calais	11,2	18,1	42,5	49,3	48,6	32,2
41 Lorraine	14,8	23,4	22,5	49,2	40,5	27,6
42 Alsace	8,9	24,2	25,5	49,1	45,6	28,3
43 Franche-Comté	13,8	21,0	25,6	41,4	42,9	25,3
52 Pays de la Loire	12,9	17,2	22,4	39,2	38,4	22,8
53 Bretagne	14,1	17,7	26,1	48,1	46,8	26,5
54 Poitou-Charentes	9,9	15,6	33,2	40,8	41,5	26,3
72 Aquitaine	9,4	17,8	23,8	40,6	41,4	24,3
73 Midi-Pyrénées	7,5	15,5	20,6	38,7	37,8	22,4
74 Limousin	16,4	16,1	23,6	47,9	41,5	24,5
82 Rhône-Alpes	12,2	22,6	26,0	46,9	45,9	28,4
83 Auvergne	15,6	25,3	26,1	44,2	39,6	28,1
91 Languedoc-Roussillon	12,1	14,0	20,9	35,6	38,0	22,2
93 Provence-Côte-d'Azur	11,6	16,5	16,5	39,0	37,1	21,3
94 Corse	0,9	5,3	6,1	22,7	12,3	7,2
FRANCE	14,5	25,2	29,2	53,0	48,3	33,0

* Hors formation en alternance.

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq

L'analyse dynamique des taux de participation financière pour la période 1979-1992 (cf. tableau 3-7) montre qu'à l'exception de l'Ile de France, il n'existe pas à proprement parler de hiérarchie bien définie et parfaitement stable de la formation continue dans les régions (à contrario de ce que nous avons pu constaté dans les secteurs d'activité - cf. paragraphe 2-3-1).

En effet, à l'exception de l'Ile de France, la Bretagne et la Basse Normandie, toutes les régions ont vu leur rang soit progresser, soit diminuer entre 1979 et 1992. La palme revient à la région du Limousin qui a gagné treize places en treize ans et dans une moindre mesure, à la Lorraine avec quatre places au cours de la même période. A l'opposé, les Pays de la Loire ont perdu sept places, l'Alsace et la Franche-Comté, six places et enfin, le Poitou-Charentes, cinq places.

Par rapport au TPF de 1979, il est à noter cependant que sept régions ont conservé en 1992 leur rang dans les dix premiers bien que dans un ordre sensiblement modifié : Ile de France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Auvergne, Aquitaine. En revanche, on note dans le haut du tableau la sortie de trois régions : Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Nord-Pas-de-Calais.

Le constat est identique pour les régions situées en 1979 parmi les dix dernières. En 1992, sept d'entre-elles figurent de nouveau dans le bas du tableau 3.7 : Bourgogne, Bretagne, Picardie, Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Alsace, Franche-Comté (par ordre décroissant selon le niveau d'importance du TPF de 1992).

Le graphique 3-1 fournit une illustration de ces transformations. Il montre qu'entre la droite qui relie l'origine au point moyen (France métropolitaine) et l'axe des ordonnées, toutes les régions qui figurent sur cette portion de plan ont un accroissement du TPF supérieur à celui de la moyenne nationale.

Parmi les dix régions "leader" en 1979, on n'en compte plus que sept. Ce sont par ordre croissant du TPF : Languedoc-Roussillon, Lorraine, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nord-Pas-de-Calais, Aquitaine et Poitou-Charentes. Trois d'entre-elles ont progressé de quelques places : Lorraine, Corse et Languedoc-Roussillon tandis que la région PACA et le Nord-Pas-de-Calais ont rétrogradé chacune d'une place.

Les trois autres régions qui figuraient également en 1979 dans ce groupe de tête (Ile de France, Auvergne et Pays de la Loire) ont un taux d'évolution du TPF inférieur à celui de la moyenne nationale et en conséquence ont toutes régressé à l'exception toutefois de la première.

Par ailleurs, en croisant les taux de participation financière des différentes régions avec leur propre évolution au cours de la période 1979-1992, on distingue plusieurs groupes (cf. tableau 3.8) :

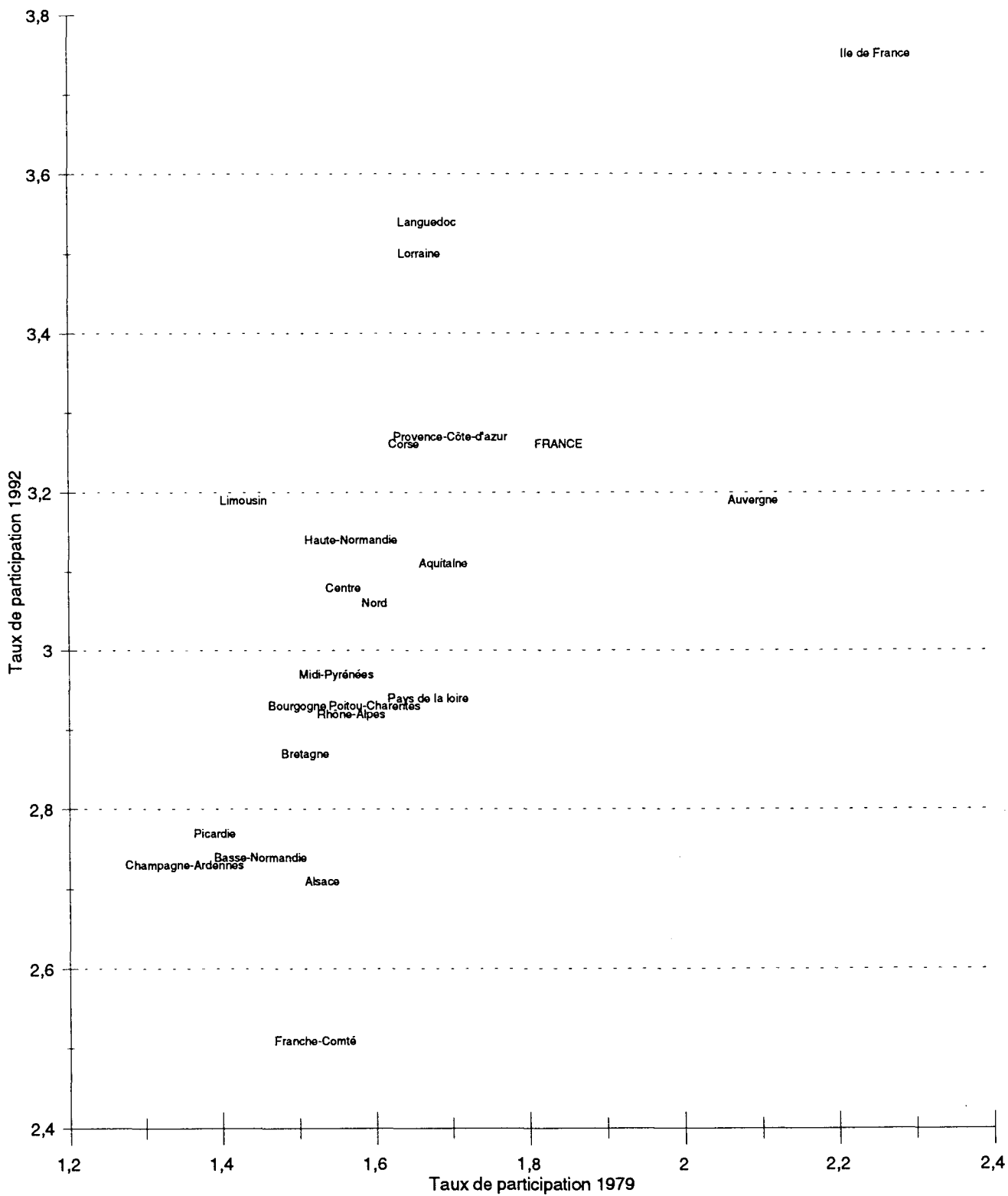
Tableau 3-7 :
Evolution du taux de participation financière par région
compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés.

(données 1992, estimées)

REGIONS	TPF 1979		Taux d'évolution		TPF 1992		Evolution	
	Taux	Rang	1979 à 1985	1985 à 1992	Taux	Rang	1979 à 1992	Rang
11 Ile de France	2,25	1	17,3	42,0	3,75	1	66,7	=
83 Auvergne	2,09	2	1,0	51,2	3,19	6	52,6	-4
93 Provence-Côte-d'azur	1,70	3	27,1	51,4	3,27	4	92,4	-1
72 Aquitaine	1,69	4	29,6	42,0	3,11	9	84,0	-5
91 Languedoc-Roussillon	1,67	5	26,4	67,8	3,54	2	112,0	3
52 Pays de la loire	1,67	6	22,8	43,4	2,94	13	76,0	-7
41 Lorraine	1,66	7	43,4	47,1	3,50	3	110,8	4
94 Corse	1,64	8	18,9	67,2	3,26	5	98,8	3
54 Poitou-Charentes	1,60	9	20,6	51,8	2,93	14	83,1	-5
31 Nord-Pas de Calais	1,60	10	25,0	53,0	3,06	11	91,3	-1
23 Haute-Normandie	1,57	11	17,8	69,7	3,14	8	100,0	3
82 Rhône-Alpes	1,57	12	25,5	48,2	2,92	16	86,0	-4
24 Centre	1,56	13	28,2	54,0	3,08	10	97,4	3
73 Midi-Pyrénées	1,55	14	18,7	61,4	2,97	12	91,6	2
42 Alsace	1,53	15	19,6	48,1	2,71	21	77,1	-6
43 Franche-Comté	1,52	16	19,7	37,9	2,51	22	65,1	-6
53 Bretagne	1,51	17	32,5	43,5	2,87	17	90,1	=
26 Bourgogne	1,50	18	26,0	55,0	2,93	15	95,3	3
25 Basse-Normandie	1,45	19	30,3	45,0	2,74	19	89,0	=
74 Limousin	1,43	20	38,5	61,1	3,19	7	123,1	13
22 Picardie	1,39	21	23,7	61,0	2,77	18	99,3	3
21 Champagne-Ardennes	1,35	22	22,2	65,5	2,73	20	102,2	2
FRANCE	1,84	-	21,7	45,5	3,26	-	77,2	-

Source : Enquête complémentaire à la déclaration fiscale des employeurs 2483 - Exploitation Céreq

Graphique 3-1 : Evolution des TPF par région après relocalisation



Source : Exploitation de l'enquête complémentaire à la déclaration fiscale 24-83. Céreq.

- Un premier groupe de deux régions comprenant l'Ile de France avec un taux de participation financière "pilote", une progression assez moyenne entre 1979 et 1985 et un effet de rattrapage entre 1985 et 1991 qui lui permet de conserver sa première place ; l'Auvergne qui malgré la régularité de ses efforts en matière de FPC au cours des 8 dernières années a tout de même perdu quatre places du fait d'une participation limitée entre 1979 et 1985. Dans ce groupe, l'Auvergne fait en effet figure « d'atypique ». Beaucoup de ses établissements industriels ont été frappés par la récession, et la croissance du secteur tertiaire y est hésitante. Deuxième après l'Ile de France en 1979, au regard du taux de participation financière, on la retrouve à la sixième place en 1992. La bonne évolution du TPF (51%) durant la période 1985-1992, n'a pas réussi à effacer la stagnation des dépenses de FPC (rapportées à la masse salariale) qui a eu cours entre 1979 et 1985.

- Un groupe intermédiaire de cinq régions, toutes parmi les dix premières en 1979 : Languedoc-Roussillon, Lorraine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Aquitaine, Pays de la Loire.

Ce groupe se "polarise" en deux sous-groupes avec, d'un côté, des régions qui ont toutes progressé et dont les établissements entretiennent un effort soutenu en matière de FPC. Ce sont essentiellement le Languedoc-Roussillon (112%) et la Lorraine (110,8%) ; de l'autre, des régions qui régressent et dont l'intensité de l'effort de formation est moins prononcée : Provence-Alpes-Côte d'Azur (92,4%), Aquitaine (84%) et surtout Pays de la Loire (76%).

- Le troisième groupe est composé de quinze régions dont sept figuraient dans les dix dernières en 1979, auxquelles se sont rajoutées la Corse, le Poitou-Charentes et le Nord-Pas-de-Calais, respectivement huitième, neuvième et dixième en 1979.

Des régions comme Poitou-Charentes, Basse-Normandie ou Picardie ont un tissu économique composé surtout de petites et moyennes entreprises avec des secteurs d'activités dominants tels que l'agriculture, l'agro-alimentaire et le tertiaire, lesquels ne sont pas considérés comme les plus "formateurs" (cf. chapitre 2). On peut également expliquer le ralentissement de leur TPF, par un taux de féminisation élevé des emplois surtout parmi la population jeune; un niveau moyen de qualifications bien qu'en nette progression depuis 1982, mais qui reste encore faible et enfin, une proportion d'ingénieurs et cadres dans l'appareil productif inférieure à la moyenne nationale.

Le cas de l'Alsace est plus spécifique. Cette région se place parmi les trente régions les plus prospères de la Communauté européenne avec un taux de chômage relativement faible en France et un taux d'environ 30% d'ouvriers qualifiés. Traditionnellement, les jeunes alsaciens se dirigent vers des filières courtes, à orientation technique. Il est également de notoriété que l'Alsace favorise l'accès des jeunes vers l'emploi aidé en privilégiant les formations en alternance et l'apprentissage. Corrélativement l'investissement en formation continue y est relativement modeste².

² Lire à ce sujet le dossier N° 94.95 sur « La formation professionnelle dans les régions en 1990-1991 » - MTEPF/DARES - Août 1993

Tableau 3-8 :
Position des régions compte tenu de la
localisation des établissements d'au moins 50 salariés
selon le niveau et la croissance du TPF (1979-1992).

		Evolution du TPF (en %)		
		Forte [123,1 - 99,6[Moyenne [99,6 - 76,1[Lente [76,1 - 52,6]
TPF en 1979	Elevé [2,25-1,95[-	-	Ile de France Auvergne
	Moyen [1,95-1,65[Languedoc-Roussillon Lorraine	PACA Aquitaine	Pays de la Loire
	Faible [1,65-1,35]	Haute-Normandie Limousin Champagne-Ardenne	Corse Poitou-Charentes Nord-Pas-de-Calais Rhône-Alpes Centre Midi-Pyrénées Alsace Bretagne Bourgogne Basse-Normandie Picardie	Franche-Comté

Source: Enquête complémentaire à la déclaration fiscale des employeurs 24-83 - Exploitation Céreq.

Pour finir, on peut compléter la typologie ci-dessus en croisant le taux d'accès à la formation et le taux de participation financière comme le montre le tableau 3-9 et le graphique 3-2 ci-dessous. Les différences de classement selon ces deux indicateurs (cf. paragraphes 3.2 et 3.3) sont le résultat pour chacune des régions de disparités en matière de coût moyen ou de durée de stages. En effet, pour un taux d'accès à la formation donné, le taux de participation financière dépend de la durée des stages, des dépenses de formation par heure ou coût moyen et de la masse salariale par salarié ou salaire moyen.

Tableau 3-9 :
Position des régions compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés
selon le TPF et le taux d'accès à la formation.
Année 1992

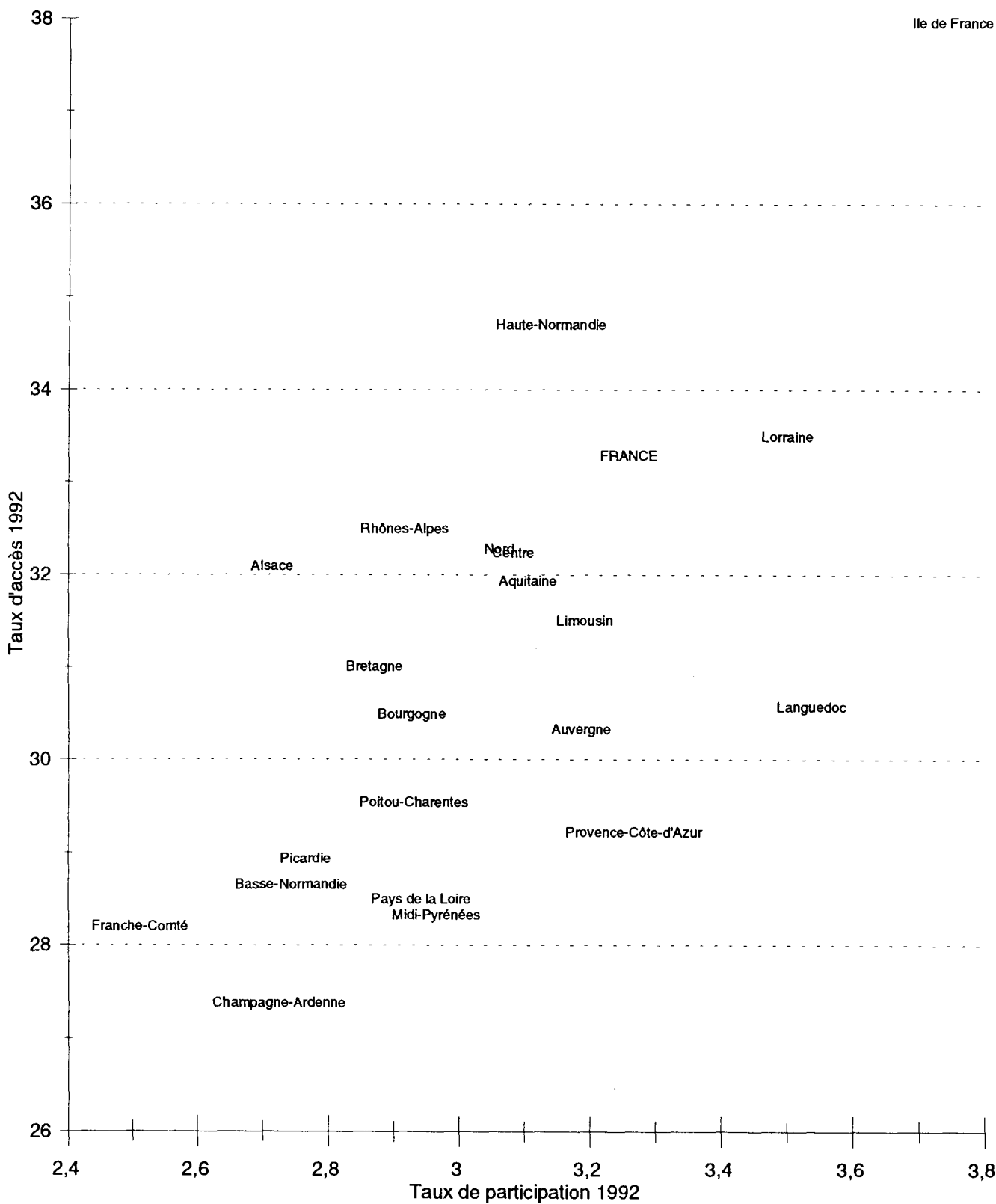
		Taux d'accès (en %)			
		Sup. à 33,0%	[33,0-32,0[[32,0-29,0[Inf. à 29,0%
T P F (%)	Sup. à 3,20	Ile de France Lorraine	-	Languedoc- Roussillon Provence-Alpes Côte d'Azur	Corse
	[3,20-3,00[Haute- Normandie	Nord-Pas-de- Calais Centre	Aquitaine Limousin Auvergne	-
	[3,00-2,80[-	Rhône-Alpes	Bretagne Bourgogne Poitou-Charentes	Midi-Pyrénées Pays de la Loire
	inf. à 2,80	-	Alsace	-	Picardie Basse- Normandie Franche-Comté Champagne- Ardenne

Source: Enquête complémentaire à la déclaration fiscale des employeurs 24-83 - Exploitation Céreq

Il en résulte que:

- Le premier groupe est formé de cinq régions. La dispersion y est forte en ce qui concerne les taux d'accès à la formation mais aussi la taille des entreprises. Ainsi, l'Ile de France et la Lorraine se distinguent par un plus grand nombre d'entreprises de tailles élevées (avant même la redistribution des établissements puisqu'un nombre important de sièges sociaux de grandes entreprises y sont implantés). Autres caractéristiques, en Lorraine les coûts de formation sont plus bas qu'en Ile de France, mais la durée moyenne de formation y est plus élevée. Le Languedoc-Roussillon de même que la région PACA bénéficient quant à elles, de la relocalisation de nombreux établissements dont les salariés ont un niveau de qualification relativement élevé. Par contre, les coûts des stages y sont particulièrement importants.

Graphique 3.2: Répartition des régions après relocalisation



La région Corse n'est pas représentée (TPF = 3,26 ; Taux d'accès = 11,37)

Source : Exploitation de l'enquête complémentaire à la déclaration fiscale 24-83. Céreq.

- Les régions composant le deuxième groupe, qu'on peut appeler groupe intermédiaire, se situent en termes de TPF et de taux d'accès à la formation respectivement autour de la moyenne nationale ou légèrement en dessous, à l'exception, toutefois, de la Haute-Normandie qui bénéficie très fortement de la relocalisation de nombreux établissements de la région Ile de France. On y trouve également des secteurs formateurs tels que la chimie de base, l'énergie et la construction automobile. Quant aux autres régions : Centre, Limousin, Aquitaine, Auvergne, elles se caractérisent par un fort tissu de PME/PMI dans des secteurs d'activités assez variés, une politique de formation plus ou moins active et des coûts de formation proche sinon au-dessus de la moyenne nationale. Ce groupe de régions apparaît donc très hétérogène avec notamment des taux d'accès de formation très dispersés.

- Le troisième groupe se caractérise par un TPF et un taux d'accès à la formation nettement en-dessous de la moyenne nationale à l'exception pour ce dernier indicateur de la région Rhône-Alpes. Ce groupe est également plus ramassé que les deux précédents et ne présente pas en matière de FPC de grandes disparités inter-régionales. Toutefois, la région Rhône-Alpes apparaît dans ce groupe comme atypique au regard du dynamisme de cette région : ressources énergétiques importantes, secteurs d'activité de « pointes », population active en forte croissance ainsi qu'une armature urbaine dense.

- Enfin, le dernier groupe est formé de cinq régions dont les performances en matière de FPC sont nettement en-dessous de la moyenne nationale, exception faite de l'Alsace en ce qui concerne le taux d'accès à la formation. La dispersion du TPF et du taux d'accès de formation y est également moins prononcée que dans les autres groupes.

En résumé, l'effort de formation de chacune des régions est très largement déterminé par les caractéristiques structurelles et les politiques d'entreprises, même lorsque les résultats des seuls établissements (localisés dans la région) sont pris en compte. En outre, les régions les plus "formatrices" sont relativement les mêmes d'une année sur l'autre, bien que la dispersion entre les régions diminue. Ainsi, l'Ile de France ne représente plus qu'un peu moins d'un tiers des salariés et 37% des stagiaires. Néanmoins, tous les indicateurs de base de la FPC y sont encore élevés.

CHAPITRE 4

PRESENTATION METHODOLOGIQUE DE L'EXPLOITATION DES DECLARATIONS FISCALES D'EMPLOYEURS

Le Céreq établit la statistique **annuelle** nationale et régionale sur la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue (FPC) pour les entreprises d'au moins 10 salariés, à la demande de la Délégation à la Formation Professionnelle (DFP) et de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Ce dispositif statistique a été mis en place dès 1972. Cette date correspond à la première remontée des déclarations fiscales des employeurs (déclaration n°2483), faisant suite à l'application de la loi fondatrice du 16 juillet 1971, faisant obligation aux employeurs de participer chaque année au financement de la FPC.

L'exploitation des déclarations donne, chaque année, des résultats sur l'effort de formation continue des entreprises et les populations bénéficiaires. Elle sert à mesurer des comportements différenciés en particulier selon la taille de l'entreprise, le secteur d'activité économique, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle des salariés.

Les résultats du traitement servent de base à de nombreuses études qui sont publiées notamment dans la Revue Formation Emploi et dans le bulletin mensuel Bref du Céreq.

4.1. CHAMP DE LA STATISTIQUE

L'unité d'investigation statistique de la déclaration 2483 est l'**entreprise** ayant **10 salariés et plus** et assujettie à l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle continue (Art. L. 950 -1 et L. 951-1 à L. 951-13 du Code du Travail).

Le champ de l'enquête concerne **toutes les entreprises** employant 10 salariés et plus (y compris les entreprises relevant du régime général de Sécurité Sociale) quelle que soit leur forme juridique (individuelle, société commerciale, association,...) et quelle que soit leur activité (agricole, industrielle, de services,...). L'obligation de participer incombe aussi aux sociétés nationales et aux **établissements publics à caractère industriel ou commercial** telles que EDF-GDF, SEITA,...et aux établissements à caractère administratif ne relevant pas d'une collectivité publique (exemple : Office national interprofessionnel des céréales).

En revanche, les employeurs **dispensés** de l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle sont l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics à caractère administratif relevant d'une collectivité publique (exemples : la Caisse Nationale d'Epargne, la Caisse Nationale d'allocations familiales, certains hospices, les établissements départementaux ou communaux comme les hôpitaux , ...). La Poste et France-Telecom ne sont pas assujetties jusqu'en 1994 inclus.

Les entreprises qui atteignent ou dépassent le seuil de dix salariés constituent des cas particuliers ; elles bénéficient d'exonérations pendant trois ans, puis de réductions dégressives sur le montant normalement dû de la participation.

4.2. FORMULAIRES

(cf. modèle des formulaires en Annexe 1 ...)

La déclaration est mise au point chaque année par la Direction Générale des Impôts avec la collaboration de la Délégation à la Formation Professionnelle. La déclaration est un formulaire obligatoire à vocation fiscale ; l'essentiel des renseignements demandés sont de type financier. Quelques données fournissent des statistiques socio-démographiques sur les stagiaires : type de stage suivi, catégorie socioprofessionnelle, âge et sexe...

Le traitement des déclarations de ces dernières années a été marqué par une relative stabilité des cadres des formulaires fiscaux 2483.

Quelques modifications importantes ont concernées le formulaire de 1992, mais il s'agit essentiellement d'ajouts tenant compte des nouveaux textes de loi de décembre 1991 sur la FPC, n'en changeant pas la structure. Deux nouveaux cadres sont introduits : un sur le financement du congé individuel de formation des personnes titulaires d'un contrat à durée déterminée (Article L.931-20 du code du travail), un autre sur la contribution des travailleurs indépendants, des membres des professions libérales et des professions non salariés (Article L.953.1 4e alinéa du code du travail).

Participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue

La loi fondatrice de 1971 a créé pour les employeurs d'au moins 10 salariés l'obligation de participer chaque année au financement de la formation au bénéfice de leur personnel. Le taux de cette participation est fixé chaque année par le projet de loi de Finances. Il s'élève en 1992 à 1,4% de la masse salariale versée par l'entreprise pendant l'année de référence. Ce taux recouvre pour l'essentiel trois obligations des entreprises : l'obligation à l'égard du financement de la formation des salariés de l'entreprise connue sous l'appellation "plan de formation" ; l'obligation (0,15% en 1992) à l'égard du congé individuel de formation ; l'obligation (0,40%) à l'égard des formations en alternance dans le cadre des mesures pour l'emploi et pour l'insertion professionnelle des jeunes.

L'employeur a deux options principales pour participer au financement : financer des actions de formation pour ses salariés ou opérer des versements qui le libèrent de son obligation. Selon le cas, les actions de formation des salariés sont directement financées par les entreprises, prises en charge par les fonds d'assurance formation (FAF), par les organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF), ou par les organismes de mutualisation agréés au titre des formations professionnelles en alternance (OMA). Le dispositif d'insertion en alternance comprend les contrats de qualification et d'adaptation, les contrats emploi-solidarité et de retour à l'emploi.

La Loi n°91-1405 du 31 décembre 1991 relative à la formation professionnelle et à l'emploi prévoit que les entreprises occupant moins de 10 salariés, les travailleurs indépendants, les membres des professions libérales et des professions non salariées, y compris ceux qui n'emploient aucun salarié, doivent à compter du 1er janvier 1992 participer au développement de la formation continue.

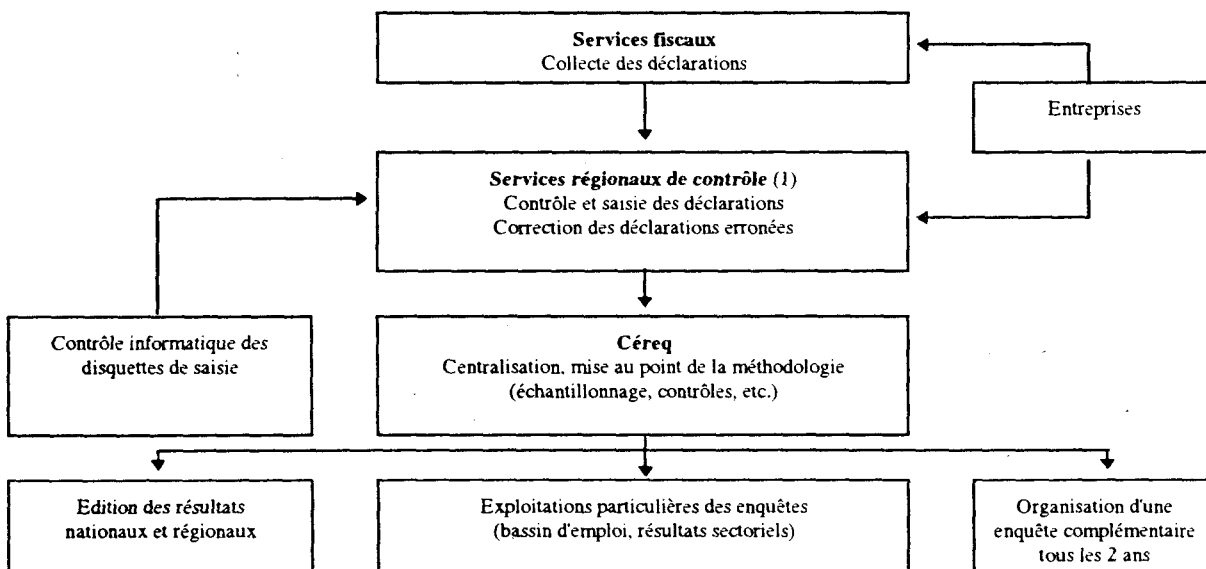
A cette fin, les entreprises versent une contribution minimum de 0,15% du montant des salaires payés au cours de l'année civile, entendu au sens de l'article 231 du code général des impôts (Cf Art.L.952.1 du code du travail). D'autre part, les travailleurs indépendants, les membres des professions libérales et des professions non salariées contribuent à raison de 0,15% du montant annuel de la sécurité sociale. Cette contribution doit être versée avant le 1er mars de l'année suivant celle au titre de laquelle est due la participation. Pour être libératoire ce versement s'effectue auprès d'un organisme collecteur agréé (O.C.A.).

4.3. ORGANISATION DU TRAITEMENT ET METHODE EMPLOYEE

4.3.1. Organisation du traitement

L'organisation de l'exploitation statistique **annuelle** des déclarations d'employeurs 2483 mise en place depuis l'origine en 1972 repose sur deux pôles essentiels : le Céreq et les services régionaux de contrôle (1) de la formation professionnelle.

Ces pôles s'appuient sur les services fiscaux locaux chargés de la collecte et de la transmission des déclarations à leur service fiscal départemental dès le mois de mai.



(1) Les départements d'Outre-mer participent irrégulièrement à l'établissement des statistiques.

Les services fiscaux départementaux réceptionnent les déclarations, puis les envoient aux **services régionaux de contrôle de la formation professionnelle continue**. La saisie décentralisée des formulaires est effectuée par ces derniers.

Au fur et à mesure de leur réception dans la région, les déclarations sont rapidement contrôlées, puis saisies sur micro-ordinateur (cette saisie n'est cependant complète que pour les déclarations échantillonnées : cf. 4.3-2). Chaque déclaration est repérée par un identifiant à cinq chiffres comprenant :

- le code de la région
- le code du département
- le numéro de compostage composé de :
 - la taille de l'entreprise

Taille de l'entreprise	
Taille 1.....	10 à 19 salariés
Taille 2.....	20 à 49 salariés
Taille 3.....	50 à 499 salariés
Taille 4.....	500 à 1 999 salariés
Taille 5.....	2 000 salariés et plus

- un numéro d'ordre affecté automatiquement et aléatoirement dans l'ordre d'arrivée de chaque déclaration, département par département et classe de taille par classe de taille.

Au cours de la saisie, les déclarations erronées sont détectées par un programme informatique présent dans le micro-ordinateur de chaque région. Des messages d'anomalies apparaissent à l'écran ; ils doivent être corrigés après contact éventuel avec les entreprises.

La centralisation des données de toutes les régions, la mise au point des programmes de traitement et le contrôle du déroulement de l'enquête sont effectués par le Céreq tout au long de l'année et principalement avant la diffusion des résultats.

4.3.2. Méthodologie employée : le sondage

L'importance des observations de la population à étudier et la contrainte des délais de restitution de premiers résultats nécessaires à la rédaction du document annexé au projet de loi de finances avant le 15 septembre ont conduit à prendre comme méthode d'investigation, **le sondage** :

Cette méthode répond aux deux objectifs d'efficacité et de fiabilité.

Efficacité, le sondage limite les coûts d'exploitation par rapport à une investigation exhaustive. Il évite une lourde exploitation et permet une sortie rapide des résultats.

Fiabilité, la méthode d'échantillonnage utilisée assure la qualité statistique des résultats obtenus.

La méthode de l'échantillonnage

Pour une année d'exercice T de la déclaration fiscale des employeurs, l'enquête se déroule en deux temps :

- de mai (T+1) à septembre (T+1), élaboration de statistiques nationales et régionales globales, appelées statistiques "**provisoires**" ;
- de septembre (T+1) à avril (T+2), élaboration de statistiques nationales et régionales par secteurs d'activité économique, appelées statistiques "**définitives**".

A ces deux phases correspondent deux étapes différentes d'échantillonnage :

- 1ère phase : l'échantillon d'entreprises déclarantes retenues est représentatif selon la région et selon les 5 classes de taille de l'entreprise ;
- 2ème phase : un second échantillon complétant le premier permet une représentativité également au niveau des secteurs d'activité économique.

Tirage de l'échantillon nécessaire à la première phase de traitement

Pour chaque région et chaque classe de taille d'entreprises, il est appliqué un taux de sondage spécifique suivant :

Taille de l'entreprise	Taux de sondage et régions concernées	Technique du tirage
Classe 1 : 10 à 19 sal.	Corse : exhaustif	Toutes les déclarations sont saisies.
	Autres régions : 1/10	Les déclarations dont le numéro de compostage se termine par 1 sont tirées et saisies.
Classe 2 : 20 à 49 sal.	Corse : exhaustif	Toutes les déclarations sont saisies.
	Autres régions : 1/5	Les déclarations dont le numéro de compostage se termine par 1 ou 6 sont tirées et saisies.
Classe 3 : 50 à 499 sal.	Ile de France, Nord, Pays de la Loire, Rhône-Alpes et Provence - Alpes-Côte d'Azur: 1/2	Les déclarations dont le numéro de compostage est impair sont tirées et saisies.
	Autres régions : exhaustif	Toutes les déclarations sont saisies.
Classe 4 : 500 à 1 999 sal. et Classe 5 : 2 000 sal. et plus	Ensemble des régions : .. exhaustif	Toutes les déclarations sont saisies.

Ce tirage est effectué au fur et à mesure de la saisie. Chaque déclaration est signalée comme appartenant ou n'appartenant pas à l'échantillon. Dans le premier cas, la saisie est totale et contrôlée et constitue le fichier des déclarations **échantillonnées**. Dans le deuxième cas, pour les déclarations **non** échantillonnées, la saisie de quelques variables (l'identifiant, le code APE, la raison sociale, l'adresse de l'entreprise, le numéro SIRET, l'effectif total des salariés) est effectuée, formant le fichier des déclarations **non** échantillonnées, la liste statistique.

Deuxième phase de l'enquête, tirage de l'échantillon complémentaire

La deuxième phase de l'enquête complète le premier échantillon par un second échantillon afin d'obtenir une **représentativité des secteurs d'activité économique**, en tenant compte de la taille de l'entreprise et de la région.

La nomenclature des activités économiques utilisée est les "Nomenclatures d'activités et de Produits 1973" (NAP). Ces nomenclatures comprennent plusieurs niveaux de détail : les classes à deux chiffres ("niveau NAP100", "niveau NAP40",...) et les groupes à quatre chiffres ("niveau NAP600").

En décembre (T+1), la fusion des deux listes de déclarations, échantillonnées ou non, va servir de base de sondage à la deuxième sélection. Cette fusion donne avec précision le nombre d'entreprises déclarantes, la population de référence.

Cette deuxième sélection s'effectue sur deux stratifications dont les critères sont les variables suivantes :

- la taille de l'entreprise et son **secteur d'activité économique agrégé en 100 postes (NAP 100)** pour la France entière,
- la taille de l'entreprise, le **secteur d'activité économique agrégé en 40 postes (NAP 40) et la région.**

Reposant sur une connaissance préalable de l'effectif total d'une strate N_s , de l'effectif déjà échantillonné dans la strate E_s et de l'effectif optimal de représentativité de la strate n_s , la méthode consiste à tirer (aléatoirement pas-à-pas) un nombre supplémentaire de déclarations équivalant à la différence $n_s - E_s$ (quand cette différence a un sens), afin d'assurer des résultats significatifs dans chaque secteur d'activité économique, aussi bien au niveau régional (NAP 40) qu'au plan national (NAP 100), tout en minimisant l'importance de l'échantillon total.

4.3.3. Efficacité du traitement

La première phase de l'exploitation des déclarations relatives à l'année T doit se terminer impérativement à la mi-septembre T+1 par la sortie de **résultats globaux nationaux et régionaux provisoires**.

A la fin de cette première phase d'exploitation, l'échantillon des données traitées doit être suffisamment important pour assurer une bonne fiabilité aux chiffres publiés.

La deuxième phase du traitement permet l'édition des **résultats sectoriels définitifs** vers la fin mai T+2. Les écarts constatés entre les résultats de septembre T+1 et ceux de mai T+2 sont généralement faibles et attestent de l'efficacité et de la fiabilité des méthodes de traitement.

Pour les entreprises de 2 000 salariés et plus, 384 entreprises ont contribué à la statistique provisoire de 1991 et 376 à celle de 1992. Pour la statistique finale, 395 entreprises en 1991 et 393 en 1992 sont décomptées.

Pour la classe de taille 4 (entreprises de 500 à 1999 salariés), la quasi-totalité des déclarations est prise en compte dès les résultats provisoires. La distorsion des indices globaux est donc marginale pour ces entreprises lors de la sortie des résultats définitifs. En revanche, pour les petites et moyennes entreprises, les indices retrouvent leurs valeurs correctes à l'issue de la deuxième phase du traitement en mai T+2.

Le Céreq a effectué des calculs d'intervalles de confiance pour les principales variables : nombre d'entreprises qui ont eu des stagiaires, nombre de stagiaires, dépenses consenties.

A partir d'un échantillon de taille donnée, on est en mesure de proposer un intervalle qui a une probabilité donnée de recouvrir la valeur inconnue d'un paramètre. Cet intervalle sera d'autant plus étroit que la taille de l'échantillon est grande (à la limite, si on connaît exactement toute la population, l'intervalle se réduit à un point), et la probabilité est faible. Dans nos calculs d'échantillonnage, la probabilité retenue est de 95 %. C'est la valeur la plus fréquemment utilisée dans ce genre d'investigation.

Les résultats ci-dessous donnent la largeur, en pourcentage des valeurs publiées, de l'intervalle de confiance à 95 % pour les données France entière de 1991 et de 1992 :

	1991	1992
- nombre d'entreprises ayant eu des stagiaires	± 2,5 %	± 3,5 %
- nombre de stagiaires	± 0,3 %	± 0,4 %
- dépenses consenties	± 0,3 %	± 0,3 %

4.4. COUVERTURE STATISTIQUE

La confrontation des statistiques du Céreq à d'autres sources statistiques ou administratives met en évidence des distorsions sur les chiffres produits.

4.4.1. Champ couvert par l'enquête 2483 en termes d'entreprises

En termes d'entreprises assujetties, l'écart entre les statistiques de la Direction Générale des Impôts et celles de cette exploitation s'accroît progressivement depuis quelques années.

La DGI comptabilise respectivement 149.500 et 154.100 redevables assujettis à la "taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue" en 1991 et 1992 ; l'exploitation du Céreq aboutit à environ 101.000 déclarations pour 1991 et 104.300 pour 1992.

Tableau 4.1 :
Taux de couverture des déclarations fiscales N°2483 :
données Céreq / données DGI (en %)

Région	1990	1991	1992
Ile de France	54,7	56,6	51,9
Champagne Ardennes	87,5	91,8	86,2
Picardie	81,7	78,4	83,4
Haute Normandie	77,5	72,5	79,4
Centre	83,1	78,8	78,7
Basse Normandie	95,9	80,8	80,5
Bourgogne	82,7	78,6	88,5
Nord Pas de Calais	80,2	78,5	75,7
Lorraine	86,1	76,3	77,8
Alsace	81,8	77,9	78,3
Franche Comté	81,2	78,2	76,9
Pays de la Loire	74,8	81,7	75,5
Bretagne	83,6	82,1	77,5
Poitou Charente	87,6	82,6	81,7
Aquitaine	75,8	68,6	77,7
Midi Pyrénées	78,5	77,0	70,9
Limousin	76,8	77,8	86,3
Rhône Alpes	83,3	76,2	73,9
Auvergne	76,6	78,2	74,4
Languedoc Roussillon	49,1	56,4	52,0
Provence Alpes Côte d'Azur	54,6	51,2	54,4
Corse	42,4	23,2	86,2
France métropolitaine	71,3	69,4	67,7

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483- Exploitation Céreq.
Ministère du Budget, DGI, Service de l'Organisation et de l'Informatique.

La couverture en termes d'entreprises assujetties varie beaucoup selon les régions. Cette variation tient simultanément à la taille de la région et aux problèmes de transmission des déclarations entre les nombreux intermédiaires.

Une autre comparaison **en terme d'entreprises** est possible avec une étude de l'INSEE à partir de l'exploitation du fichier des **entreprises relevant du régime des bénéficiers industriels et commerciaux (BIC)**, confronté pour les grandes entreprises avec celui issu de l'enquête annuelle des entreprises, le système SUSE (Système unifié de statistiques d'entreprises). La dernière année disponible est 1990. La comparaison exclut les secteurs suivants :

- .T01 Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche
- .T35 Location et crédit-bail immobiliers : ce secteur comprend les Offices publics d'habitation à loyer modéré qui relèvent du régime des BIC, mais sont dispensés de la participation au financement de la FPC,
- .T38 Services non marchands
- .et parmi les services marchands dont certaines entreprises ne sont pas assujetties aux BIC (enseignement, recherche, santé, action sociale),
 - T29 Réparation et commerce automobile
 - T30 Services des hôtels-café-restaurants
 - T32 Services de télécommunications et postes
 - T33 Services marchands rendus principalement aux entreprises
 - T34 Services marchands rendus principalement aux particuliers.

Tableau 4.2 :
Taux de couverture (en %) en 1990 des entreprises
selon leur taille
 données DC2483 / données SUSE (entr. relev. du régime des BIC) *Début...*

Secteurs d'activité économique (NAP 40 de 1973)	de 10 à 19 sal.	de 20 à 49 sal.	de 50 à 499 sal.	de 500 à 1 999 sal.	de 2 000 sal. et plus	total
T02 Ind.viandes et lait	82,5	72,6	86,8	94,2	150,0	80,1
T03 Autres ind. agric. et aliment.	40,2	77,7	85,2	83,8	55,6	60,4
T04 Combustib. minér. solid.& prod. cokéfact.	-	-	-	-	100,0	55,6
T05 Product. pétrole, gaz nat.	80,0	56,7	50,0	66,7	100,0	62,1
T06 Product.électricité, distrib. gaz et eau	115,2	67,6	85,7	114,3	57,1	84,8
T07 Product.minér.& mét.fer. ; lère transf.acier	66,7	74,7	97,7	95,0	100,0	84,0

Tableau 4.2 :
Taux de couverture (en %) en 1990 des entreprises
selon leur taille

données DC2483 / données SUSE (entr. relev. du régime des BIC) *suite...*

Secteurs d'activité économique (NAP 40 de 1973)	de 10 à 19 sal.	de 20 à 49 sal.	de 50 à 499 sal.	de 500 à 1 999 sal.	de 2 000 sal. et plus	total
T08 Product.minér., mét. & demi-prod non ferreux	32,4	132,6	96,6	108,3	100,0	94,2
T09 Product.matér. construct. et minér. divers	67,4	80,6	88,2	75,8	80,0	77,1
T10 Indust. du verre	56,4	101,2	96,2	93,8	80,0	81,1
T11 Chimie de base, fils artif. & synth.	39,4	115,8	100,0	95,7	81,8	84,2
T12 Parachim. et ind. pharmaceut.	59,6	81,0	77,0	88,1	88,9	75,9
T13 Fonderie et trav. métaux	57,4	81,3	90,2	108,2	100,0	72,6
T14 Constuction mécanique	52,3	78,2	87,1	85,9	100,0	71,8
T15 Construct.élect. & électronique	41,9	65,2	84,2	86,8	89,5	63,4
T16 Construct.véhic. autom. & autres mat. transp.terr.	52,7	82,4	89,0	98,1	91,7	79,3
T17 Construct.navale & aéron., armement	64,9	106,5	95,7	100,0	60,0	90,5
T18 Ind.textile et habillement	52,8	75,2	86,1	92,6	133,3	71,9
T19 Ind. du cuir & de la chaussure	61,2	84,0	89,9	100,0	50,0	79,7
T20 Ind.bois, ameubl. ; ind.diverses	55,9	75,8	86,5	87,9	-	69,8
T21 Ind. papier, carton	66,5	77,8	82,9	96,7	66,7	79,7
T22 Imprimerie, presse, édition	44,7	69,5	87,1	75,7	33,3	61,7
T23 Ind. caoutch. & trnsfor. mat. plastiques	51,3	74,0	84,2	105,6	110,0	71,0

Tableau 4.2 :
Taux de couverture (en %) en 1990 des entreprises
selon leur taille
données DC2483 / données SUSE (entr. relev. du régime des BIC) *suite et fin...*

Secteurs d'activité économique (NAP 40 de 1973)	de 10 à 19 sal.	de 20 à 49 sal.	de 50 à 499 sal.	de 500 à 1 999 sal.	de 2 000 sal. et plus	total
T24 Ind. bâtim. & génie civil & agric.	45,5	73,0	79,0	89,6	95,7	60,2
T25 Commerce de gros alimentaire	64,3	82,9	89,3	109,1	150,0	75,7
T26 Commerce de gros non alimentaire	54,2	72,6	79,3	100,0	155,6	65,6
T27 Commerce de détail alimentaire	48,9	81,5	79,0	73,2	100,0	69,3
T28 Commerce de détail non alimentaire	45,0	76,3	88,2	83,0	107,7	57,5
T31 Transports	48,1	73,9	82,5	83,2	104,8	65,5
T36 Assurances	213,3	331,4	212,5	194,1	100,0	226,4
T37 Organismes financiers	69,1	118,8	101,0	120,9	109,1	100,2
TOTAL	50,25	76,3	85,3	93,9	96,1	67,3

*Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq.
Système SUSE - INSEE.*

Le manque de déclarations concerne surtout les petites entreprises de 10 à 19 salariés ; la moitié d'entre elles ne sont pas traitées dans l'exploitation du Céreq. Ces petites entreprises, nombreuses et instables, sont difficiles à cerner. Et de plus, celles ayant franchi le seuil des 10 salariés et exonérées de la taxe ne remplissent pas de déclaration, ou la renvoient vierge. Et les recettes fiscales ne transmettent pas aux services régionaux de contrôle (SRC) l'ensemble de leurs déclarations. La conséquence de cette sous-représentation des petites entreprises affecte les secteurs d'activité économique plus particulièrement concernés par la présence de ces petits entreprises : par exemple, les secteurs de commerce de détail alimentaire (T27) et non alimentaire (T28).
Quant aux grosses entreprises, voire les moyennes (de 50 à 500 salariés), elles sont généralement connues des services régionaux de contrôles ; leur suivi est plus aisé.

4.4.2. Champ couvert par l'enquête 2483 en termes d'effectifs salariés

En terme d'**effectifs salariés**, une confrontation des données des **entreprises relevant du régime des bénéfiques industriels et commerciaux (BIC)** issues du système SUSE avec celles du traitement des déclarations fiscales permet de considérer les résultats de l'enquête 2483 comme significatifs, surtout pour les entreprises de 50 salariés et plus : 87,6% des salariés des entreprises assujetties au financement de la formation professionnelle recouvrent ceux des entreprises relevant du régime BIC.

Tableau 4.3 :
Taux de couverture (en %) en 1990 des salariés
selon la taille de l'entreprise :

données DC2483 / données SUSE (entr. relev. du régime BIC) *Début...*

Secteurs d'activité économique (NAP 40 de 1973)	de 10 à 19 sal.	de 20 à 49 sal.	de 50 à 499 sal	de 500 à 1 999 sal.	de 2 000 sal. et plus	total
T02 Ind.viandes et lait	85,8	73,1	92,5	94,7	157,8	95,3
T03 Autres ind. agric. et aliment.	45,1	80,5	83,9	84,6	55,8	76,0
T04 Combustib. minér. solid.& prod. cokéfact.	-	-	-	-	100,8	101,1
T05 Product. pétrole,gaz nat.	90,3	59,3	45,0	76,4	92,5	86,2
T06 Product.électricité, distrib. gaz et eau	116,6	69,5	82,3	114,5	95,3	95,6
T07 Product.minér.& mét.fer. ; lère transf.acier	64,7	78,4	100,7	90,6	110,1	102,5
T08 Product.minér., mét. & demi-prod non ferreux	33,7	136,0	99,8	110,8	98,7	102,7
T09 Product.matér. construct. et minér. divers	71,3	83,3	89,4	74,4	81,1	82,3
T10 Indust. du verre	60,7	103,8	90,2	94,0	83,5	88,5
T11 Chimie de base, fils artif. & synth.	42,0	111,7	96,7	98,6	96,6	96,5

Tableau 4.3 :
Taux de couverture (en %) en 1990 des salariés
selon la taille de l'entreprise :
données DC2483 / données SUSE (entr. relev. du régime BIC) ...Suite...

Secteurs d'activité économique (NAP 40 de 1973)	de 10 à 19 sal.	de 20 à 49 sal.	de 50 à 499 sal.	de 500 à 1 999 sal.	de 2 000 sal. et plus	total
T12 Parachim. et ind. pharmaceut.	59,8	81,1	78,6	92,9	91,6	86,3
T13 Fonderie et trav. métaux	58,6	84,0	91,2	102,4	100,0	88,3
T14 Constuction mécanique	57,3	80,1	88,0	89,9	115,4	86,7
T15 Construct.élect. & électronique	45,7	65,9	86,3	87,3	92,6	86,6
T16 Construct.véhic. autom. & autres mat. transp.terr.	55,8	83,9	91,1	97,5	94,4	93,7
T17 Construct.navale & aéron., armement	65,1	113,2	107,7	100,4	82,9	89,7
T18 Ind.textile et habillement	54,9	79,6	87,4	96,2	115,4	86,2
T19 Ind. du cuir & de la chaussure	65,6	85,6	86,2	104,5	61,3	86,4
T20 Ind.bois, ameubl. ; ind.diverses	60,1	76,6	85,1	82,6	-	80,6
T21 Ind. papier, carton	60,4	78,2	83,7	88,2	66,7	82,7
T22 Imprimerie, presse édition	48,3	72,1	87,6	77,7	39,0	75,2
T23 Ind. caoutch. & trnsfor. mat. plastiques	52,8	74,6	87,8	98,9	110,0	90,5
T24 Ind. bâtim. & génie civil & agric.	49,0	74,6	77,3	87,4	98,0	75,7
T25 Commerce de gros alimentaire	66,1	84,5	91,5	129,4	139,3	90,5,
T26 Commerce de gros non alimentaire	57,9	74,7	83,2	95,5	152,9	82,0
T27 Commerce de détail alimentaire	54,2	82,5	81,8	73,4	112,7	92,0

Tableau 4.3 :
Taux de couverture (en %) en 1990 des salariés
selon la taille de l'entreprise :
données DC2483 / données SUSE (entr. relev. du régime BIC) ...*Suite et fin.*

Secteurs d'activité économique (NAP 40 de 1973)	de 10 à 19 sal.	de 20 à 49 sal.	de 50 à 499 sal.	de 500 à 1 999 sal.	de 2 000 sal. et plus	total
T28 Commerce de détail non alimentaire	49,7	77,7	90,5	81,8	124,7	84,5
T31 Transports	51,1	75,7	85,4	82,9	98,0	87,8
T36 Assurances	209,2	332,4	197,3	188,2	108,9	140,4
T37 Organismes financiers	74,4	121,3	107,1	122,2	100,7	107,8
TOTAL	54,2	78,2	87,1	94,3	99,2	87,6

*Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq.
Système SUSE - INSEE.*

Des comparaisons avec d'autres sources statistiques confirment les taux de couverture satisfaisants pour les effectifs salariés, plus de 85% de l'ensemble des salariés des entreprises assujetties 2483 sont couverts.

La comparaison peut s'effectuer sur les secteurs d'activités industrielles répondant à l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) du Ministère de l'Industrie et du Commerce. Une autre concerne les données de l'UNEDIC pour les effectifs salariés des établissements de 10 salariés et plus affiliés aux ASSEDIC. Cette dernière source couvre donc les établissements d'au moins 10 salariés, or l'enquête 2483 concerne des entreprises dont certains établissements peuvent employer moins de 10 salariés.

Tableau 4.4 :
Taux de couverture des effectifs salariés
en 1991 (en %)

Début...

Secteur d'activités économiques (NAP 40 de 1973)	DC2483 / EAE	DC2483 / UNEDIC
T02 Industrie de la viande et du lait		120,8
T03 Autres indust. agricoles et alimentaires		87,5
T04 Prod. combustib. minéraux sol. & cokéfact.	117,2	
T05 Prod. de pétrole et de gaz naturel	97,3	110,6
T06 Prod. & distrib. électricité, distr.gaz & eau	94,8	

Tableau 4.4 :
Taux de couverture des effectifs salariés
en 1991 (en %)

...suite...

Secteur d'activités économiques (NAP 40 de 1973)	DC2483 / EAE	DC2483 / UNEDIC
T07 Prod min. & mét. ferreux, 1ère transf. acier	108,5	94,7
T08 Prod. min., mét. et demi-prod non ferreux	102,8	98,3
T09 Prod. matériaux de construct. et min. divers	83,7	92,4
T10 Industrie du verre	89,0	86,7
T11 Chimie de base, fils & fib. artif. synthétiq.	108,0	102,6
T12 Parachimie & ind. pharmaceutique	84,4	88,7
T13 Fonderie et travail de métaux	88,2	82,2
T14 Construction mécanique	85,2	86,7
T15 Construct. électrique et électronique	84,8	87,2
T16 Const. véh. autom. et autres mat. terrestre	92,9	97,8
T17 Const. navale et aéronautique, armement	93,3	90,8
T18 Ind. textile et de l'habillement	87,0	89,5
T19 Ind. du cuir et de la chaussure	89,4	93,0
T20 Ind. du bois et de l'ameubl., ind. diverses	87,8	84,2
T21 Ind. du papier et du carton	83,6	85,6
T22 Imprimerie, presse, édition	72,3	77,1
T23 Ind. caoutchouc & transf. des mat. plastiq.	91,0	90,0
T24 Ind. du bâtiment et du génie civil et agric.		74,8
T25 Commerce de gros alimentaire		102,1
T26 Commerce de gros non alimentaire		82,4
T27 Commerce de détail alimentaire		87,4
T28 Commerce de détail non alimentaire		78,5
T29 Réparation et commerce de l'automobile		77,6
T30 Hôtels, cafés, restaurants		60,6
T31 Transports		138,0
T32 Télécommunications et postes		83,3
T33 Serv. marchands aux entreprises		72,3

Tableau 4.4 :
Taux de couverture des effectifs salariés
en 1991 (en %)

...suite et fin.

Secteur d'activités économiques (NAP 40 de 1973)	DC2483 / EAE	DC2483 / UNEDIC
T34 Serv. marchands aux particuliers		65,2
T35 Location et crédit-bail immobiliers		134,9
T36 Assurances		95,0
T37 Organismes financiers		138,4
T38 Services non marchands		81,8
TOTAL	88,6	86,1

*Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq.
 Enquête annuelle des entreprises - Service statistique du Ministère de l'Industrie.*

4.4.3. Champ couvert par l'enquête 2483 en termes de stagiaires

En termes d'**effectifs salariés ayant suivi une formation**, la confrontation entre les déclarations des employeurs et les comptes-rendus d'activité des organismes mutualisateurs agréés met en évidence des distorsions systématiques.

Les unités appréhendées dans les comptes-rendus de ces organismes mutualisateurs (FAF, OPACIF et OMA) sont moins précises ou uniformes : entreprises, établissements ou individus. Inversement, l'enregistrement dans la 2483 des stagiaires pris en charge par des organismes paritaires semble lacunaire.

Une première confrontation sur les données globales montre des différences sensibles sur le nombre d'entreprises, celui des salariés et surtout sur la contribution par taille.

En particulier, le décompte des stagiaires pris en charge par les FAF dans la source 2483 se révèle sensiblement inférieur à celui opéré à partir des comptes-rendus de ces organismes paritaires.

4.5. DIFFUSION DES RESULTATS

Les résultats provisoires et définitifs sont redressés en fonction de la population de référence observée en fusionnant le fichier des déclarations échantillonnées et celui des non-échantillonnées. **Seuls les résultats redressés sont diffusés.**

Pour les **résultats provisoires** redressés des déclarations de l'exercice 1992 diffusés en septembre 1993, les principales données ont été **estimées sur la base de 101 317 déclarations**. En ce qui concerne les résultats définitifs l'évaluation s'est faite sur la base de 104 316 entreprises déclarantes.

Tableau 4.5 : Nombre d'entreprises et effectifs salariés pour les données «échantillon » et les données redressées

	1991		1992		Observations
	Nombre d'entrep.	Effectifs salariés	Nombre d'entrep.	Effectifs salariés	
Données "échantillon" - provisoires (sept.T+1)	26 861	-	26 503	-	Résultats <u>non</u> diffusés.
	- définitives (mai T+2)	37 363	-	36 253	
Données redressées - provisoires (sept.T+1)	86 958	8 363 459	88 589	8 260 663	Résult. représentatifs uniquement selon la taille de l'entreprise et selon la France et ses régions.
	- provisoires <u>estimés</u> (sept. T+1)	100 000	9 189 000	101 317	
- définitives (mai T+2)	101 974	9 210 976	104 316	9 086 500	Résultats représentatifs: - pour la France , selon la taille de l'entrep. et les secteurs d'activ. économ. en NAP100, - pour les régions , selon la taille de l'entrep. et les secteurs d'activ. économ. en NAP40.

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq.

4.6. ENQUETE COMPLEMENTAIRE QS 91 SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS LES ETABLISSEMENTS EMPLOYANT AU MOINS 50 SALARIES - RESULTATS DC-QS

Le Céreq mène une enquête complémentaire sur la formation professionnelle continue dans les établissements employant au moins 50 salariés depuis 1974, l'enquête QS. Elle est entièrement gérée par le Céreq. Elle est obligatoire, effectuée tous les deux ans sur les données des années impaires. Toutefois, à la demande de la DARES, la réalisation de l'enquête 1993 (QS-93) a été différée.

L'objectif de l'enquête QS est de fournir des résultats régionaux et départementaux sur l'effort de formation des établissements selon leur implantation géographique.

En effet, les statistiques régionales et départementales issues du traitement des 2483 ne mesurent pas l'effort de formation des établissements selon leur département d'implantation, mais de ceux menés par l'entreprise localisé (pour tous ses établissements) sur le lieu d'implantation de son siège social.

Le **questionnaire** (cf. l'exemplaire en annexe) est une version simplifiée de la déclaration fiscale des employeurs 2483, adaptée à l'unité d'investigation statistique, l'établissement. D'où l'appellation de l'enquête complémentaire, QS, Questionnaire Simplifié.

Le **champ de l'enquête QS** est l'ensemble des établissements employant au moins 50 salariés et appartenant à des entreprises assujetties 2483. Le fichier de lancement est celui de l'exploitation des 2483, sélectionnant les entreprises ayant plusieurs établissements de 50 salariés et plus.

En toute rigueur, l'enquête devrait tenir compte de tous les établissements quelle qu'en soit leur taille ; seuls ceux de 50 salariés et plus sont retenus pour des raisons évidentes de coût dont l'accroissement serait sans aucune mesure avec le gain en précision des résultats obtenus sur la base de l'exhaustivité.

L'exploitation de l'enquête QS est entièrement gérée par le Céreq. Les questionnaires sont envoyés aux entreprises qui renseignent autant de questionnaires que d'établissements concernés. L'enquête obligatoire donne lieu à toute une procédure de pré-contentieux et contentieux pour les non-répondants.

Au lancement, 1913 entreprises déclarantes de 50 salariés et plus ont reçu un jeu de questionnaires QS 91. Au vu des réponses, 650 entreprises sélectionnées au lancement ont été éliminées : la quasi-totalité de ces dernières étaient hors-champ, l'(es) établissement(s) se situant dans le même département que l'entreprise. Le taux de non-réponse à l'enquête QS est faible : sur environ 80 non-réponses, une cinquantaine d'entreprises ont fait l'objet d'une procédure de contentieux.

Cependant une centaine d'entreprises ayant un ou plusieurs QS 91 ont été rejetées lors de l'appariement des deux fichiers 2483 et QS. Ces 101 entreprises employaient 82 770 salariés dont environ seulement 34 500 salariés (soit 2,7 % de l'ensemble des mouvements des salariés entre régions) auraient pu changer de région compte-tenu de la localisation de leurs établissements d'au moins 50 salariés. Les corrections n'ont pas été effectuées compte tenu de leur lourdeur et du faible impact qu'elles auraient entraîné sur les résultats.

Les **résultats DC-QS issus de l'enquête QS** de l'année n sont disponibles au 3ème trimestre de l'année n+2. Ces résultats tardifs sont tributaires de ceux de l'exploitation 2483 de la même année d'exercice ; ils sont obtenus par appariement des deux fichiers, QS et 2483, d'où l'appellation "Résultats DC-QS".

Le fichier QS91 retenu lors de l'appariement reposait finalement sur 5587 QS-établissements valides concernant 935 entreprises déclarantes.

En termes de salariés, après appariement, 1 255 153 effectifs se sont ainsi "échangés" entre régions (cf. Tableau en Annexe 2 sur les "Données relatives aux établissements de 50 salariés ou plus, appartenant à des entreprises d'autres régions).

La méthode de calcul pour chaque variable régionale ou départementale des résultats DC-QS est la suivante :

exemple : pour une région donnée,

le nombre de stagiaires FAF de la CSP "Ouvriers non qualifiés" =

+ stag. FAF-ONQ données définitives régionales de la 2483

+ stag. FAF-ONQ données QS d'établissements de la région
dépendant d'entreprises situées dans d'autres régions

- stag. FAF-ONQ données QS d'établissements hors région.

Les résultats France entière DC-QS91 sont identiques aux résultats nationaux du traitement 2483 de 1991.

Attention, il est important, quand on traite des résultats régionaux, de préciser sur quelles données ils s'appuient, l'exploitation des déclarations 2483 ou celle de l'enquête complémentaire QS. Généralement, toute étude sur un bassin d'emploi utilise les résultats DC-QS, réintégrant les données des établissements situés sur le bassin mais dépendants d'entreprises extérieures au bassin, retirant celles des établissements situés hors du bassin mais dépendant d'entreprises déclarant dans le bassin d'emploi.

Tableau 4-6 :
Données relatives aux seuls établissements de 50 salariés ou plus,
appartenant à des entreprises d'autres régions

Régions où sont situés ces établissements	Nombre de salariés relatif aux établissements situés :		
	dans la région A	hors région B	solde correctif C = A - B
11 Ile-de-France	50 961	986 129	-935 168
21 Champagne-Ardenne	34 730	3 275	31 455
22 Picardie	53 886	2 914	50 972
23 Haute-Normandie	77 508	4 797	72 711
24 Centre	75 247	9 178	66 069
25 Basse-Normandie	37 442	2 796	34 646
26 Bourgogne	53 974	7 082	46 892
31 Nord-Pas-de-Calais	89 039	46 764	42 275
41 Lorraine	56 312	6 787	49 525
42 Alsace	50 847	12 955	37 892
43 Franche-Comté	50 855	5 468	45 387
52 Pays de la Loire	77 783	7 140	70 643
53 Bretagne	53 196	10 485	42 711
54 Poitou-Charentes	27 549	5 763	21 786
72 Aquitaine	60 707	3 786	56 921
73 Midi-Pyrénées	57 499	1 657	55 842
74 Limousin	17 813	2 817	14 996
82 Rhône-Alpes	147 988	96 674	51 314
83 Auvergne	30 609	15 061	15 548
91 Languedoc-Roussillon	40 034	3 368	36 666
93 Provence-Côte-d'Azur	102 969	20 257	82 712
94 Corse	1 545	0	1 545
97 Autres (DOM, TOM)	6 660	0	6 660
FRANCE	1 255 153	1 255 153	0

A = Données relatives aux établissements situés dans la région et dépendant d'entreprises déclarant dans une autre région

B = Données relatives aux établissements situés hors de la région mais dépendant d'entreprises déclarant dans la région

Source : Enquête complémentaire à la déclaration fiscale des employeurs 24-83 - Céreq.

Le champ couvert par le fichier fusionné DC-QS en termes d'effectifs salariés est satisfaisant. Une comparaison est possible avec les statistiques régionales de l'UNEDIC.

Tableau 4.7 :
Taux de couverture en 1991
DC-QS / UNEDIC* (en %)

Régions	Taux de couverture
11 Ile de France	103,3
21 Champagne-Ardenne	91,6
22 Picardie	80,6
23 Haute-Normandie	75,6
24 Centre	82,3
25 Basse-Normandie	82,1
26 Bourgogne	81,7
31 Nord-Pas-de-Calais	85,4
41 Lorraine	94,6
42 Alsace	86,0
43 Franche Comté	82,2
52 Pays de La Loire	83,7
53 Bretagne	90,8
54 Poitou-Charentes	87,8
72 Aquitaine	79,2
73 Midi-Pyrénées	83,3
74 Limousin	90,0
82 Rhône-Alpes	87,6
83 Auvergne	85,4
91 Languedoc-Roussillon	65,2
93 Provence-Alpes-Côte d'Azur	67,3
94 Corse	34,3
TOTAL France métropolitaine	88,6

Source : Enquête complémentaire à la déclaration fiscale des employeurs 2483 - Exploitation Céreq.
 Bulletin de liaison N° 126 4ème trimestre 1992 - UNEDIC.

* Les résultats UNEDIC présentés ici ne tiennent pas compte des établissements de 1 à 9 salariés.

CONCLUSION

A la lumière des développements précédents, les résultats sur la formation professionnelle en entreprise sont relativement fiables, surtout pour les entreprises de 20 salariés et plus. La robustesse des chiffres publiés tient à la méthode d'échantillonnage qui assure à la fois la représentativité et le caractère aléatoire de l'échantillon. Cette robustesse est d'autant plus vérifiée que nous travaillons plus sur des variables en taux (T.P.F., taux de stagiaires,...) que sur des variables en niveau : nombre d'entreprises, nombre de salariés qui peuvent elles être sous estimées respectivement de l'ordre de 32,7% et 12,4% selon les données SUSE. De même, la cohérence des divers résultats tient au suivi périodique et stable des méthodes de traitement des déclarations d'une année sur l'autre.

Toutefois des méthodes sont à l'étude afin d'améliorer le taux de couverture de la source 24-83 et d'en pallier les insuffisances.

Liste des tableaux

et

graphiques

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableaux du chapitre 1 :

Tableau 1.1 : Dépenses consenties, taux de participation financière (TPF) et taux d'accès à la formation	12
Tableau 1.2 : Bilan global de la formation professionnelle financée par l'Etat, les régions, l'UNEDIC et les entreprises.....	14
Tableau 1.3 : Entreprises, salariés et dépenses de formation continue selon le taux de participation financière en 1992.....	15
Tableau 1.4 : Répartition des dépenses déductibles	16
Tableau 1.5 : Evolution des actions directement ou indirectement financées par les entreprises d'au moins dix salariés.....	18
Tableau 1.6 : Types d'actions de formation et modes de prises en charge (Hors convention de conversion) - Année 1992- (Résultats définitifs)	20
Tableau 1.7 : Quelques indicateurs selon la nature des actions de formation des entreprises - Année 1992.....	21
Tableau 1.8 : Répartition des stagiaires selon la catégorie socioprofessionnelle et la nature de la formation - Année 1992.....	22
Tableau 1.9 : Stagiaires selon l'âge et le sexe - Année 1992.....	22
Tableau 1.10 : Evolution des taux de participation.....	24
Tableau 1.11 : Données générales selon la taille des entreprises	26
Tableau 1.12 : Répartition des dépenses déductibles et TPF selon la classe de taille (Année 1992)	26
Tableau 1.13 : Répartition des dépenses déductibles selon leur nature et la classe de taille (Année 1992).....	27
Tableau 1.14 : Taux d'accès à la formation selon la catégorie socioprofessionnelle et la classe de taille de l'entreprise - Année 1992	28
Tableau 1.15 : Effort physique de formation continue (en heure) selon la catégorie socioprofessionnelle et la classe de taille de l'entreprise - Année 1992.....	29
Tableau 1.16 : Durée moyenne de formation continue selon la catégorie socioprofessionnelle et la classe de taille de l'entreprise - Année 1992.....	30

Tableaux du chapitre 2 :

Tableau 2.1 : Evolution des principaux paramètres selon les secteurs d'activité économique, (1975 - 1992).....	36
Tableau 2.2 : Principales données selon les secteurs d'activité économique (Année 1992).....	39
Tableau 2.3 : Données financières sur l'intensité et la modalité de la formation selon les secteurs d'activité économique - Année 1992	42
Tableau 2.4 : Taux d'accès à la formation continue selon la catégorie socioprofessionnelle et le secteur d'activité économique - Année 1992.....	46
Tableau 2.5 : Durée moyenne des stages (en heures) selon la qualification et le secteur d'activité économique - Année 1992.....	48
Tableau 2.6 : Position des secteurs d'activité selon le niveau et la croissance du taux de participation financière entre 1985 et 1992	51
Tableau 2.7 : Taux de participation financière et degré de concentration des secteurs d'activité économique - Année 1992.....	54

Tableau 2.8 : Entreprises ayant eu des stagiaires (en pourcentage) selon le secteur d'activité économique et la taille.....	56
Tableau 2.9 : Taux de participation financière selon le secteur d'activité économique et la taille des entreprises - Année 1992.....	57
Tableau 2.10 : Taux d'accès à la formation continue, en pourcentage, selon le secteur d'activité économique et la taille des entreprises.....	59
Tableau 2.11 : Durée moyenne des stages (en heures) selon le secteur d'activité économique et la taille des entreprises - Année 1992.....	60
Tableau 2.12 : Principales données selon les secteurs d'activité économique (NAP 100) - Année 1992.....	66

Tableaux du chapitre 3 :

Tableau 3.1 : Principales données régionales compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - Année 1992.....	72
Tableau 3.2 : Principales données sur la formation continue par région - Année 1992.....	73
Tableau 3.3 : La répartition des dépenses de FPC ventilées par région - Année 1992.....	74
Tableau 3.4 : Heures de stages et nombre de stagiaires selon la catégorie socioprofessionnelle par région - Année 1992.....	79
Tableau 3.5 : Effort physique et durée moyenne de formation selon la catégorie socioprofessionnelle par région - Année 1992.....	81
Tableau 3.6 : Taux d'accès à la formation continue selon la catégorie socioprofessionnelle par région - Année 1992.....	82
Tableau 3.7 : Evolution du taux de participation financière par région compte de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés.....	84
Tableau 3.8 : Position des régions compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés selon le niveau et la croissance du TPF (1979 - 1992).....	87
Tableau 3.9 : Position des régions (compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés), selon le TPF et le taux d'accès à la formation - Année 1992.....	88

Tableaux du chapitre 4 :

Tableau 4.1 : Taux de couverture des déclarations fiscales n° 24.83 : données Céreq/ données DGI (en %).....	99
Tableau 4.2 : Taux de couverture (en %) en 1990 des entreprises selon leur taille : données DC24.83/données SUSE.....	100
Tableau 4.3 : Taux de couverture (en %) en 1990 des salariés selon la taille de l'entreprise données DC24.83/données SUSE.....	103
Tableau 4.4 : Taux de couverture des effectifs salariés en 1991 (en %).....	105
Tableau 4.5 : Nombre d'entreprises et effectifs salariés pour les données « échantillon » et les données redressées.....	108
Tableau 4.6 : Données relatives aux seuls établissements de 50 salariés ou plus, appartenant à des entreprises d'autres régions.....	111
Tableau 4.7 : Taux de couverture en 1991 : DC-QS/UNEDIC en %.....	112

Tableaux de l'annexe du chapitre 2 :

Tableau A/ 2-1 : Répartition des stagiaires selon le sexe, l'âge et le secteur d'activité économique (NAP40) - Année 1992.....	122
Tableau A/ 2-2 : Effort physique de formation continue selon la catégorie socioprofessionnelle et le secteur d'activité économique - Année 1992.....	123

Tableau A/ 2-3 : Evolution des taux de participation financière selon le secteur d'activité économique de 1973 à 1992.....	124
Tableau A/ 2-4 : Effort physique de formation continue selon le secteur d'activité économique et la taille des entreprises - Année 1992.....	125
Tableau A/ 2-5 : Principales données selon les secteurs d'activité économique (NAP 15) - Année 1992.....	126

Tableaux de l'annexe du chapitre 3 :

Tableau A/ 3-1 : Evolution des principaux indicateurs selon les régions - 1973-1992	128
Tableau A/ 3-2 : Evolution des principaux indicateurs selon les régions compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés - 1979-1992.....	129
Tableau A/ 3-3 : Principales données sur la formation continue par région - Année 1991	130
Tableau A/ 3-4 : Répartition des dépenses de formation continue (internes/externes) selon les régions - Année 1992	131
Tableau A/ 3-5 : Répartition des dépenses de formation continue (internes/externes) selon les régions - Année 1991	132
Tableau A/ 3-6 : Taux de participation financière par région - 1991-1992.....	133
Tableau A/ 3-7 : Taux d'accès des stagiaires à la formation continue selon les régions et la taille des entreprises - Années 1991-1992	134
Tableau A/ 3-8 : Répartition des stagiaires selon la tranche d'âge par région - Année 1992..	135
Tableau A/ 3-9 : Structure des stagiaires selon la tranche d'âge et le sexe par région - Année 1992.....	136
Tableau A/ 3-10 : Principales données départementales - Année 1992.....	137

LISTE DES CARTES ET GRAPHIQUES

Graphiques du chapitre 1 :

Graphique 1.1 : Evolution du TPF et du taux d'accès à la formation de 1972 à 1992.....	10
Graphique 1.2 : Taux de participation financière selon la taille des entreprises de 1977 à 1992	25
Graphique 1.3 : Chances d'accès à la formation (Année 1992)	29
Graphique 1.4 : Durée moyenne de formation continue	30

Graphiques du chapitre 2 :

Graphique 2.1 : Taux de participation financière en 1992 par secteurs d'activité.....	37
Graphique 2.2 : Taux d'accès à la formation continue en 1992 par secteurs d'activité	38
Graphique 2.3 : Efforts physiques en 1992 par secteurs d'activité	38
Graphique 2.4 : Durée moyenne des stages en 1992 par secteurs d'activité.....	38
Graphique 2.5 : Intensité de l'effort et internalisation de la formation.....	43
Graphique 2.6 : Evolution des taux de participation sectoriels (1985-1992).....	50
Graphique 2.7 : Répartition des secteurs selon leur TPF et leur % de stagiaires	52
Graphique 2.8 : Les coefficients de variation des TPF et des taux d'accès.....	53

Graphiques du chapitre 3 :

Graphique 3.1 : Evolution des TPF par région après relocalisation.....	85
Graphique 3.2 : Répartition des régions selon le TPF et le taux d'accès après relocalisation des établissements d'au moins 50 salariés.....	89

Cartes du chapitre 3 :

Carte 3.1 : Comparaisons inter-régionales des T.P.F. 1992, compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés.....	76
Carte 3.2 : Comparaisons inter-régionales des taux d'accès 1992, compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés.....	77

A N N E X E C H A P I T R E 2

**Tableau A/2-1 : Répartition des stagiaires* selon le sexe, l'âge
et les secteurs d'activité économique (NAP40)
Année 1992**

en %

NAP	SECTEURS	- de 25 ans		de 25 à 44 ans		45 ans et +		TOTAL	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1	Agric.sylvic.,pêche	6,2	2,9	62,9	14,3	11,8	2,0	80,9	19,1
2	Ind.viande et lait	9,0	5,2	47,3	20,3	14,0	4,2	70,3	29,7
3	Autres ind.alim.	5,9	3,2	47,7	21,5	16,2	5,5	69,8	30,2
4	Prod.combustibles	0,0	0,0	80,9	2,8	15,8	0,4	96,7	3,3
5	Pétrole et gaz	2,6	1,5	45,3	13,2	30,7	6,7	78,6	21,4
6	Électricité, gaz et eau	3,7	0,9	61,7	12,7	17,1	4,0	82,5	17,5
7	Minerais et métaux ferreux	2,5	0,5	61,4	7,3	26,2	2,1	90,1	9,9
8	Minerais,métaux non ferreux	3,7	1,0	56,8	9,0	25,9	3,6	86,4	13,6
9	Matér.contr.minéraux divers	6,2	1,5	55,9	10,8	21,7	3,9	83,8	16,2
10	Industrie du verre	10,2	1,6	51,4	8,4	25,3	3,2	86,9	13,1
11	Chimie de base	3,5	1,2	46,6	13,4	29,4	5,8	79,6	20,4
12	Parachimie-pharmacie	2,9	3,6	36,2	31,8	15,2	10,3	54,3	45,7
13	Travail des métaux	8,1	2,0	56,1	12,7	17,6	3,6	81,8	18,2
14	Constr.mécanique	6,2	1,8	55,0	13,6	19,7	3,7	80,9	19,1
15	Constr.électr.électronique	4,6	1,8	49,6	19,4	18,6	6,1	72,8	27,2
16	Auto et matériel transport	6,4	1,0	54,1	9,8	25,3	3,4	85,7	14,3
17	Constr.navale aéro.armt.	2,6	0,6	54,9	10,8	27,5	3,6	85,0	15,0
18	Textile et habillement	4,6	5,8	32,8	35,9	12,1	8,7	49,5	50,5
19	Cuir et chaussures	3,8	5,8	36,1	38,3	8,9	7,1	48,9	51,1
20	Bois et ameublement	7,8	3,3	48,1	22,2	14,1	4,5	70,0	30,0
21	Papier et carton	8,5	2,3	49,8	13,7	21,0	4,7	79,4	20,6
22	Imprimerie presse édit.	3,5	3,1	40,9	27,4	17,2	7,9	61,6	38,4
23	Caoutchouc mat.plastique	7,6	1,9	54,4	14,4	17,8	3,9	79,8	20,2
24	Bâtim.génie civil & agri	11,4	1,5	60,5	7,7	17,2	1,6	89,2	10,8
25	Comm.gros alimentaire	6,2	3,5	51,2	21,8	13,2	4,1	70,6	29,4
26	Comm.gros non aliment.	5,9	3,5	49,7	22,1	14,0	4,7	69,6	30,4
27	Comm.détail alimentaire	11,2	16,0	30,8	33,5	3,9	4,7	45,9	54,1
28	Comm.détail non alim.	10,0	12,1	31,0	32,9	5,2	8,8	46,2	53,8
29	Réparation automobile	12,0	1,7	62,3	9,3	12,5	2,2	86,8	13,2
30	Hotels,cafés,restaurants	9,5	10,1	39,5	27,3	7,6	6,1	56,5	43,5
31	Transports	5,8	3,4	56,2	13,9	17,6	3,2	79,6	20,4
32	Télécomm. et postes	6,0	4,4	52,3	26,3	7,8	3,0	66,2	33,8
33	Serv.marchands entrepris	8,6	7,2	40,4	29,1	10,0	4,6	59,0	41,0
34	Serv.marchands particulie	5,4	7,4	28,7	40,1	8,1	10,3	42,1	57,9
35	Locat.crédit bail immobil.	1,9	3,4	35,5	34,8	14,7	9,8	52,1	47,9
36	Assurances	3,8	4,4	35,0	37,7	10,0	9,1	48,7	51,3
37	Organismes financiers	2,1	4,4	36,0	34,0	13,2	10,2	51,3	48,7
38	Services non marchands	1,5	4,1	21,1	46,4	9,9	16,9	32,6	67,4
	Tous secteurs confondus	5,8	4,2	45,1	23,5	15,1	6,3	66,0	34,0

(*): Y compris les bénéficiaires de la formation en alternance.

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq.

Tableau A/2-2 : Effort physique de formation continue*
selon la catégorie socio-professionnelle et les secteurs d'activité économique
(NAP40)
Année 1992

NAP	SECTEURS	ONQ	OQ	Emp	TAM	IC	Total	en %		
								Rapport CSP		
								1	2	3
1	Agric.sylvic.,pêche	4,09	5,94	19,19	31,13	24,42	13,16	7,61	TAM	ONQ
2	Ind.viande et lait	7,20	9,65	10,54	18,36	20,53	11,04	2,85	IC	ONQ
3	Autres ind.alim.	6,58	11,80	9,46	22,38	24,15	13,14	3,67	IC	ONQ
4	Prod.combustibles	19,11	45,30	36,74	32,22	28,96	35,07	2,37	OQ	ONQ
5	Pétrole et gaz	4,47	31,73	30,98	38,52	35,81	34,91	8,62	TAM	ONQ
6	Électricité, gaz et eau	8,95	31,94	30,90	41,58	35,50	36,36	4,65	TAM	ONQ
7	Minerais et métaux ferreux	16,84	27,71	25,82	47,35	38,34	33,85	2,81	TAM	ONQ
8	Minerais,métaux non ferreux	4,42	20,91	21,87	35,50	30,93	25,21	8,03	TAM	ONQ
9	Matér.contr.minéraux div.	4,07	7,99	12,95	15,46	16,46	9,79	4,04	IC	ONQ
10	Industrie du verre	11,39	16,70	8,91	27,54	24,77	16,81	3,09	TAM	EMP
11	Chimie de base	3,80	20,90	30,21	32,53	28,36	27,05	8,56	TAM	ONQ
12	Parachimie-pharmacie	8,08	16,72	12,31	27,57	31,03	21,72	3,84	IC	ONQ
13	Travail des métaux	5,26	8,54	10,62	17,99	14,41	9,69	3,42	TAM	ONQ
14	Constr.mécanique	5,69	9,63	9,94	18,13	14,46	11,34	3,19	TAM	ONQ
15	Constr.électr.électronique	11,54	17,43	21,80	33,56	33,53	24,50	2,91	TAM	ONQ
16	Auto et matériel transport	13,42	27,13	19,19	42,31	29,27	25,92	3,15	TAM	ONQ
17	Constr.navale aéro.armt.	7,56	17,87	19,39	31,65	32,21	26,00	4,26	IC	ONQ
18	Textile et habillement	7,50	6,52	8,39	13,75	12,80	8,15	2,11	TAM	OQ
19	Cuir et chaussures	5,13	8,85	14,20	16,17	19,96	9,69	3,89	IC	ONQ
20	Bois et ameublement	3,67	4,02	7,71	11,03	12,45	5,79	3,39	IC	ONQ
21	Papier et carton	3,60	10,68	12,69	21,81	23,66	12,03	6,57	IC	ONQ
22	Imprimerie presse édit.	3,13	5,25	6,74	10,60	11,30	7,24	3,61	IC	ONQ
23	Caoutchouc mat.plastiques	8,62	16,47	15,15	28,89	22,17	16,64	3,35	TAM	ONQ
24	Bâtim.génie civil & agri	3,82	4,67	5,32	10,73	9,16	5,82	2,81	TAM	ONQ
25	Comm.gros alimentaire	2,21	4,49	5,93	11,75	13,36	6,77	6,05	IC	ONQ
26	Comm.gros non aliment.	3,87	7,46	6,13	15,68	15,10	9,43	4,05	TAM	ONQ
27	Comm.détail alimentaire	1,32	3,64	7,39	21,66	24,70	9,10	18,71	IC	ONQ
28	Comm.détail non alim.	2,73	2,82	7,69	18,61	12,48	8,44	6,82	TAM	ONQ
29	Réparation automobile	5,87	11,47	5,74	12,37	13,47	9,70	2,35	IC	EMP
30	Hotels,cafés,restaurants	2,90	3,92	4,50	15,34	15,70	6,05	5,41	IC	ONQ
31	Transports	22,97	26,93	20,29	35,49	36,28	27,50	1,79	IC	EMP
32	Télécomm. et postes	2,70	2,39	25,60	36,60	25,87	24,18	15,31	TAM	OQ
33	Serv.marchands entreprise	3,63	8,79	9,83	23,20	17,93	12,46	6,39	TAM	ONQ
34	Serv.marchands particulier	4,11	5,87	10,57	17,32	13,41	8,99	4,21	TAM	ONQ
35	Locat.crédit bail immobil.	4,14	9,14	11,31	21,95	23,94	12,56	5,78	IC	ONQ
36	Assurances	4,15	6,77	39,52	30,42	30,40	34,15	9,52	EMP	ONQ
37	Organismes financiers	12,36	34,11	30,87	35,02	38,53	34,51	3,12	IC	ONQ
38	Services non marchands	4,41	9,31	15,54	20,29	21,34	16,20	4,84	IC	ONQ
	Tous secteurs confondus	6,73	12,92	12,53	26,61	22,68	15,73	3,95	TAM	ONQ

(*): Effort physique= nombre d'heures de stage/ nombre de salariés (non comprises les formations en alternance).

(1)=Catégorie la plus favorisée(2)/Catégorie la moins favorisée(3)

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq.

Tableau A/2-3 : Evolution des taux de participation financière (TPF en %) selon les secteurs d'activité économique (NAP40) et le rang. 1973 à 1992

NAP	SECTEURS	T PF 1973		Taux d'évolution			TPF 1992		Evolution	
		Taux	Rang	1973 à 1979	1979 à 1985	1985 à 1992	Taux	Rang	1973 à 1992	Rang
6	Electricité	3,33	1	55,56	35,33	21,68	8,53	1	156,16	0
5	Pétrole	3,15	2	3,49	10,12	38,44	4,97	7	57,78	-5
31	Transport	3,12	3	16,03	0,00	56,35	5,66	2	81,41	1
4	Charbonnage	3,08	4	22,40	11,94	27,25	5,37	3	74,35	1
37	Organ. financiers	2,95	5	12,54	10,54	41,14	5,18	4	75,59	1
38	Services non marchands	2,22	6	4,50	2,16	37,97	3,27	14	47,30	-8
15	Construction électronique	2,01	7	14,43	45,65	24,18	4,16	9	106,97	-2
36	Assurances	1,99	8	26,13	21,91	67,32	5,12	5	157,29	=
7	Sidérurgie	1,84	9	-12,50	72,05	83,75	5,09	6	176,63	3
11	Chimie de base	1,83	10	2,19	35,83	69,29	4,30	8	134,97	=
12	Parachimie, pharmacie	1,65	11	7,27	29,38	70,74	3,91	11	136,97	=
16	Automobile	1,60	12	3,75	31,93	71,23	3,75	13	134,38	-1
10	Verre	1,47	13	0,68	32,43	41,84	2,78	18	89,12	-5
23	Caoutchouc	1,41	14	43,26	-2,48	45,69	2,87	15	103,55	-1
8	Métaux non ferreux	1,40	15	51,43	37,26	41,58	4,12	10	194,29	5
17	Construction navale et aérien.	1,29	16	7,75	51,80	79,62	3,79	12	193,80	4
26	Commerce de gros non alim.	1,14	17	13,16	17,05	50,33	2,27	23	99,12	-6
9	Matériaux construction	1,13	18	20,35	19,12	41,36	2,29	22	102,65	-4
33	Service marchand aux entrep.	1,06	19	42,45	21,85	52,17	2,80	17	164,15	2
18	Textile & habillement	1,03	20	11,65	6,09	71,34	2,69	20	161,17	0
21	Papier- carton	1,03	20	16,50	25,83	56,56	1,91	32	85,44	-12
3	Autres IAA	1,03	20	30,10	17,16	71,52	2,59	21	151,46	-1
13	Travail métaux	0,99	23	18,18	15,38	57,78	2,13	28	115,15	-5
27	Commerce dét. alim.	0,98	24	26,53	15,32	40,56	2,01	29	105,10	-5
14	Construction mécanique	0,97	25	25,77	22,13	44,30	2,15	27	121,65	-2
19	Cuir & chaussures	0,95	26	21,05	5,22	42,98	1,73	35	82,11	-9
29	Réparation auto	0,94	27	27,66	20,83	52,41	2,21	26	135,11	1
35	Crédit- bail	0,91	28	26,37	18,26	61,15	2,24	24	146,15	4
2	Viandes-lait	0,91	28	30,77	16,81	104,41	2,78	18	205,49	10
24	BTP	0,89	30	25,84	4,46	34,19	1,57	37	76,40	-7
34	Service marchand aux part.	0,88	31	37,50	18,18	40,56	2,01	29	128,41	2
22	Imprimerie, presse, édition	0,85	32	41,18	5,00	45,24	1,83	33	115,29	-1
28	Commerce de détail non alim.	0,82	33	43,90	11,86	68,18	2,22	25	170,73	8
25	Commerce de gros alim.	0,81	34	34,57	13,76	45,97	1,81	34	123,46	0
20	Bois-meubles	0,79	35	34,18	7,55	50,00	1,71	36	116,46	-1
1	Agriculture	0,72	36	79,17	33,33	66,86	2,87	15	298,61	=
30	Hôtels-cafés	0,67	37	59,70	21,50	47,69	1,92	31	186,57	6
	Ensemble	1,50	-	22,67	21,74	45,54	3,26	-	117,33	-

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq.

Tableau A/2-4 : Effort physique de formation continue**
selon les secteurs d'activité économique (NAP40) et la taille des entreprises.
Année 1992

NAP	SECTEURS	en heures					TOTAL
		Taille des entreprises					
		de 10 à 19 salariés	de 20 à 49 salariés	de 50 à 499 salariés	de 500 à 1999 salariés	plus de 2000 salariés	
1	Agric.sylvic.,pêche	1,99	3,64	11,98	*	*	6,99
2	Ind.viande et lait	1,47	3,55	9,48	14,27	17,09	11,04
3	Autres ind.alim.	1,10	2,81	10,24	21,21	25,24	13,14
4	Prod.combustibles	*	-	*	*	*	35,10
5	Pétrole et gaz	4,60	9,40	30,87	29,89	37,03	34,91
6	Électricité, gaz et eau	6,89	9,27	13,98	18,47	38,95	36,36
7	Minerais et métaux ferreux	2,34	3,93	19,81	34,90	39,86	33,85
8	Minerais,métaux non ferreux	0,62	3,48	13,47	21,46	34,05	25,21
9	Matér.contr.minéraux div.	2,72	3,58	8,40	15,69	*	8,91
10	Industrie du verre	1,35	2,11	10,91	24,28	18,33	16,81
11	Chimie de base	6,69	7,34	18,20	28,89	33,01	27,05
12	Prarachimie-pharmacie	3,40	5,35	16,79	24,18	32,27	21,72
13	Travail des métaux	2,79	5,03	10,27	16,42	16,24	9,69
14	Constr.mécanique	3,54	4,52	10,59	17,52	22,07	11,34
15	Constr.électr.électronique	3,29	5,17	13,35	22,92	34,32	24,50
16	Auto et matériel transport	2,97	5,85	10,81	22,39	30,98	25,92
17	Constr.navale aéro.armt.	2,16	4,30	12,64	18,98	32,53	26,00
18	Textile et habillement	2,60	4,52	8,08	12,69	16,28	8,15
19	Cuir et chaussures	1,90	3,81	12,38	9,04	*	9,68
20	Bois et ameublement	1,98	3,99	5,44	12,50	-	5,79
21	Papier et carton	2,81	3,42	11,00	17,48	*	11,83
22	Imprimerie presse édit.	4,14	2,89	7,85	13,54	*	7,29
23	Caoutchouc mat.plastiques	2,83	4,15	10,13	17,54	29,92	16,64
24	Bâtim.génie civil & agri	0,86	1,95	6,08	11,17	11,41	5,82
25	Comm.gros alimentaire	2,15	3,70	7,66	13,38	7,19	6,77
26	Comm.gros non aliment.	4,14	4,70	8,88	17,62	15,95	9,43
27	Comm.détail alimentaire	2,00	2,04	5,14	5,20	14,42	9,10
28	Comm.détail non alim.	1,68	2,67	7,73	11,25	13,21	8,44
29	Réparation automobile	3,47	6,82	9,75	16,38	28,67	9,70
30	Hotels,cafés,restaurants	1,33	3,14	5,89	9,46	8,85	6,05
31	Transports	1,89	3,06	7,46	15,47	46,76	27,50
32	Télécomm. et postes	1,58	8,35	16,84	39,15	-	24,18
33	Serv.marchands entreprises	5,19	7,12	13,35	15,79	14,09	12,46
34	Serv.marchands particuliers	3,61	4,49	8,22	13,09	12,34	8,99
35	Locat.crédit bail immobil.	2,34	5,32	13,58	16,71	-	12,56
36	Assurances	4,13	10,49	18,26	28,61	44,06	34,15
37	Organismes financiers	15,30	14,97	23,69	32,50	39,53	34,51
38	Services non marchands	8,61	8,31	14,94	18,55	21,56	16,20
	Tous secteurs confondus	2,96	4,40	10,39	18,50	28,78	15,66

*: Données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3.

** : Non comprises les formations en alternance.

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq.

**Tableau A/ 2-5 : Principales données selon les secteurs d'activité économique (NAP 15)
Année 1992**

NAP	SECTEURS	nombre d'entre- prises	nombre de salariés a	Dépenses (en milliers de frs)	Taux de partic. financ.	nombre de stagiaires* b	taux d'accès*	heures de stage*	Effort physique (en h) c/a	durée moy des stages(h)*
							b/a	c		
1	Agriculture, sylviculture, pêche	1376	61 289	214 619	2,87	18 460	30,1	806 860	13,16	43,71
2	Industries agricoles et alimentaires	3849	349 881	1 175 073	2,51	105 093	30	4 283 302	12,24	40,76
3	Production et distribution d'énergie	206	229 461	3 239 359	7,71	111 252	48,5	8 277 652	36,07	74,4
4	Industrie des biens intermédiaires	9934	950 927	4 147 542	3,05	313 455	33	15 525 101	16,33	49,53
5	Industrie des biens d'équipement	7500	1 139 855	6 251 027	3,52	470 668	41,3	24 576 512	21,56	52,22
6	Industrie des biens de consommation	10140	740 655	2 432 685	2,43	173 372	23,4	7 863 412	10,62	45,36
7	Bâtiment, génie civil et agricole	12853	643 837	1 283 285	1,57	93 998	14,6	3 748 618	5,82	39,88
	Sous-total industrie	45 858	4 115 905	18 743 590	3,17	1 286 298	31,3	65 081 457	15,81	50,60
8	Commerce	20550	1 292 335	3 385 667	2,14	339 639	26,3	11 336 169	8,77	33,38
9	Transports et télécommunications	5567	680 626	5 469 278	5,64	332 928	48,9	18 691 300	27,46	56,14
10	Services marchands	25753	1 836 155	5 765 257	2,47	442 314	24,1	19 090 602	10,4	43,16
11	Location et crédit bail immobiliers	370	30 575	102 247	2,78	10 277	33,6	384 052	12,56	37,37
12	Assurances	428	143 832	1 172 752	5,12	78 039	54,3	4 911 386	34,15	62,94
13	Organismes financiers	871	407 958	3 907 684	5,18	328 765	80,6	14 077 940	34,51	42,82
14	Services non marchands	4919	579 114	2 258 313	3,27	177 781	30,7	9 381 261	16,2	52,77
	Sous-total tertiaire	58458	4970595	22061198	3,34	1709743	34,4	77872710	15,67	45,55
	Ensemble	104 316	9 086 500	40 804 788	3,26	2 996 041	33,0	142 954 167	15,73	47,71

* Non comprises les formations en alternance

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq.

ANNEXE CHAPITRE 3

**Tableau A/3-1 : Evolution des principaux indicateurs selon les régions.
1973-1992**

REGIONS	Taux de Participation financière				Taux d'accès* à la formation				Effort physique* de formation			Durée moyenne* de formation		
	1973	1980	1985	1992	1973	1980	1985	1992	1980	1985	1992	1980	1985	1992
	11 Ile de France	1,80	2,19	2,78	4,03	19,1	25,0	31,0	42,2	13,5	16,5	21,3	55,2	54,2
21 Champagne-Ardenne	0,95	1,24	1,38	2,29	8,4	12,0	14,0	23,0	5,5	5,9	9,8	45,6	42,2	42,7
22 Picardie	1,04	1,29	1,51	2,27	11,0	13,0	15,0	23,0	5,3	6,3	10,1	42,6	42,3	43,8
23 Haute-Normandie	0,98	1,28	1,44	2,22	9,6	13,0	15,0	24,9	6,1	6,5	9,7	48,0	42,3	38,7
24 Centre	1,01	1,37	1,55	2,55	10,0	13,0	14,0	24,3	5,5	6,1	10,2	43,0	42,0	41,8
25 Basse-Normandie	1,04	1,31	1,48	2,25	9,6	10,0	10,0	21,1	4,3	4,9	8,8	41,5	49,4	41,6
26 Bourgogne	1,02	1,31	1,52	2,30	10,5	12,0	15,0	22,4	5,4	6,9	10,2	46,0	46,1	45,7
31 Nord-Pas de Calais	1,19	1,46	1,74	2,63	11,3	15,0	21,0	32,2	7,4	10,3	13,0	49,7	49,1	40,3
41 Lorraine	1,45	1,66	2,13	3,08	12,3	12,0	20,0	27,6	8,6	12,5	16,2	69,0	62,7	58,8
42 Alsace	1,09	1,43	1,63	2,49	12,1	13,0	20,0	28,3	6,1	8,1	12,5	46,1	39,9	44,3
43 Franche-Comté	1,03	1,34	1,50	2,17	9,7	12,0	14,0	25,3	5,2	7,7	10,0	43,3	54,9	39,6
52 Pays de la Loire	1,12	1,43	1,59	2,38	10,3	13,0	16,0	22,8	6,6	7,2	9,4	50,6	45,0	41,3
53 Bretagne	1,10	1,46	1,62	2,39	11,2	14,0	18,0	26,5	6,0	8,0	10,7	43,8	45,5	40,4
54 Poitou-Charentes	1,05	1,62	1,83	2,75	9,0	13,0	15,0	26,3	7,3	8,0	11,9	56,3	54,2	45,4
72 Aquitaine	1,11	1,44	1,84	2,54	8,5	12,0	16,0	24,3	5,9	7,8	10,5	48,9	48,5	43,2
73 Midi-Pyrénées	1,04	1,35	1,52	2,24	8,5	10,0	14,0	22,4	5,4	7,1	10,0	52,0	51,1	44,5
74 Limousin	1,01	1,33	1,54	2,62	8,3	13,0	14,0	24,5	5,8	7,2	12,1	44,8	51,6	49,4
82 Rhones-Alpes	1,13	1,44	1,64	2,52	10,6	14,0	17,0	28,4	7,1	7,9	12,8	52,6	45,7	45,1
83 Auvergne	1,60	2,29	2,28	2,98	10,5	15,0	21,0	28,1	17,7	14,8	16,0	120,2	72,3	56,8
91 Languedoc-Roussillon	0,98	1,36	1,62	2,60	8,0	11,0	14,0	22,2	5,9	7,0	10,3	54,9	48,7	46,3
93 Provence-Côte-d'Azur	1,01	1,39	1,55	2,32	10,5	11,0	15,0	21,3	6,2	6,6	9,3	55,4	44,5	43,4
94 Corse	0,84	1,24	1,21	2,20	5,7	5,0	3,0	7,2	2,2	1,5	4,0	50,0	45,0	55,7
FRANCE	1,49	1,83	2,24	3,26	14,6	18,1	23,0	33,0	9,8	11,9	15,7	54,3	51,9	47,7

* Hors formation en alternance

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq

**Tableau A/3-2 : Evolution des principaux indicateurs selon les régions,
compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés.
1979-1992**

Données 1992 estimées

REGIONS	Taux de Participat. financière (%)			Taux d'accès à la formation* (%)			Effort physique de formation* (Heures)			Durée moyenne de formation* (Heures)		
	1979	1985	1992	1979	1985	1992	1979	1985	1992	1979	1985	1992
11 Ile de France	2,25	2,64	3,75	24,0	28,0	37,97	13,2	14,7	19,8	54,9	53,4	52,2
21 Champagne-Ardenne	1,35	1,65	2,73	14,0	18,0	27,39	7,2	8,3	12,3	50,4	46,4	44,9
22 Picardie	1,39	1,72	2,77	16,0	19,0	28,95	7,1	8,8	13,7	44,8	45,5	47,3
23 Haute-Normandie	1,57	1,85	3,14	16,0	21,0	34,71	9,8	10,5	15,5	61,4	50,2	44,7
24 Centre	1,56	2,00	3,08	15,0	20,0	32,24	7,3	9,7	12,9	49,0	49,5	40,1
25 Basse-Normandie	1,45	1,89	2,74	13,0	15,0	28,66	6,3	7,6	11,7	47,5	49,4	40,9
26 Bourgogne	1,50	1,89	2,93	15,0	20,0	30,50	7,2	9,6	14,3	46,8	47,4	46,8
31 Nord-Pas de Calais	1,60	2,00	3,06	17,0	23,0	32,29	8,8	12,0	15,1	51,7	52,6	46,7
41 Lorraine	1,66	2,38	3,50	14,0	24,0	33,50	9,1	14,0	18,0	63,6	58,6	53,8
42 Alsace	1,53	1,83	2,71	16,0	23,0	32,10	7,6	9,9	14,1	48,8	42,5	44,1
43 Franche-Comté	1,52	1,82	2,51	15,0	17,0	28,21	8,4	10,5	12,5	54,4	63,5	44,2
52 Pays de la Loire	1,67	2,05	2,94	15,0	20,0	28,51	8,6	10,4	12,1	57,3	53,1	42,4
53 Bretagne	1,51	2,00	2,87	15,0	22,0	31,02	6,4	10,9	13,0	43,0	49,7	42,0
54 Poitou-Charentes	1,60	1,93	2,93	13,0	17,0	29,55	7,6	8,8	12,8	57,6	53,4	43,2
72 Aquitaine	1,69	2,19	3,11	15,0	22,0	31,94	8,4	10,8	13,3	56,5	48,9	41,8
73 Midi-Pyrénées	1,55	1,84	2,97	13,0	19,0	28,34	7,2	9,8	13,0	53,8	52,5	46,0
74 Limousin	1,43	1,98	3,19	14,0	21,0	31,52	6,5	10,3	15,0	45,7	49,7	47,7
82 Rhones-Alpes	1,57	1,97	2,92	15,0	21,0	32,50	8,1	10,1	14,4	54,5	47,7	44,4
83 Auvergne	2,09	2,11	3,19	16,0	23,0	30,34	14,1	13,5	15,3	88,5	59,9	50,5
91 Languedoc-Roussillon	1,67	2,11	3,54	15,0	21,0	30,58	8,3	10,4	14,6	55,6	49,6	47,8
93 Provence-Côte-d'Azur	1,70	2,16	3,27	15,0	21,0	29,23	8,8	11,6	13,1	59,3	53,1	44,9
94 Corse	1,64	1,95	3,26	9,0	12,0	11,37	6,1	7,7	5,9	66,7	65,6	52,1
FRANCE	1,84	2,24	3,26	18,0	23,0	33,29	9,9	11,9	15,9	54,7	51,8	47,7

* Hors formation en alternance

Source : Enquête complémentaire à la déclaration fiscale des employeurs 2483 - Exploitation Céreq

**Tableau A/3-3 : Principales données sur la formation continue par région.
Année 1991**

REGIONS	nombre d'entre- prises	nombre de salariés a	Dépenses (milliers Frs)	Taux de particip. finan. (en %)	nombre de stagiaires** b	ratio (en %) b/a	heures de stage** c	ratio (en H) c/a	durée moy des stages** (en H)
11 Ile de France	22 996	4 000 903	24 487 929	4,03	1 688 897	42,21	86 449 109	21,6	51,2
21 Champagne-Ardenne	3 019	175 270	419 347	2,05	39 257	22,40	1 584 390	9,0	40,4
22 Picardie	2 884	182 231	472 971	2,15	41 040	22,52	1 681 491	9,2	41,0
23 Haute-Normandie	2 818	177 531	440 633	2,10	42 743	24,08	1 633 140	9,2	38,2
24 Centre	4 404	270 373	759 512	2,44	57 433	21,24	2 529 921	9,4	44,0
25 Basse-Normandie	2 300	149 075	329 899	2,05	29 510	19,80	1 231 839	8,3	41,7
26 Bourgogne	2 846	167 698	417 139	2,20	34 839	20,77	1 585 585	9,5	45,5
31 Nord-Pas de Calais	6 446	533 335	1 504 725	2,50	166 446	31,21	7 089 049	13,3	42,6
41 Lorraine	3 701	303 086	1 096 972	3,01	84 787	27,97	5 064 588	16,7	59,7
42 Alsace	3 547	272 866	871 162	2,55	76 200	27,93	3 637 356	13,3	47,7
43 Franche-Comté	2 133	122 290	285 256	2,09	27 049	22,12	1 250 206	10,2	46,2
52 Pays de la Loire	5 513	366 838	876 452	2,16	79 746	21,74	3 414 489	9,3	42,8
53 Bretagne	4 682	300 948	712 097	2,14	71 298	23,69	3 093 929	10,3	43,4
54 Poitou-Charrentes	2 836	167 374	490 887	2,57	38 372	22,93	1 864 828	11,1	48,6
72 Aquitaine	4 401	244 439	693 923	2,38	51 657	21,13	2 366 082	9,7	45,8
73 Midi-Pyrénées	4 071	218 360	530 491	2,07	47 294	21,66	2 130 702	9,8	45,1
74 Limousin	1 196	68 657	178 033	2,38	15 708	22,88	741 356	10,8	47,2
82 Rhones-Alpes	12 563	908 144	2 782 332	2,48	251 217	27,66	11 327 918	12,5	45,1
83 Auvergne	2 054	140 990	489 268	2,88	40 790	28,93	2 380 990	16,9	58,4
91 Languedoc-Roussillon	2 179	115 906	314 087	2,36	24 936	21,51	1 123 438	9,7	45,1
93 Provence-Côte-d'Azur	5 266	319 684	829 965	2,13	70 045	21,91	2 867 648	9,0	40,9
94 Corse	119	4 978	12 493	2,15	474	9,52	18 148	3,6	38,3
FRANCE	101 974	9 210 976	38 995 573	3,20	2 979 738	32,35	145 066 202	15,7	48,7

* % des entreprises ayant eu des dépenses.

** Non comprises les formations en alternance.

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq

Tableau A/3-4 :
Répartition des dépenses de formation continue (internes/externes) selon les régions.
Année 1992

En milliers de francs

REGIONS	Dépenses de formation interne	Dépenses de conventions	Rémunérations des stagiaires	Versements			Autres	TOTAL des dépenses de formation externe
				F.A.F	O.P.A.C.I.F	formation alternance		
11 Ile de France	5 102 021	5 550 463	9 463 821	868 923	969 472	1 858 150	6 386 427	25 097 256
21 Champagne-Ardenne	24 830	115 677	126 928	84 809	31 721	61 154	54 845	475 134
22 Picardie	24 738	133 018	131 199	107 388	35 094	70 199	51 741	528 639
23 Haute-Normandie	34 519	133 093	134 831	95 343	37 765	72 266	68 699	541 997
24 Centre	59 518	187 222	225 507	162 279	48 537	98 130	97 861	819 536
25 Basse-Normandie	15 365	77 018	83 892	100 338	25 181	50 772	33 897	371 098
26 Bourgogne	29 692	102 156	111 934	113 060	31 145	62 080	48 615	468 990
31 Nord-Pas de Calais	165 064	415 392	494 395	188 385	94 256	189 589	253 989	1 636 006
41 Lorraine	86 746	266 262	402 332	212 407	58 480	117 998	125 759	1 183 238
42 Alsace	50 029	157 275	208 972	287 073	55 986	108 106	92 497	909 909
43 Franche-Comté	17 784	61 896	73 710	87 470	21 621	42 372	26 258	313 327
52 Pays de la Loire	50 969	169 946	208 206	234 656	57 558	111 333	95 256	876 955
53 Bretagne	51 327	157 066	196 677	181 143	51 360	99 992	121 545	807 783
54 Poitou-Charentes	53 939	104 733	185 396	81 260	30 017	60 401	86 075	547 882
72 Aquitaine	81 537	204 678	223 761	94 327	48 798	94 101	128 569	794 234
73 Midi-Pyrénées	32 601	129 464	142 953	117 903	38 790	76 372	65 316	570 798
74 Limousin	20 167	52 975	67 448	26 954	11 999	22 991	23 512	205 879
82 Rhône-Alpes	231 033	700 790	830 284	471 831	177 844	341 172	338 681	2 860 602
83 Auvergne	86 764	75 376	167 642	66 329	25 349	52 527	112 221	499 444
91 Languedoc-Roussillon	25 255	86 622	83 815	66 421	21 227	41 316	46 434	345 835
93 Provence-Côte-d'Azur	82 661	211 850	262 279	160 866	64 071	129 932	140 039	969 037
94 Corse	1 647	3 404	2 103	6 431	1 324	2 609	2 751	18 622
FRANCE	6 328 206	9 096 376	13 828 085	3 815 596	1 937 595	3 763 562	8 400 987	40 842 201

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq

Tableau A/3-5 :
Répartition des dépenses de formation continue (internes/externes) selon les régions.
Année 1991

En milliers de francs

REGIONS	Dépenses de formation interne	Dépenses de conventions	Rémunérations des stagiaires	Versements			Autres	TOTAL des dépenses de formation externe
				F.A.F	O.P.A.C.I.F	formation alternance		
11 Ile de France	5 254 387	5 339 418	9 608 462	679 587	934 471	1 779 022	1 073 545	19 414 505
21 Champagne-Ardenne	17 488	106 314	113 730	64 027	30 387	60 279	44 296	419 033
22 Picardie	23 762	124 214	117 737	74 277	32 695	64 681	48 132	461 736
23 Haute-Normandie	29 989	106 227	118 749	64 448	32 000	63 796	37 009	422 229
24 Centre	69 356	170 082	207 109	134 660	47 087	92 504	48 863	700 305
25 Basse-Normandie	12 951	62 098	67 021	96 225	24 244	46 534	29 679	325 801
26 Bourgogne	30 523	97 792	117 114	73 241	28 706	55 459	27 506	399 818
31 Nord-Pas de Calais	150 359	408 961	483 229	119 133	91 520	178 301	118 646	1 399 790
41 Lorraine	77 038	269 490	402 181	155 596	55 046	107 777	63 326	1 053 416
42 Alsace	61 061	153 428	226 479	249 692	51 905	100 508	43 035	825 047
43 Franche-Comté	18 558	56 788	72 258	67 596	20 458	40 168	18 897	276 165
52 Pays de la Loire	53 749	175 608	209 942	217 818	62 543	121 159	57 408	844 478
53 Bretagne	48 376	134 345	188 642	146 025	49 745	95 076	66 181	680 014
54 Poitou-Charentes	50 509	104 761	158 881	60 262	28 654	57 048	40 915	450 521
72 Aquitaine	70 554	164 470	212 852	75 645	43 622	85 277	60 755	642 621
73 Midi-Pyrénées	27 506	122 183	143 537	96 940	38 349	73 574	40 652	515 235
74 Limousin	11 999	47 542	59 340	18 818	11 236	22 205	16 663	175 804
82 Rhône-Alpes	221 024	717 417	863 051	377 524	174 792	337 070	174 821	2 644 675
83 Auvergne	82 107	79 274	180 167	45 973	25 187	50 222	34 138	414 961
91 Languedoc-Roussillon	23 555	73 053	87 291	48 060	20 375	39 676	29 112	297 567
93 Provence-Côte-d'Azur	57 180	193 717	226 247	117 626	59 250	117 235	74 481	788 556
94 Corse	920	3 012	1 748	3 469	891	1 703	1 044	11 867
FRANCE	6 392 951	8 710 194	13 865 767	2 986 642	1 863 163	3 589 274	2 149 104	33 164 144

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq

Tableau A/3-6 :
Taux de participation financière selon les régions et la taille des entreprises
1991-1992

REGIONS	Taille des entreprises										TOTAL	
	10 à 19 salariés		20 à 49 salariés		50 à 499 salariés		500 à 1999 salariés		2000 et plus		1991	1992
	1991	1992	1991	1992	1991	1992	1991	1992	1991	1992		
11 Ile de France	1,30	1,49	1,58	1,62	2,50	2,45	3,45	3,5	5,45	5,42	4,03	4,03
21 Champagne-Ardenne	1,11	1,42	1,46	1,6	2,13	2,25	3,15	3,57	(*)	(*)	2,05	2,29
22 Picardie	1,15	1,46	1,52	1,71	2,31	2,34	2,78	2,98	(*)	(*)	2,15	2,24
23 Haute-Normandie	1,22	1,33	1,34	1,58	2,05	2,2	3,22	3,34	2,21	2,15	2,10	2,22
24 Centre	1,32	1,5	1,54	1,58	2,14	2,31	4,33	4,58	4,32	(*)	2,44	2,53
25 Basse-Normandie	1,23	1,47	1,41	1,57	1,96	2,2	2,90	3,24	2,72	(*)	2,05	2,24
26 Bourgogne	1,17	1,68	1,44	1,64	2,19	2,24	3,56	3,43	2,65	2,9	2,20	2,30
31 Nord-Pas de Calais	1,30	1,41	1,62	1,61	2,30	2,3	3,04	3,27	3,35	3,83	2,50	2,63
41 Lorraine	1,17	1,44	1,38	1,6	2,01	2,25	2,81	3,13	5,53	5,39	3,01	3,08
42 Alsace	1,25	1,66	1,75	1,6	2,11	2,22	3,17	3,14	4,27	3,63	2,55	2,49
43 Franche-Comté	1,20	1,5	1,39	1,65	2,08	2,07	2,88	3,3	(*)	(*)	2,09	2,12
52 Pays de la Loire	1,22	1,51	1,43	1,56	1,97	2,24	3,17	3,55	4,30	3,76	2,16	2,38
53 Bretagne	1,20	1,46	1,43	1,62	2,23	2,45	2,87	3,14	2,78	3,07	2,14	2,39
54 Poitou-Charentes	1,49	1,4	1,47	1,57	2,23	2,25	3,32	3,54	4,83	5,58	2,57	2,75
72 Aquitaine	1,23	1,36	1,49	1,59	2,17	2,37	3,37	3,66	4,46	4,56	2,38	2,54
73 Midi-Pyrénées	1,17	1,5	1,50	1,62	2,11	2,29	2,96	3,03	-	-	2,07	2,24
74 Limousin	1,38	1,74	1,61	1,66	2,34	2,59	3,49	4,07	(*)	(*)	2,38	2,49
82 Rhône-Alpes	1,28	1,69	1,60	1,72	2,27	2,24	3,17	3,34	3,57	3,51	2,48	2,52
83 Auvergne	1,39	1,68	1,52	1,84	2,24	2,45	3,66	3,39	(*)	(*)	2,88	2,39
91 Languedoc-Roussillon	1,26	1,4	1,50	1,66	2,27	2,26	4,15	4,7	(*)	(*)	2,36	2,63
93 Provence-Côte-d'Azur	1,24	1,37	1,43	1,56	1,95	2,06	3,18	3,23	3,24	3,48	2,13	2,32
94 Corse	1,14	1,41	1,21	1,46	2,88	2,9	-	-	-	-	2,15	2,20
FRANCE	1,26	1,50	1,53	1,63	2,28	2,33	3,33	3,45	5,12	5,16	3,20	3,26

(*) Données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3.

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq

Tableau A/3-7 :
Taux d'accès* des stagiaires à la formation continue selon les régions et la taille des entreprises
Années 1991-1992

En %

REGIONS	Tailles des entreprises										TOTAL	
	10 à 19 salariés		20 à 49 salariés		50 à 499 salariés		500 à 1999 salariés		2000 et plus		1991	1992
	1991	1992	1991	1992	1991	1992	1991	1992	1991	1992		
11 Ile de France	6,7	5,1	12,7	9,2	29,3	26,0	40,2	42,8	54,7	55,9	42,2	42,2
21 Champagne-Ardenne	5,8	6,1	11,2	9,9	26,1	26,0	38,5	41,1	(*)	(*)	22,4	23,0
22 Picardie	5,2	7,9	11,2	12,3	24,1	24,3	32,0	35,7	(*)	(*)	22,5	22,1
23 Haute-Normandie	6,2	6,9	11,8	10,9	23,9	27,0	43,9	45,5	26,6	21,6	24,1	24,9
24 Centre	6,5	6,8	6,8	11,6	23,1	25,6	42,0	42,8	20,9	(*)	21,2	23,8
25 Basse-Normandie	3,7	3,2	8,3	7,0	20,6	24,2	34,7	36,9	24,9	(*)	19,8	21,2
26 Bourgogne	4,2	5,6	9,9	10,1	22,4	23,9	36,1	39,9	31,0	37,8	20,8	22,4
31 Nord-Pas de Calais	6,8	4,3	11,5	12,3	25,2	24,7	35,8	39,4	59,8	64,1	31,2	32,2
41 Lorraine	3,8	5,8	8,4	8,8	23,1	23,2	33,4	35,9	52,0	49,9	28,0	27,6
42 Alsace	7,0	8,4	13,6	13,5	24,9	26,9	39,7	39,2	44,5	43,4	27,9	28,3
43 Franche-Comté	6,3	7,8	11,9	14,1	22,8	26	35,0	44,5	(*)	(*)	22,1	24,2
52 Pays de la Loire	4,6	5,7	9,4	9,4	20,8	21,9	40,0	44	35,5	37,7	21,7	22,8
53 Bretagne	9,7	10	13,1	13,5	26,4	28,6	34,6	40,9	25,7	30,3	23,7	26,5
54 Poitou-Charentes	8,6	6,6	9,9	10,3	21,6	24,4	35,6	41,5	47,7	61,6	22,9	26,3
72 Aquitaine	5,1	5,6	9,5	10,9	22,7	25,7	33,3	43,3	47,4	54,3	21,1	24,3
73 Midi-Pyrénées	3,9	5,2	9,3	9,7	23,6	24,8	42,0	40,9	-	-	21,7	22,4
74 Limousin	8,8	14	12,1	12,5	24,2	26,1	36,6	34,8	(*)	(*)	22,9	22,8
82 Rhône-Alpes	9,9	13,6	13,8	16,7	26,6	27,4	39,6	41,3	39,0	36,2	27,7	28,4
83 Auvergne	6,9	7,8	15,7	10,7	25,6	25,8	41,7	43,7	(*)	(*)	28,9	22,4
91 Languedoc-Roussillon	5,3	4,1	10,2	10,9	23,6	21,5	42,1	46,9	(*)	(*)	21,5	22,3
93 Provence-Côte-d'Azur	5,3	5,2	9,6	7,3	21,0	20,2	37,7	38,3	39,4	34,6	21,9	21,3
94 Corse	2,8	1,3	0,8	2	16,8	12,6	-	-	-	-	9,5	7,2
FRANCE	7,3	7,1	11,4	11,2	25,4	25,4	39,0	41,6	52,1	53,5	32,3	32,9

* Hors formation en alternance

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 -Exploitation Céreq

Tableau A/3-8 :
Répartition des stagiaires selon la tranche d'âge par région.
Année 1992

REGIONS	Moins de 25 ans	De 25 à 44 ans	45 ans et plus	TOTAL
11 Ile de France %	155043 9	1138247 68	385800 23	1679090 100
21 Champagne-Ardennes %	3710 9	27918 70	8504 21	40132 100
22 Picardie %	4786 11	31005 69	8936 20	44727 100
23 Haute-Normandie %	4857 10	36280 71	9988 20	51125 100
24 Centre %	6403 10	46231 70	13555 20	66189 100
25 Basse-Normandie %	2770 9	23265 74	5416 17	31451 100
26 Bourgogne %	3900 10	27990 70	8011 20	39901 100
31 Nord-Pas de Calais %	31602 18	120083 68	25530 14	177215 100
41 Lorraine %	7503 9	61965 71	17989 21	87457 100
42 Alsace %	10536 13	56398 69	15107 18	82041 100
43 Franche-Comté %	3441 11	21619 68	6907 22	31967 100
52 Pays de la Loire %	7636 10	52481 71	13588 18	73705 100
53 Bretagne %	8914 11	58341 72	13674 17	80929 100
54 Poitou-Charentes %	3681 8	31938 72	9040 20	44659 100
72 Aquitaine %	5393 9	43680 70	13257 21	62330 100
73 Midi-Pyrénées %	3198 7	35046 73	9623 20	47867 100
74 Limousin %	1504 8	12804 72	3480 20	17788 100
82 Rhône-Alpes %	27574 11	176972 68	54771 21	259317 100
83 Auvergne %	3582 9	27673 70	8098 21	39353 100
91 Languedoc-Roussillon %	2884 12	17176 69	4940 20	25000 100
93 Provence-Côte-d'Azur %	5582 8	49281 69	17015 24	71878 100
94 Corse %	36 7	405 74	103 19	544 100
FRANCE %	304 535 10	2 096 798 69	653 332 21	3 054 665 100

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq

Tableau A/3-9 :
Structure des stagiaires selon la tranche d'âge et le sexe par région.
Année 1992

En %

REGIONS	Moins de 25 ans		De 25 à 44 ans		45 ans et plus		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F
11 Ile de France	5	4	45	22	16	7	67	33
21 Champagne-Ardennes	6	4	44	25	15	6	65	35
22 Picardie	6	4	46	24	14	5	67	33
23 Haute-Normandie	6	4	46	25	14	6	66	34
24 Centre	6	4	42	28	13	8	60	40
25 Basse-Normandie	5	4	45	29	12	6	62	38
26 Bourgogne	6	4	43	27	13	7	62	38
31 Nord-Pas de Calais	9	8	44	24	10	4	63	37
41 Lorraine	6	3	55	16	17	4	77	23
42 Alsace	7	6	46	23	14	5	67	33
43 Franche-Comté	7	3	45	23	15	6	67	33
52 Pays de la Loire	6	4	46	25	13	6	65	35
53 Bretagne	6	5	43	29	11	6	60	40
54 Poitou-Charentes	4	4	39	32	12	8	56	44
72 Aquitaine	4	4	42	28	14	7	60	40
73 Midi-Pyrénées	4	3	45	28	13	7	62	38
74 Limousin	5	3	44	28	13	7	63	37
82 Rhône-Alpes	6	4	44	24	15	6	66	34
83 Auvergne	7	2	50	21	15	6	71	29
91 Languedoc-Roussillon	6	6	39	29	12	8	57	43
93 Provence-Côte-d'Azur	5	3	45	24	16	7	66	34
94 Corse	5	1	52	22	15	4	72	28
FRANCE	6	4	45	24	15	6	66	34

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq

Tableau A/3-10 : Principales données départementales - Année 1992

Département	Entreprises	Salariés (a)	Dépenses (millions de F.)	Taux de partic.	Nombre de stagiaires*	Taux de stagiaires*	Heures de stage* (milliers)	
				financière %		%(b)/(a)		
AIN	1	1 134	64 991	174	2,25	14 811	22,79	686
AISNE	2	896	53 465	147	2,25	11 029	20,63	506
ALLIER	3	580	27 280	70	2,37	5 883	21,57	251
ALPES DE HAUTE PROVENCE	4	148	6 658	14	1,93	709	10,65	37
HAUTES ALPES	5	199	6 912	15	1,76	562	8,13	28
ALPES MARITIMES	6	1 215	60 226	164	2,09	12 662	21,02	479
ARDECHE	7	508	26 101	62	2,01	6 028	23,09	272
ARDENNES	8	520	26 131	63	2,06	5 604	21,45	221
ARIEGE	9	206	10 343	25	2,14	2 284	22,08	95
AUBE	10	678	40 649	94	2,08	8 091	19,90	333
AUDE	11	358	15 654	36	2,09	2 421	15,47	177
AVEYRON	12	539	23 413	54	2,10	4 220	18,02	181
BOUCHES-DU-RHONE	13	2 366	190 202	591	2,48	44 141	23,21	1 961
CALVADOS	14	903	67 908	180	2,32	16 430	24,19	644
CANTAL	15	182	8 883	26	2,73	1 495	16,83	74
CHARENTE	16	659	39 329	119	2,56	9 508	24,18	418
CHARENTE-MARITIME	17	790	34 617	79	2,02	6 685	19,31	264
CHER	18	543	28 189	63	2,06	5 437	19,29	234
CORREZE	19	437	20 793	53	2,36	4 204	20,22	232
CORSE	20	168	7 423	19	2,20	537	7,23	30
COTE D'OR	21	950	60 305	185	2,52	15 090	25,02	696
COTES D'ARMOR	22	814	42 371	109	2,32	10 282	24,27	459
CREUSE	23	162	7 604	14	1,75	1 307	17,19	54
DORDOGNE	24	669	28 583	72	2,28	6 222	21,77	256
DUBS	25	963	51 201	137	2,26	13 539	26,44	573
DROME	26	896	52 957	156	2,33	13 220	24,96	544
EURE	27	903	50 331	123	2,03	11 379	22,61	425
EURE-ET-LOIR	28	773	43 867	132	2,38	10 590	24,14	406
FINISTERE	29	1 268	102 433	299	2,56	26 997	26,36	1 166
GARD	30	466	26 634	75	2,18	4 672	17,54	214
HAUTE-GARONNE	31	1 435	91 799	285	2,38	22 729	24,76	1 075
GERS	32	252	9 744	23	2,04	1 626	16,69	68
GIRONDE	33	1 760	107 741	332	2,45	25 182	23,37	1 183
HERAULT	34	685	44 945	183	3,16	12 814	28,51	548
ILLE-ET-VILAINE	35	1 528	93 813	261	2,36	26 569	28,32	972
INDRE	36	467	24 502	57	2,07	4 314	17,61	205
INDRE-ET-LOIRE	37	921	58 539	196	2,92	13 382	22,86	561
ISERE	38	1 765	120 231	416	2,61	37 769	31,41	1 789
JURA	39	587	34 386	84	2,02	8 400	24,43	285
LANDES	40	640	30 450	80	2,22	7 343	24,11	256
LOIR-ET-CHER	41	610	34 571	94	2,31	8 074	23,35	346
LOIRE	42	1 799	126 695	390	2,68	26 463	20,89	1 515
HAUTE-LOIRE	43	392	19 344	40	1,95	2 995	15,48	114
LOIRE-ATLANTIQUE	44	1 611	106 796	320	2,39	25 482	23,86	1 157
LOIRET	45	1 154	75 641	277	2,77	22 790	30,13	947
LOT	46	200	10 618	25	1,99	1 896	17,86	91
LOT-ET-GARONNE	47	489	24 993	60	2,09	5 000	20,01	185

* Hors formation en alternance

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq

Tableau A/3-10 : Principales données départementales (suite) - Année 1992

Département	Entreprises	Salariés (a)	Dépenses (millions de F.)	Taux de partic.	Nombre de stagiaires*	Taux de stagiaires*	Heures de stage* (milliers)	
				financière %		%(b)/(a)		
LOZERE	48	88	3 965	9	2,28	555	14,00	29
MAINE-ET-LOIRE	49	1 473	90 736	218	2,21	17 312	19,08	714
MANCHE	50	783	44 660	110	2,18	8 301	18,59	366
MARNE	51	1 257	76 438	257	2,59	20 344	26,62	886
HAUTE-MARNE	52	483	27 329	61	1,90	5 131	18,77	231
MAYENNE	53	607	31 006	77	2,20	6 260	20,19	321
MEURTHE-ET-MOSELLE	54	1 139	79 892	259	2,65	20 995	26,28	1 097
MEUSE	55	308	20 980	65	2,74	5 574	26,57	232
MORBIHAN	56	1 010	54 227	139	2,18	13 735	25,33	539
MOSELLE	57	1 692	160 901	746	3,58	49 738	30,91	3 308
NIEVRE	58	369	17 879	56	2,71	4 300	24,05	216
NORD	59	4 763	385 102	1 227	2,75	137 201	35,63	5 210
OISE	60	1 264	81 777	241	2,23	20 290	24,81	892
ORNE	61	615	32 661	81	2,19	5 963	18,26	267
PAS-DE-CALAIS	62	2 078	151 198	409	2,31	35 608	23,55	1 760
PUY-DE-DOME	63	898	81 754	363	3,37	28 232	34,53	1 755
PYRENEES-ATLANTIQUES	64	1 146	58 060	250	3,07	16 929	29,16	738
HAUTES-PYRENEES	65	419	19 035	49	2,39	5 635	29,60	203
PYRENEES-ORIENTALES	66	457	17 712	43	2,17	3 709	20,94	151
BAS-RHIN	67	2 357	182 535	612	2,56	51 409	28,16	2 371
HAUT-RHIN	68	1 428	94 767	298	2,36	26 965	28,45	1 103
RHONE	69	4 241	370 836	1 282	2,60	119 847	32,32	5 216
HAUTE-SAONE	70	382	21 146	50	2,11	5 625	26,60	236
SAONE-ET-LOIRE	71	1 068	57 704	138	2,08	12 023	20,84	490
SARTHE	72	716	57 256	177	2,62	15 718	27,45	495
SAVOIE	73	982	47 568	143	2,43	11 945	25,11	534
HAUTE-SAVOIE	74	1 492	77 469	237	2,34	22 198	28,65	814
VILLE DE PARIS	75	8 942	1 899 443	14 324	4,74	924 108	48,65	48 999
SEINE-MARITIME	76	2 249	149 149	419	2,29	38 381	25,73	1 503
SEINE-ET-MARNE	77	1 597	111 719	391	2,60	29 002	25,96	1 160
YVELINES	78	1 229	232 056	1 122	3,07	84 295	36,33	3 844
DEUX-SEVRES	79	771	59 157	255	3,45	19 801	33,47	1 000
SOMME	80	935	53 147	141	2,35	12 027	22,63	502
TARN	81	675	33 224	83	2,13	6 709	20,19	310
TARN-ET-GARONNE	82	270	12 678	26	1,86	2 057	16,22	74
VAR	83	696	29 128	81	2,22	4 911	16,86	245
VAUCLUSE	84	917	39 075	105	2,16	7 897	20,21	329
VENDEE	85	587	29 984	86	2,54	7 325	24,43	289
VIENNE	86	656	33 848	95	2,38	7 932	23,43	312
HAUTE-VIENNE	87	627	42 115	139	2,89	11 780	27,97	569
VOSGES	88	830	48 035	114	2,09	9 280	19,32	395
YONNE	89	653	36 849	90	2,08	7 270	19,73	366
TERRITOIRE-DE-BELFORT	90	265	16 231	43	2,31	3 575	22,03	138
ESSONNE	91	1 701	178 670	1 048	3,96	70 451	39,43	2 956
HAUTS-DE-SEINE	92	4 253	1 015 760	6 351	3,75	433 647	42,69	21 815
SENE-SAINT-DENIS	93	2 534	235 743	944	2,75	60 999	25,88	2 743
VAL-DE-MARNE	94	2 297	174 654	604	2,32	38 508	22,05	1 389
VAL-D OISE	95	1 130	82 557	314	2,53	18 434	22,33	753

* Hors formation en alternance.

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq

A N N E X E CHAPITRE 4

1 .

**Fac-similé de la
déclaration fiscale 2483
de l'année 1992**

0-613 du 12 juillet 1990.

A	NOM - PRÉNOM OU DÉNOMINATION		N° SIREN du principal établissement		Code APE		
	ADRESSE du principal établissement au 1 ^{er} janvier 1993		<i>En cas de changement, adresse au 1^{er} janvier 1992</i>				
Activité principale (en clair)							
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX <i>(voir notice)</i>		Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtrise, techniciens et autres professions intermédiaires	Ingénieurs et cadres	TOTAL
1		2	3	4	5	6	7
NOMBRE DE HOMMES		2					
NOMBRE DE FEMMES		3					
SALARIÉS : TOTAL		4					
DONT : - Apprentis ⑧							
- Bénéficiaires de contrats de qualification, d'adaptation ou contrats d'orientation ⑨							
- Bénéficiaires de contrats emploi-solidarité, de retour à l'emploi ou contrats locaux d'orientation ⑩							

B	MONTANT DES DÉPENSES EFFECTIVEMENT CONSENTIES (voir notice) (arrondir les sommes au franc le plus proche, ne pas inscrire de centimes)	
Dépenses de formation interne	Frais de personnel formateur ① Frais de personnel non formateur ② Fournitures, matières d'œuvre et autres frais de fonctionnement ③	Total → ④
Dépenses d'équipement en matériel et de locaux		⑤
Dépenses de formation externe	Plan de formation (§ I du cadre F) ⑥ Congés individuels de formation (§ II du cadre F) ⑦	
Dépenses de bilan de compétences		⑧
Rémunérations des stagiaires et des bénéficiaires de bilans de compétences		⑨
Dépenses de transport et d'hébergement		⑩
Dépenses de conseil en formation		⑪
Dépenses exposées dans le cadre d'un engagement de développement de la formation professionnelle		⑫
Versements à des fonds d'assurance formation (case ① du cadre H)		⑬
Versements à des organismes agréés au titre du congé individuel formation (case ⑪ du cadre J, case ② du cadre H)		⑭
Versements à des organismes dont le programme d'études, de recherches et d'expérimentations est agréé (case ③ du cadre H)		⑮
Versements effectués au titre d'une taxe parafiscale affectée à la formation professionnelle continue et versements assimilés		⑯
Part de la contribution pour frais de chambres de commerce et d'industrie affectée à la formation professionnelle continue		⑰
Financement d'actions de formation au bénéfice de travailleurs privés d'emploi (case ④ du cadre H)		⑱
Financement des formations professionnelles en alternance (case ⑤ du cadre H)		⑲
Financement des conventions de conversion		⑳
Total		㉑
Subventions effectivement perçues en 1992		㉒
DÉPENSES DÉDUCTIBLES (ligne 21 - ligne 22) (case ③ du cadre J)		㉓
RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION		
Rég.	Dép.	N° d'ordre

C NOMBRE DE STAGIAIRES, D'HEURES DE STAGE, SELON LES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES (voir notice)

1	Ouvriers non qualifiés 2	Ouvriers qualifiés 3	Employés 4	Agents de maîtrise, techniciens et autres professions intermédiaires 5	Ingénieurs et cadres 6	TOTAL 7
PLAN DE FORMATION						
- Stagiaires pris en charge en totalité par l'employeur - Stagiaires pris en charge totalement ou partiellement par un fonds d'assurance formation - Nombre de bilans de compétences pris en charge par l'employeur - Heures de stage prises en charge en totalité par l'employeur - Heures de stage prises en charge totalement ou partiellement par un fonds d'assurance formation	Hommes ②					
	Femmes ③					
	Total ④					
	⑤					
	⑥					
	⑦					
CONGES INDIVIDUELS DE FORMATION						
- Stagiaires pris en charge par un organisme paritaire agréé	⑨					
- Stagiaires pris en charge exclusivement par l'employeur ou bénéficiant d'une simple autorisation d'absence	⑩					
- Nombre de bilans de compétences pris en charge par un organisme paritaire agréé	⑪					
- Heures de stage prises en charge	⑫					
FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN ALTERNANCE						
- Nombre de bénéficiaires de contrats de qualification, d'adaptation ou d'orientation	⑬					
- Nombre de bénéficiaires de contrats emploi-solidarité ou de retour à l'emploi	⑭					
- Heures de stages prises en charge au titre de contrats de qualification, d'adaptation ou d'orientation	⑮					
- Heures de stages prises en charge au titre de contrats emploi-solidarité, de retour à l'emploi ou de contrats locaux d'orientation	⑯					

D RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR ÂGE ET PAR SEXE (voir notice)

		Moins de 25 ans	De 25 à 34 ans	De 35 à 44 ans	45 ans et plus	Total
Nombre de stagiaires	Hommes ①					
	Femmes ②					

E NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE (voir notice)	Moins de 50 salariés	De 50 à 199 salariés	200 salariés et plus

F EXCÉDENTS REPORTABLES (voir notice) (arrondir les sommes au franc le plus proche, ne pas inscrire de centimes)

ANNÉE D'ORIGINE DES EXCÉDENTS DE DÉPENSES 1	EXCÉDENTS DE DÉPENSES REPORTABLES SUR LA PARTICIPATION DE L'ANNÉE 1991 2	EXCÉDENTS DE DÉPENSES MENTIONNÉES COLONNE 2 EFFECTIVEMENT IMPUTÉS SUR LA PARTICIPATION DE L'ANNÉE 1991 3	SOMMES RESTANT À IMPUTER SUR LA PARTICIPATION DE L'ANNÉE 1992 (col 2 - col 3) 4
1989	a)	c)	
1990	b)	d)	
1991	»	»	e)
TOTAL			

CRÉDIT D'IMPÔT-FORMATION

① - ① = ①

(à reporter ligne e (ci-dessus))



N° 90-0205

Formulaire obligatoire en vertu des articles 235 ter J et 235 ter K du Code général des impôts et L 951-2 à L 951-12 du Code du travail et article 27 de la loi

J DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION INCOMBANT À L'ENTREPRISE (article L 951-1 du code du travail)
(arrondir les sommes au franc le plus proche, ne pas inscrire de centimes) (voir notice)

Montant des salaires versés au cours de l'année ou de la période	①	F
Montant de la participation incombant à l'employeur : ① x 1,40% ou 2% pour les entreprises de travail temporaire	②	F
Employeur ayant franchi le seuil de 10 salariés avant le 1 ^{er} janvier 1992. Montant de la réduction : ② x _____ %	②a	F
Montant de la participation incombant à l'employeur : [② - ②a]	②b	F
Montant des dépenses effectivement consenties au cours de l'année ou de la période (ligne ②b du cadre B)	③	F
S'il s'agit d'une insuffisance de dépenses, différence [② ou ②b] - ③ à inscrire en ④	④	F
S'il s'agit d'un excédent de dépenses, différence ③ - [② ou ②b] à inscrire en ⑤	⑤	F
Excédents reportables de 1989, 1990 et 1991 (total de la colonne 4 du cadre F)	⑥	F
Différence ④ - ⑥ à inscrire en ⑦ si ④ est supérieur à ⑥ ou chiffre 0	⑦	F
Versement de régularisation suite à résorption de conventions de formation échues au 31-12-1992	⑧	F
Majoration pour défaut de délibération du comité d'entreprise [② ou ②b] x 50%	⑨	F
Montant de l'obligation au titre du congé individuel de formation ① x 0,15% ou 0,30% pour les entreprises de travail temporaire	⑩	F
Employeur ayant franchi le seuil de 10 salariés avant le 1 ^{er} janvier 1992 - Montant de la réduction : ⑩ x _____ %	⑩a	F
Montant de l'obligation au titre du congé individuel de formation [⑩ - ⑩a]	⑩b	F
Versements effectués au titre de 1992 à un organisme paritaire agréé au titre du congé individuel de formation, (ligne ⑩ du cadre B)	⑪	F
Insuffisance éventuelle [⑩ ou ⑩b] - ⑪ à inscrire en ⑫ ou chiffre 0	⑫	F

K PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION DES PERSONNES TITULAIRES D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE (Article L.931-20 du code du travail)

Montant des salaires versés au cours de l'année ou de la période considérée au titre des contrats de travail à durée déterminée (non compris ceux de type particulier - voir notice)	①	F
Montant du versement incombant à l'employeur : case 1 x 1%	②	F
Montant du versement effectué à l'organisme paritaire agréé au titre du congé individuel de formation	③	F
Désignation et adresse de cet organisme		
Porter l'insuffisance éventuelle (3 - 2) dans la case 4 ou indiquer le chiffre zéro	④	F

L CONTRIBUTION DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS, DES MEMBRES DES PROFESSIONS LIBÉRALES ET DES PROFESSIONS NON SALARIÉES (Article L.953.1 4^e alinéa du code du travail)

Plafond de la Sécurité Sociale ou montant annuel pour la période considérée	①	F
Montant du versement incombant à l'employeur : case 1 x 0,15%	②	F
Montant du versement effectué à l'organisme collecteur agréé	③	F
Désignation et adresse de cet organisme		
Porter l'insuffisance éventuelle (3 - 2) dans la case 4 ou indiquer le chiffre zéro	④	F

M VERSEMENTS AU TRÉSOR PUBLIC INCOMBANT À L'EMPLOYEUR

Participation incombant à l'entreprise	(⑦ + ⑧ + ⑨ + ⑫) du cadre J	a	F
Participation au financement du congé individuel de formation des personnes titulaires d'un contrat à durée déterminée	ligne ④ du cadre K x 2	b	F
Contribution des travailleurs indépendants, des membres des professions libérales et des professions non-salariées	ligne ④ du cadre L x 2	c	F

Montant total des versements à effectuer au Trésor Public (a + b + c) du cadre M F

Pièces jointes :

- Nombre de procès-verbaux de délibération du comité d'entreprise, de l'organisme en tenant lieu ou des comités d'établissement ⑭
- Nombre de procès-verbaux de carence prévus à l'article L.433-13 du Code du Travail ⑮

Mode de paiement (mettre une croix dans la case utile) : en numéraire ; par chèque bancaire ; par mandat ou par virement postal

A _____ le _____ Signature: _____

O CASE À REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR

Recette	N° dossier	Clé	Régime	Insp.
---------	------------	-----	--------	-------

P RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DATE DE RÉCEPTION	Pénalités	Taux % 9000	Taux % 9005
		Taux % 9001	Taux % 9006
		Taux % 9002	Taux % 9007
	SOMME		Date
dont O.C.:		N° R.:	N° R. 30:
		N° d'opération Médoc:	

A N N E X E CHAPITRE 4

2 .

**Fac-similé du
questionnaire de l'enquête complémentaire
QS 91**

Données relatives à l'établissement du cadre B

C - DONNEES FINANCIERES (arrondir les montants au franc le plus voisin - ne pas inscrire de centimes) (1)

1 - Masse salariale versée au cours de la période aux salariés de l'établissement F

2 - Montant total des dépenses de formation réellement consenties F

dont

{	3 - Dépenses internes (sans convention de formation)	<input type="text"/>
	4 - Dépenses en application de conventions (plan et congés)	<input type="text"/>
	5 - Rémunérations versées aux stagiaires par l'entreprise	<input type="text"/>

Le total de ces 3 postes est égal ou inférieur au montant total des dépenses de formation

D - NOMBRE DE STAGIAIRES, D'HEURES DE STAGE SELON LES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES HORS S.I.V.P., APPRENTIS ET INTERIMAIRES (1)

Formations s'adressant aux :	Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtrise Techniciens et autres professions intermédiaires	Ingénieurs et cadres	Totaux
1	2	3	4	5	6	7
I - Dans le cadre du plan de formation de l'entreprise						
• Nombre de stagiaires pris en charge par l'employeur Hommes	1					
Femmes	2					
Total	3					
• Nombre de stagiaires pris en charge par un FAF	4					
II - Au titre des congés individuels de formation						
• Nombre total de stagiaires	5					
III - Nombre total d'heures de stage						
• Plan de formation et congés individuels de formation (ne pas inscrire de fractions d'heures)	6					
IV - Formation des jeunes en alternance						
• Nombre de bénéficiaires de contrats de qualification, d'adaptation	7					
V - Nombre total d'heures de stage						
• Formation en alternance	8					

E - VENTILATION DES STAGIAIRES PAR AGE ET PAR SEXE

Nombre de stagiaires du plan de formation, du congé individuel et des contrats d'adaptation et de qualification :	Moins de 25 ans	De 25 ans à 34 ans	De 35 ans à 44 ans	45 ans et +	TOTAL
	1	2	3	4	5
Hommes	1				
Femmes	2				

(1) Voir notice N° NQS 91

Enquête statistique obligatoire (loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques) ; les renseignements transmis ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique ; l'article 22 du décret n° 84-628 du 17 juillet 1984, précise les conditions dans lesquelles les données peuvent éventuellement être communiquées. Tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux entrepreneurs individuels ainsi qu'aux personnes pour lesquelles les informations sont demandées un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du CEREQ - 9, rue Sextius Michel - 75015 PARIS.

Retourner 1 exemplaire pour chaque établissement au CEREQ - Division de la formation continue - 9, rue Sextius Michel - 75015 PARIS

A N N E X E CHAPITRE 4

3 .

Liste des secteurs d'activité économique (NAP 1973)

LISTE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
Niveau 40 - Niveau 100

Code niveau 40	INTITULÉ	Code nivea 100
T01	Agricultures, sylviculture, pêche	01 à 03
T02	Industries de la viande et du lait	35,36
T03	Autres industries agricoles et alimentaires	37 à 42
T04	Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction	04
T05	Production de pétrole et de gaz naturel	05
T06	Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau	06 à 08
T07	Production de minerais et métaux ferreux, première transformation de l'acier	09 à 11
T08	Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux	12,13
T09	Production de matériaux de construction et minéraux divers	14,15
T10	Industrie du verre	16
T11	Chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthétiques	17,43
T12	Parachimie et industrie pharmaceutique	18,19
T13	Fonderie et travail des métaux	20,21
T14	Construction mécanique	22 à 25,34
T15	Construction électrique et électronique	27 à 30
T16	Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre	31
T17	Construction navale et aéronautique, armement	26,32,33
T18	Industries textile et de l'habillement	44,47
T19	Industries du cuir et de la chaussure	45,46
T20	Industries du bois et de l'ameublement, industries diverses	48,49,54
T21	Industrie du papier et du carton	50
T22	Imprimerie, presse, édition	51
T23	Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques	52,53
T24	Industrie de mise en œuvre du bâtiment et du génie civil et agricole	55
T25	Commerce de gros alimentaire	57
T26	Commerce de gros non alimentaire	58 à 60
T27	Commerce de détail alimentaire	61,62
T28	Commerce de détail non alimentaire	63,64
T29	Réparation et commerce de l'automobile	65
T30	Hôtels, cafés, restaurants	67
T31	Transports	68 à 74
T33	Services marchands rendus principalement aux entreprises	56,76 à 80,82,83
T34	Services marchands rendus principalement aux particuliers	66,84 à 87
T35	Location et crédit bail immobiliers	81
T36	Assurances	88
T37	Organismes financiers	89
T38	Services non marchands	90 à 98

LISTE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUES
Niveau 15 - Niveau 40

Code niveau 15	INTITULÉ	Code Niveau 40
U01	Agricultures, sylviculture, pêche	T01
U02	Industries agricoles et alimentaires	T02, T03
U03	Production et distribution d'énergie	T04, T05, T06
U04	Industrie des biens intermédiaires	T07 à T11, T13, T21, T23
U05	Industrie des biens d'équipement	T14 à T17
U06	Industrie des biens de consommation	T12, T18 à T20, T22
U07	Industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole	T24
U08	Commerce	T25 à T28
U09	Transports et télécommunications	T31, T32
U10	Services marchands	T29, T30, T33, T34
U11	Location et crédit bail immobiliers	T35
U12	Assurances	T36
U13	Organismes financiers	T37
U14	Services non marchands	T38

CEREQ
Dépôt légal 2^e trimestre 1995

